



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753106 1

Presented by

John Bigelow

to the  
Century Association

\*DM

1/mercure







7/2/20

\*IM



# MÈRCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

NOVEMBRE, 1730.



A PARIS;

CHEZ GUILLAUME CAVELIER, rue

S. Jacques, au Lys d'Or.

LA VEUVE PISSOT, Quay de Conti,

à la descente du Pont-Neuf, au coin  
de la rue de Nevers, à la Croix d'Or.

JEAN DE NULLY, au Palais,

à l'Ecu de France & à la Palme.

---

M. DCC. XXX.

*Avec Approbation & Privilège du Roy.*

## A V I S.

**L'**ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au *Mercur*, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cahetez aux Libraires qui vendent le *Mercur*, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le *Mercur* de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Prix XXX. SOLS.



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

NOVEMBRE. 1730.



PIECES FUGITIVES,  
*en Vers & en Prose.*

---

L'ENFER,

O D E.



U suis-je ? Quel abîme s'ouvre !

Tout m'aveugle, tout m'ébloüit,

Le Soleil fuit, le Ciel se couvre,

Et l'Univers s'évanouit !

Quelle lumière tenebreuse,

Répond dans une nuit affreuse ;

Des feux incertains & tremblans ?

A ij Ah !

## 2332 MERCURE DE FRANCE

Ah ! je suis dans le précipice ;  
Quelle Puissance assez propice,  
Conduira mes pas chancelans ?



Je vois le centre de la Terre ;  
Mais tout redouble mon effroy :  
J'entends l'impatient Tonnerre ,  
Qui gronde horriblement sous moi :  
Quel bruit ! quelle ardeur dans ce Gouffre  
Un feu de bitume & de soufre ,  
Seconde les efforts du fer :  
Les cris , les grincemens , la rage ,  
Jusqu'à moi se font un passage ;  
Ah , Ciel ! que vois-je ? c'est l'Enfer !



C'est dans ces Cavernes brulantes ,  
Grand Dieu , que ton bras tout-puissant ,  
Par des chaînes toujours ardentes ,  
Retient le Pécheur frémissant.  
C'est là qu'une Ame criminelle ,  
Brule d'une flamme éternelle ,  
Et qui ne la consume pas :  
Là , l'Adultere & le Parjure ;  
Contre la gêne & la torture ,  
Appellent en vain le Trépas.



Quelle main invisible arrête ;

Ces Monts & ces Rocs suspendus ?  
 Ah ! que n'écrasent-ils la tête ,  
 De ces coupables confondus ?  
 Hélas ! les soupirs & les larmes ,  
 N'ont plus ces invincibles charmes ,  
 Qui defarmoient un Dieu vengeur :  
 Pour punir une race ingrate ,  
 Son pouvoir en ces lieux n'éclate ,  
 Que par son extrême rigueur.



Objets de courroux & de haine ,  
 Pour vous , il n'est plus de pardon :  
 De vos crimes portez la peine ,  
 Dans un éternel abandon.  
 Loin des bons que vous pouviez suivre ;  
 Eprouvez , indignes de vivre ,  
 Mille morts sans pouvoir mourir.  
 Votre malheur est votre ouvrage ,  
 Vous recevez votre partage ,  
 Jamais vivre & toujours souffrir.



Qu'entends-je ? Quelle voix horrible ;  
 Dans l'amertume de ces pleurs ,  
 Vient m'apprendre un mal plus terrible ;  
 Que les plus cuisantes douleurs ?  
 Quoy donc ! la flamme pétillante ,  
 Le fer ardent , l'huile bouillante ,

## 2334 MERCURE DE FRANCE

Ne font ici qu'un vain effort ,  
Eh ! quel supplice les surmonte ?  
Seroit-ce la fatale honte ,  
Ou l'impitoyable remord ?



O vous , qui vivant de chimères ,  
Doutez de ce qu'on ne peut voir :  
Ecoutez les plaintes amères ,  
Qu'exale un affreux desespoir :  
*Ah , Justice ! Ah , Loi souveraine ,  
Redouble en augmentant la peine ,  
De nos maux l'active lenteur ;  
Mais que le sort qui nous accable ,  
Nous laisse l'espoir secourable ,  
De voir un jour le Créateur.*



Non , traîtres , votre ame égarée ,  
Dans un Dédale de projets ,  
Pour jamais sera séparée ,  
Du Dieu , qu'ont armé vos forfaits ,  
Trop indignes de voir sa face ,  
Opposez votre vaine audace ,  
Au plus terrible des malheurs ,  
Mais cet invincible courage ,  
N'est plus qu'une impuissante rage ;  
Et je n'apperçois que des pleurs.



Ainsi

Ainsi gémissent sans ressource,  
 Dans les abîmes souterrains,  
 Ces hommes vains, qui dans leur course,  
 Par le crime ont souillé leurs mains :  
 Ainsi l'Avare au cœur perfide,  
 Le Sacrilege parricide,  
 Trouvent le prix de leur noirceur ;  
 Pendant qu'à leurs maux insensible,  
 Le Juste, d'un séjour paisible,  
 Goute l'éternelle douceur.



Grand Dieu, dont la sage indulgence,  
 Souffre encor mon iniquité :  
 J'adore & je crains ta vengeance,  
 Mais j'espère dans ta bonté.  
 Souvent prêt à nous mettre en poudre ;  
 Ton bras qui va lancer la foudre,  
 Releve un cœur triste, abbatu ;  
 Et toujours ta sainte Justice,  
 Qui dans l'Enfer punit le vice,  
 Dans le Ciel place la vertu.

*In malitiâ eorum disperdet eos. Pl. 93.*





*SISIEME LETRE sur la bibliothèque  
des enfans et sur l'essai du rudiment  
pratique de la langue latine.*

**M**ONSIEUR,

Je done ici l'essai du rudiment pratique de la langue latine pour abreger le tems que les enfans emploient, et épargner celui que la plupart perdent à apprendre par cœur bien des paradigmes, des exemples, et des règles inutiles quand ils comencent leurs études. J'ai cru que dans la grammaire, come dans la géometrie, on devoit chercher une liaison pour passer du simple au composé; et c'est ce qui m'a déterminé à comencer par les parties d'oraison ou du discours, adverbiales et indéclinables, soit qu'elles exigent des cas come les prépositions, soit qu'elles n'en demandent point come les adverbes, etc. On ne sauroit donc mieus faire que de doner abécédiquement ou d'une autre manière en latin et en françois, en françois et en latin, les principales particules indéclinables par ordre de qualité. On pouroit, par exemple, doner les interjections de joie, d'affliction, etc. les conjonctions copulatives,

pulatives, disjonctives, etc. les adverbes d'affirmation, de négation, etc. les prépositions et les particules sans cas et avec leurs cas; metant à part celes qui régissent ou demandent le nominatif, le genitif, le datif, l'acusatif, le vocatif, ou l'ablatif. On comprend dans les lectures ou dans les leçons des indéclinables, les petites frases adverbiales, proverbiales, modifiées par des paticules, mais dont la construction est toujours la même. Enfin on peut doner dans la leçon des indeclinables tous les modificatifs transitifs, et toutes les transitions déclinables ou indéclinables, lorsqu'elles sont employées come de simples adverbes, ou come des mots adverbialement composés de plusieurs autres mots.

Après que l'enfant aura lu, relu, et composé sur son bureau ce qui regarde les parties du discours indéclinables, il faudra ensuite le faire passer aus parties déclinables, et doner peu à peu à chaque déclinaison la liste des principaus noms substantifs et adjectifs, de même que les pronoms et les noms de nombre à mesure qu'ils passeront dans les têmes de l'enfant, et dans son dictionnaire pratique. On pourra essayer de mètre quelquefois dans ces listes la terminaison du genitif, et le genre du nom, par exemple, *luna*, *e*, *f.* ( la lune ) ou

A v dans

dans une autre liste, *la lune* ( luna , æ, f. ) afin d'avoir une liste pour la version et une autre pour la composition : ce sera un peu plus de peine pour le maître en attendant qu'on ait de bons rudimens pratiques ; mais il en sera bientôt dédomagé par la rapidité des progrès qu'il verra faire à son petit élève.

Je ne sais s'il seroit mieux de donner une liste des mots déclinaibles par ordre abécédique , ou par ordre des matières , et de qualité , etc. peut-être ne doit-on suivre au commencement que l'ordre et la suite des lectures , et joindre chaque jour aux listes comencées les mots qu'on rencontrera pour la première fois dans les lectures ordinaires. quand les listes seront longues , on sera forcé de suivre l'ordre abécédique , pour ne pas recopier souvent les mêmes mots ; desorte qu'il sera mieux poulors d'avoir la liste générale et suivie des mots que fourniront les diverses lectures , pour en former après cela avec plus d'exactitude et sans répétition , les diverses listes des mots par ordre abécédique. On ne doit copier les listes des mots par ordre abécédique , que lorsque l'enfant en sait par cœur plusieurs centaines. On le practica ainsi pour le petit *Candiac* , agé de cinq ans : il avoit pour la version d'un texte , une facilité qu'on auroit

auroit peine à croire, à moins que de l'avoir vu, ce qu'ont fait bien des savans et des curieux que je pourois citer en faveur de la méthode pratique du bureau : ils l'ont admirée, approuvée, et en rendent par tout le même témoignage. Pour métre facilement les mots des tèmes, des versions, et des lectures dans l'ordre abécédique du dictionaire du bureau, il faut prendre une feuille pour chaque lètre de l'*a b c*, diviser la page en quatre colones, savoir, la premiere pour les verbes, la seconde pour les noms adjectifs, la troisieme pour les noms apellatifs, et la quatrieme pour les particules indéclinables, qu'on écrit à mesure qu'on en augmente le dictionaire. On suivra enfin l'ordre qu'on voudra, à l'égard des noms propres : on pourra les copier separément sur dautres feuilles, historiques et non grammaticales. En atendant cète liste, il suffit que les noms propres soient à leur rang de logètes dans le dictionaire pratique.

Pour faire décliner les noms d'une manière pratique et sensible, il faut joindre chaque cas avec un mot indéclinable, ou déclinable, qui exige ou régisse le cas, par exemple, *en luna* (voilà la lune) *figura luna* (la figure de la lune, etc.) méthode qu'il faudra suivre dans chaque dé-

A vj cli-

clinaison des noms et des pronoms, en combinant et variant les termes, autant que l'exercice des déclinaisons pourra le permettre; c'est pourquoi il faudra changer de nom, de préposition, d'adverbe, ou enfin de mot regissant, pour varier ce jeu, et le rendre plus instructif et moins ennuyant; car il ne faut pas quitter les déclinaisons que l'enfant ne conoisse et ne sente bien l'usage et la distinction des cas, des nombres, de Particle, des terminaïsons, et la diference des genres.

On suivra le meme ordre en passant du jeu des mots déclinaïbles au jeu ou à l'exercice des mots conjugables, en commençant par le verbe substantif *sum* (je suis) et continuant par les conjugaisons active et passive, avant que de passer à cèle des verbes déponens, neutres, irreguliers etc. observant de joindre à chaque personne du verbe, une petite frase contenant quelque indéclinable et quelque déclinaïble, pour entretenir et augmenter la conoissance aquise des adverbes, des prépositions, des noms, des pronoms, et généralement de tout ce qui regarde l'indéclinable et le déclinaïble, c'est-à-dire, qu'il faut faire entrer dans la frase courante et du jour, les difficultés des petites frases qui ont déjà passé, avec les nouvelles difficultés que le maître souhaite

donner

doner à l'enfant, et j'appèle cela imiter dans un sens la méthode des géometres. Par exem.

( je suis toujours devant le seigneur, etc. )  
( *ego sum semper coram domino, etc.* )

L'enfant qui saura lire le latin et le françois pourra composer ensuite au bureau typographique, les petites frases sur les cas des noms déclines avec les combinaisons des parties du discours : par exemple, *ecce auctor, Aesopus auctor, ego auctor, doctus auctor à sum auctor, amor auctor, etc.* L'enfant passera peu-à-peu des petites frases aux plus longues de cèles que l'on peut doner en glose mot-à-mot en latin et en françois ; après quoi viendra le recueil des petites frases choisies d'usage courant et journalier purement latines, qu'on ne peut traduire mot-à-mot sans latinismes, et de celles qu'on ne peut composer en latin mot-à-mot sans gallicismes. Le rudiment pratique doit comprendre tous les mots qui sont employés dans ces frases ; et outre ce recueil pratique, il ne sera peut-être pas mal d'avoir encore une nomenclature ou un vocabulaire par ordre des matieres, afin que l'enfant de trois ans, lisant et relisant les mots de ce livre jusqu'à sis ans, et les composant sur son bureau typographique, soit plu-tot en état de passer à la lecture des bons originaux, avec le secours du maître, qui doit lui tenir

## 2342 MERCURE DE FRANCE

tenir lieu de théorie, de grammaire, de dictionnaire, etc. et qui doit lui expliquer à propos les principes nécessaires pour l'intelligence et le génie des langues.

Quoique le rudiment pratique contienne des exemples sur toutes les concordances et sur la syntaxe, le maître fera bien de donner de petites phrases sur les difficultés des genres, des déclinaisons, des conjugaisons, et de la syntaxe; en commençant par les phrases du nominatif, et continuant à son choix, ou au choix de l'enfant, par celle de tous les cas et des nombres des mots déclinaibles, soit noms ou pronoms, avec la pratique des mots indéclinaibles ou déclinaibles, qui exigent ou régissent quelque cas. il ne sera point mal de donner des phrases proportionnées à l'âge et à la capacité de l'enfant, de même qu'à l'état auquel les parens le destinent. On fera la même chose à l'égard des verbes pour les tems, les modes, les participes, etc. employant les pronoms personnels, réciproques, relatifs, absolus, démonstratifs, interrogatifs, responsifs, possessifs, etc. avec la pratique continuëlle des mots indéclinaibles ou déclinaibles, et quelquefois avec celle des questions de lieu, de tems, de mesure, etc. tout ce qui s'appelle particule, doit se trouver dans les phrases sur les verbes, tems pour tems, mode

## NOVEMBRE. 1730. 2343

mode pour mode, observant quelque ordre, quoique libre, dans toute cete méthode pratique. Au comencement chaque mot latin doit être sous le mot françois, selon la méthode de M. du Marsais, en attendant que l'enfant soit en état de pouvoir se contenter d'une ligne de françois sous une ligne de latin, mais non mot à mot; ou qu'il puisse se servir d'un pur texte, dont la construction soit chiffrée et numérotée come le texte des fables de Phèdre, que l'enfant peut mettre sur son bureau, en suivant l'ordre des chiffres qui

leg uident, par exemple: *Lupus<sup>1</sup> et agnus<sup>2</sup>  
compulsi<sup>4</sup> siti<sup>5</sup> venerant<sup>6</sup> ad eundem rivum<sup>7</sup>, etc.*

Les maîtres qui ne sont pas en état de bien montrer par eus-mêmes, auront recours à la méthode de P. R. et encore mieux à celle de M. du Marsais; sans acabler de regles, ni embarasser les enfans qui ont plu-tot besoin de pratique que de théorie, ainsi qu'ils le démontrent eus-mêmes par la facilité avec laquelle ils apprenent la langue maternelle: cete facilité que la pratique done, permettra aussi d'accentuer le latin du rudiment et des termes, come on le fait ordinairement dans les livres d'église; c'est le moyen de former de bone heure l'oreille de l'enfant, au moins à la quantité des pénultièmes  
silabes

2344 MERCURE DE FRANCE.  
silabes , en attendant qu'il puisse apprendre cèle des autres silabes , par la pratique des compositions au bureau typographique , et par la lecture ou par l'étude des poètes.

Quand l'enfant saura écrire , on ne sauroit mieus faire que de lui montrer à copier les listes des noms et des verbes dans l'ordre abécédique initial ou final , come celui du dictionnaire des rimes , pour faire observer les terminaisons , les genres , les prétérits et les supîns , en donnant peu à peu , et toujours à propos , la doctrine des règles et des exceptions , bien loin d'en acabler d'abord l'enfant , selon la méthode vulgaire des écoles et de la plupart des maîtres.

Il faudra copier les listes des verbes , et en avoir une particulière pour chaque conjugaison , et ensuite la liste générale de tous les verbes ; par exemple :

(*amare , amo , amavi , amatum.*)  
(aimer, j'aime, j'ai aimé, aler aimer.) On pourra doubler les listes des verbes come on a fait cèle des noms , c'est-à-dire qu'on pourra les faire en latin et en françois , et ensuite en françois et en latin , le tout sans oublier les verbes déponens , les verbes neutres , les défectifs , les irreguliers , les impersonels , etc.

§. 1. *Déclinaison des noms.*

On peut suivre sur les déclinaisons des noms la méthode proposée pour montrer à lire à un enfant de deus à trois ans. il faut au comencement avoir des cartes pour les nombres, les cas, les mots à décliner, pour les terminaions, l'article et le mot françois, come pour le mot latin, et enfin pour chaque espee diferente de nom, afin que l'enfant puisse sans'embaras et d'un coup d'euil, voir le jeu des déclinaisons. cet exercice sera plus amusant et plus instructif, si l'on observe avec soin d'écrire en rouge ou d'un caractere diferent les colones principales et alternatives des déclinaisons, que l'on mettra sur des cartes; exemple: *N. lun a, la lune, etc.* il suffit de faire lire à l'enfant un nom décliné pour chaque déclinaison: par exemple, *Musa* (la Muse) pour la 1<sup>e</sup>. *dominus*, (le seigneur) pour la 2<sup>e</sup>. *pater* (le pere) pour la 3<sup>e</sup>. *fructus* (le fruit) pour la 4<sup>e</sup>. *dies* (le jour) pour la 5<sup>e</sup>. Les grammairiens apèlent les mots ainsi déclinés *paradigmes*, *prototypes*, c'est-à dire modèles ou exemples, parce que ces mots servent de règle pour décliner tous les noms de la même déclinaison, à quelque difference près dont l'usage et la suite des lectures, des versions, et des compositions,

## 2346 MERCURE DE FRANCE

instruiront mieux que les plus lons rudimens des écoles. S'il arive que l'enfant s'embrouille par les diferentes déclinaisons, il faut le tenir plus lon-tems sur la même; avant que de le faire passer à une autre, et lui faire reciter ou lire plusieurs noms à l'inspection du paradigme de l'exemplequ'il sait, ou des simples terminaisons, ensorte qu'il lise ou qu'il récite *rosa* ( la rose ) *porta* ( la porte , *figura* ( la figure ) *fenestra* ( la fenètre , *corona* ( la courone ) etc. à l'inspection de la carte de *Musa*, ou de ses seules terminaisons; ce que l'on pratiquera dans chaque déclinaison, aiant l'attention de choisir des mots faciles, et dont le latin et le françois, soient presque les mêmes, à la terminaison près. Cependant si cette trop grande ressemblance embrouilloit l'enfant, il faudroit prendre d'autres mots, come *mensa* ( la table ) *ara* ( l'autel ) etc. ne suivant aucune méthode qu'on ne soit prêt d'abandonner pour une meilleure.

Lorsqu'on trouvera l'enfant trop jeune et trop vif pour être mis sur des livres ou sur des cartes de rudiment, on pourra essayer de lui faire apprendre en Eco et par l'oreille seule le jeu des terminaisons; mais il sera toujours beaucoup mieux que les ieus soient de la partie. Il semble au reste que le mot *Musa* ( la muse ) n'ait pas été

trop

bien choisi pour le paradigme de la première déclinaison ; car le mot *Muse* ou *Bliciri*, est à peu près la même chose pour un petit enfant : il est donc mieux de ne donner aux enfans que des mots connus et sensibles, afin de les lier plus facilement avec l'idée des terminaisons : c'est pourquoi *rosa* ( la rose ) *luna* ( la lune ) etc. étant des mots sensibles et familiers à un enfant, doivent être préférés dans le rudiment pratique au mot *Musa* ; quelque petites et méprisables que ces remarques puissent paroître ; le lecteur non prévenu, faisant un meilleur usage de son jugement, sera moins esclave des défauts des anciennes méthodes.

Quand l'enfant saura une déclinaison, on pourra donc lui donner de petits thèmes sur chaque cas, avec un adverbe, une préposition, ou quelque mot déclinable qui le régisse. On sera souvent obligé d'employer des noms substantifs ou adjectifs, faute de trouver assez d'indéclinables régissant les différens cas, et l'on observera d'écrire en noir le mot françois et en rouge ou d'un caractère différent le mot latin, l'un sous l'autre et sur des cartes à jouer, pour continuer d'entretenir le badinage littéraire, et éloigner tout ce qui a l'air d'une étude en forme.

## 2348 MERCURE DE FRANCE

On ne doit point embarrasser les enfans de la déclinaison des mots *Aeneas* ( Enée ) *Penelope* ( Penelope , la femme d'Ulisse ) ni d'*Anchises* ( Anchise , le pere d'Enée ) il faut renvoyer l'usage de cete doctrine à un tems plus convenable et où l'on pourra parler des règles et des exceptions de chaque déclinaison , à mesure que l'enfant en aura besoin , et non pas plu-tot , malgré l'usage et la pratique contraire des écoles. Le mot *dominus* ( le seigneur ) pour le paradigme de la seconde déclinaison , est peut-être moins propre que celui de *lupus* ( le loup : ) on doit soulager et ménager autant qu'on le peut , la memoire de l'enfant et n'exiger d'abord de lui que le jeu des terminaisons. C'est mal fait encore de tenir lon-tems et inutilement les enfans sur les déclinaisons des mots *Virgilius* ( Virgile ) *magister* ( le maître ) *vir* ( l'home ) *Orpheus* ( Orphée ) *templum* ( le temple ) et même sur les adjectifs , *bonus* , *bona* , *bonum* , ( le bon , la bone , le bon ) *pulcher* , *pulchra* , *pulchrum* ( le beau , la bèle , le beau ) etc. On doit diferer l'usage de cete doctrine pour le tems auquel on aura lieu de parler des déclinaisons des noms neutres et des noms adjectifs. il faut suivre tant que l'on pourra la méthode pratique des langues vivantes , et ne faire apprendre les choses qu'à proportion de

de l'age , des idées aquises , et du besoin courant de ces mêmes choses.

Il semble que les grammairiens n'ont guère aporté de soin dans le chois qu'ils ont fait des paradigmes des premières déclinaisons ; car le mot *pater* ( le pere ) faisant au genitif *patris* , au lieu de *pateris* , il y a une espece de contraction qui paroît une irregularité pour le paradigme , ou l'exemple de cète déclinaison ; c'est pourquoi j'ai préféré le mot *soror* ( la sœur ) qui restant entier dans tous les cas , donne des idées plus justes des terminaions ajoutées au nominatif ; il n'est pas non plus nécessaire de faire aprendre par cœur onze paradigmes pour les onze terminaions nominatives des noms de cète déclinaison , ni les noms neutres , encore moins les noms adjectifs : tout cela veut être réservé pour le cours de doctrine que l'on doit ensuite expliquer à l'enfant , selon l'ocasion et selon le tems , sans le surcharger au comencement. On observera la même chose dans la quatrième et dans la cinquième déclinaison , où il semble que le mot *facies* ( la face ) convienc mieux que celui de *dies* ( le jour ) dont le latin et le françois ont moins de raport ensemble. Lorsque l'enfant saura décliner les cinq noms ou paradigmes des cinq déclinaisons , on pourra essayer de lui faire

**décliner**

## 2350 MERCURE DE FRANCE

décliner le nom substantif avec l'adjectif, selon la rime des terminaisons de la première et de la seconde déclinaison ; et ensuite peu à peu le faire passer aux autres déclinaisons : par exemple ; *musa bona*, *dominus bonus*, *pater bonus*, *soror bona*, *fructus bonus*, *dies bona*, etc. on pourroit faire décliner les cinq paradigmes ensemble pour en doner une idée plus précise ou plus rapprochée, supposé que cela n'embrouillât pas l'enfant : après quoi viendroît le tour des noms neutres et des noms adjectifs avec la doctrine qui les concerne, en passant peu à peu du simple au composé, et des règles les plus générales aux moins générales, et aux exceptions sur lesquelles on doit être fort sobre, bien loin de jeter l'enfant dans le chaos par l'entassement de règle sur règle avant le tems, selon l'usage abusif du préjugé vulgaire et de presque toutes les écoles.

En recomençant les déclinaisons, on pourra aussi essayer de faire décliner des noms positifs, des comparatifs, et des superlatifs, plu-tot pour fortifier l'enfant sur les déclinaisons, que pour l'instruire des degrés de comparaison : cète doctrine ne doit être débitée qu'à mesure que l'enfant en aura besoin, soit en lisant, en expliquant, ou en composant. On doit ob-

expli-

server la même chose à l'égard des mots *Athena*, *Athenarum* (la vile d'Athenes) *Parisii*, *Parisiorum*, (la vile de Paris) etc. chaque semaine on augmentera peu à peu l'étendue periodique du jeu ou de l'exercice pratique des déclinaisons, en faisant remarquer et sentir à l'enfant la difference des nombres, des genres, et des cas; la difference des terminaisons et des déclinaisons, sur lesquelles il faut laisser lon-tems un enfant avant que de le faire passer aus verbes; et cela d'autant mieus, qu'avec les seules déclinaisons pratiques on peut donner des tèmes à l'enfant, et l'exercer sur la composition et sur la version des deus langues, ce qui ne paroitra ridicule et absurde qu'à des esprits prévenus et esclaves des méthodes vulgaires.

On doit bien plus conter sur la pratique que sur la théorie. A peine l'étude des regles apprises par cœur done telle à l'enfant quelque avantage sur celui qui ne les apprend point par cœur, mais qui les entend seulement expliquer quand il lit. qu'il traduit, ou qu'il compose. Un college où l'on ne parleroit jamais que bon latin, feroit en peu de tems de bons écoliers; il ne s'agit que de faire revivre l'usage d'une langue morte, pourquoi ne le fait on pas? c'est parce qu'on suit celui  
des

2352 MERCURE DE FRANCE  
des vieilles méthodes et qu'on se prévient  
contre les projets de toutes les nouvelles.

Un enfant verra donc encore superficiellement les déclinaisons des nombres et des degrés de comparaison; on lui fera remarquer avec soin que toutes les déclinaisons se rapportent aux cinq paradigmes qu'on lui aura fait voir; les exceptions s'apprendront ensuite par l'usage; et cela est si vrai, que sans l'usage on oublieroit même les paradigmes. Cependant je ne blâme point l'ordre des nouveaux rudimens de la langue latine: bien loin de là, je l'approuve fort, pourvu que l'enfant ne soit pas obligé d'apprendre d'abord tout par cœur, et qu'il ne se serve de ces rudimens que pour la lecture, pour la version, et pour la composition. On doit donner ce livre comme le repertoire des tables, des déclinaisons, et des conjugaisons, etc. dont l'enfant peut avoir besoin, et dont il apprendra à se servir jusqu'à ce qu'il soit en état de s'en passer, et de se contenter de l'usage d'un dictionnaire.

### §. 2. *Declinaison des Pronoms.*

La méthode que l'enfant a suivie en déclinant les noms, indique celle qu'il doit suivre pour apprendre la pratique des pronoms. il faut d'abord se contenter de la déclinaison des pronoms *ego* ( moi, ou je )

*tu* (toi ou tu) *ille, illa, illud* (il, elle,) etc. qui servent à conjuguer les verbes. ensuite à loisir viendra le tour du pronom ou de l'article *hic, hac, hoc* (ce, cet, cette) et lorsque l'enfant le saura passablement, il pourra essayer quelquefois de joindre le genre aus noms qu'il déclina; supposé néanmoins que cela ne l'embrouille pas, car cète pratique n'est point absolument nécessaire, malgré le vieus préjugé de plusieurs écoles. Quand l'enfant saura ces quatre pronoms, on lui fera aprendre à loisir le pronom relatif, *qui, quæ, quod* (qui, lequel, laquelle) etc. mais il faut s'en tenir là, et laisser l'étude des autres pronoms pour le tems des lectures des versions, et des compositions proportionées aus idées aquises dans la langue latine; car je suppose qu'on done toujours à l'enfant des exemples en latin et en françois, à mesure qu'il avance dans les simples déclinaisons: on trouvera quantité de ces exemples dans le rudiment pratique, mais il est toujours mieus d'en doner sur des choses relatives à l'enfant, familiares, sensibles, que le hazard fournit souvent bien plus à propos que les livres.

### §. 3. Conjugaison des verbes.

Aiant remarqué que les enfans oublient

B ordi-

2354 **MERCURE DE FRANCE**  
 ordinairement une leçon en passant à une  
 autre, j'ai cru que pour remédier à cet  
 inconvénient, il falloit tâcher de réduire  
 les déclinaisons et les conjugaisons à toute  
 la simplicité possible, afin de n'en faire  
 dans la suite qu'une leçon abrégée ou un  
*breviaire grammatical* que l'enfant pourroit  
 réciter tous les jours jusqu'à ce qu'il eût  
 acquis l'habitude que les seuls actes réité-  
 rés peuvent lui donner. Pour apprendre la  
 conjugaison des verbes, il faut commencer  
 par la table des terminaisons actives, et  
 donner, par le moyen des indéclinables,  
 une idée sensible des trois tems qu'on  
 appelle *passé, présent, et à venir, ou futur* ;  
 exemple, *Je lus hier ce que je lis aujourd'hui,*  
*et je le relirai demain* : ensuite bien loin de  
 s'amuser à faire apprendre par cœur les rè-  
 gles en vers françois de la métode de P. R.  
 encore moins les règles latines du Des-  
 pautere, il faut faire lire le verbe *sum* ( je  
 suis ) et faire remarquer à l'enfant le jeu  
 des figuratives ou des terminaisons actives  
 dont le verbe substantif *sum* fournit des  
 exemples pour les trois personnes du sin-  
 gulier et du pluriel. L'essentiel est que  
 les terminaisons semblables des tems di-  
 ferens se rapportent les unes aux autres,  
 come par exemple : *am, as, at ; amus, atis,*  
*ant,* se rapportent aux tems d'*eram, de fueram,*  
*etc.* et cela servira pour les conjugaisons  
 actives

NOVEMBRE. 1730. 2355  
actives, come pour cèle du verbe substantif.

Il sera bon aussi, pour rendre sensible à un enfant ce qu'on apèle *mode indicatif*, *mode subjonctif*, etc. de lui faire conjuguer l'un après l'autre chaque tems de l'indicatif, avec le même tems du subjonctif, et de lui faire sentir également la difference du mode et cèle de la terminaison; c'est au maître ingenieus à chercher et à varier les tours d'expression qui peuvent produire l'efet qu'il en atend: je crois cependant qu'on doit faire apprendre les tems de l'indicatif avant ceus d'un subjonctif, la simplicité semble l'exiger de la sorte; mais quand l'enfant aura appris l'indicatif et le subjonctif, il ne sera pas mal de diversifier le jeu ou la manere de conjuguer les tems de chaque mode, selon l'age, le progrès, et le gout de l'enfant. On pourra donc pour lors faire conjuguer alternativement chaque tems de l'indicatif avec celui du subjonctif, ou bien le maître et l'enfant réciteront chacun leur tems, et changeront de mode tour à tour. A mesure que l'enfant avance dans la conoissance sensible des parties du discours, le maître doit lui doner à lire des frases qui aient toujours raport à la doctrine de chaque jour, en passant de l'indéclinable au déclinable, et du déclinable

B ij au

au conjugable ; et pour cet effet il faut lui donner des exemples qui contiennent la doctrine courante du jour pour l'ajouter à celle qui a déjà été donnée le jour précédent : le seul verbe substantif *sum* (je suis) avec les indéclinables et les déclinables, fournit peut-être des exemples sur plus de la moitié de la syntaxe : pratique préférable à celle qui accable les enfans condamnés à apprendre par cœur toutes les déclinaisons et toutes les conjugaisons avant que d'en pratiquer la première.

L'école croit ce tems bien employé, quand l'enfant ne sait pas écrire, parce qu'elle suppose la nécessité d'apprendre par cœur des principes avant que de les mettre en pratique ; mais selon la méthode du bureau, l'enfant sans savoir écrire ne laisse pas de pratiquer l'exercice des thèmes, des versions, et des compositions qu'on lui donne sur des cartes ; et c'est-là peut être la meilleure manière d'enseigner un enfant, puisque dès le premier jour la théorie et la pratique peuvent aller ensemble : pour lors un enfant est bientôt mis en état de s'amuser utilement, et agréablement ; c'est-là un avantage inconnu aux auteurs des méthodes vulgaires, qui dégoutent les enfans dans la première étude des langues.

Je suppose donc qu'on a déjà un peu parlé à l'enfant de la nature de l'adverbe,  
de

de la préposition, de la conjonction, et de l'interjection: on doit peu à peu en alonger et en varier les petites frases composées d'une seule proposition, par exemple: *la viole angloise et harmonieuse de mon chér frère Louis Jean Batiste, sera toujours, sans contredit, l'instrument favori des amateurs de la bone musique, etc.* En suivant cète route, on fait pratiquer les règles avant que de les faire étudier, ou pour mieus dire, on les pratique et on les étudie dans le même tems; les progrès en seront beaucoup plus grans, sur tout si au comancement on fait lire et traduire des textes interlineaires, selon la méthode de M. du Mar-sais, et si l'on a soin, come l'enseigne cet ingénieus grammairien, d'expliquer et de faire remarquer à l'enfant le sujet et l'attribut, l'affirmation ou la négation de chaque proposition.

Quoique le verbe substantif *Sum* ( je suis ) soit le premier par où l'enfant doit comancer les conjugaisons, il y a bien des rudimens qui ne le metent qu'après les verbes actifs, les verbes passifs, les verbes déponens, et même qu'après les verbes neutres, à cause de son irrégularité; cependant quand le verbe passif n'auroit pas besoin de ce verbe auxiliaire dans sa conjugaison, il seroit toujours plus simple et plus régulier de co-

francer les conjugaisons par cèle du verbe *Sum*, que par cèles des verbes actifs; on est avant que d'agir: d'ailleurs le verbe substantif représentant tous les verbes, permet une infinité de frases avec le seul nominatif, ou avec d'autres cas, ce qui suffit pour l'usage de diverses concordances aisées à concevoir et à retenir.

Les rudimens les plus sensés et les plus méthodiques qui ont comancé par la conjugaison du verbe *sum* ( je suis ), n'ont pas immédiatement après doné cèles de ses composés *possum*, *prosum*, *adsum*, *desum*, *absum*, *intersum*, *obsum*, &c. Ces rudimens ont passé d'abord du verbe substantif au verbe actif; et il semble que par la même raison ces grammairiens auroient pu et du se contenter d'un seul paradigme dans chaque déclinaison, renvoyant plus loin les irregularités des noms, come on a coutume de le faire à l'égard de cèles des verbes.

Si les rudimens ne sont donés aux enfans que come un repertoire, contenant la suite des conjugaisons du verbe actif, du verbe passif, et du verbe deponent, des 1<sup>ere</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, et 4<sup>e</sup> conjugaison, on ne peut qu'approuver cet ordre de livre et de théorie; mais si on oblige les enfans à les aprendre d'abord tout de suite par cœur; je doute qu'ils en soient plus avancés.

avancés que s'ils n'aprenoient qu'une seule conjugaison active, sur laquelle on epuiseroit toutes les frases de la syntaxe dont le verbe *amo* (j'aime). par exemple est susceptible, et cèles qu'on doneroit avec tous les principaus verbes de la premiere conjugaison qui se conjuguent come le verbe *amo*, et qui regissent le même cas.

Je ne crois pas que l'enfant doive passer à la conjugaison des verbes passifs, qu'il ne sache parfaitement cèle des verbes actifs, où il est bon de le tenir longtems et sans impatience; car s'il paroît que l'enfant en soit retardé, on vèra dans la suite avec étonement qu'il en est au contraire alé plus vite; la raison seule pouroit le démontrer à des esprits attentifs et non prevenus, mais on veut bien s'en raporter à la seule experience; le maître tâchera de varier et d'allonger toujours le jeu des petites frases dans lesquelles il fera entrer les parties du discours indeclinables, les declinables, et les conjugables du verbe substantif *sum* (je suis) et des verbes actifs conjugus come *amo* (j'aime). exemple. *Etant aujourd'hui un écolier diligent et laborieux, je lis avec bien du plaisir dans les bèles éditions corectes de l'imprimerie royale du Louvre.*

Quand l'enfant saura bien décliner et

B iij con.

conjuguer, il faudra l'instruire un peu plus et de vive voix sur les parties du discours qui composent les frases qu'on lui donne. On peut essayer de lui expliquer les concordances et les règles de la syntaxe si on s'aperçoit qu'il entende et qu'il sente ce qu'on lui dit. Il faut, premièrement lui expliquer toutes les parties du discours dans sa propre langue, avant que de passer à cèles des langues mortes: à force de varier les exemples sur les noms, sur les pronoms, et sur les verbes, l'enfant acquerra en françois une espèce de routine et de pratique qui le disposera à mieus comprendre dans la suite toute la doctrine des rudimens latins. On aura soin de changer les parties du discours et d'une frase, lorsque l'enfant saura les mots de cèles qu'on lui aura données auparavant; c'est là le vrai et le seul moyen d'avoir bientôt present et d'entretenir le cours des déclinaisons et des conjugaisons; et c'est peut être aussi l'unique ressource avec les enfans des princes et des grands seigneurs; la pratique leur fera tolerer la théorie, si le maître a le talent de se faire goûter lui même.

Lorsquè l'enfant sera ferme sur la première conjugaison active, il sera aisé de lui faire apprendre les autres conjugaisons, en faisant remarquer le jeu des terminai-  
sons

## NOVEMBRE. 1730. 2361

sons, et la différence d'une conjugaison à une autre. Quoique l'enfant paroisse savoir les quatre conjugaisons actives, il ne faut pas pour cela le mettre encore aux conjugaisons passives, parce qu'elles sont trop difficiles, et que la plupart de leurs tems n'ont aucun rapport avec ceus des verbes de la langue françoise; cete langue n'ayant point de verbe passif simple, se sert du verbe substantif et du participe passif, de même que la langue latine le pratique pour les tems du préterit parfait, du plusque parfait de l'indicatif et du subjonctif, et pour le futur du même subjonctif; de sorte que le verbe passif n'a proprement de tems simples que ceus du present, de l'imparfait, et du futur de l'indicatif, et ceus du present, et de l'imparfait du subjonctif; c'est aus savans latinistes à nous dire pourquoi de *amo, amabam, amavi, amaveram, amabo,* etc. on n'a pas également formé *amor, amabar, amavir, amaverar, amabor,* etc.

Pour faire voir à l'enfant la conjugaison passive, il faut d'abord comancer par le jeu des simples terminaisons *or, aris* ou *are, atur; amir, amini, antur,* etc. et suivre la méthode qu'on a pratiquée pour la conjugaison du verbe substantif *sum* ( je suis ) et cete du verbe actif *amo* ( j'aime ); c'est pourquoi il faut tenir

Ion-tems un enfant sur la premiere conjugaison passive, avant que de le faire passer aus autres, et à cèles des verbes déponens, des verbes neutres, des verbes irréguliers, etc. l'usage, la pratique, et les lectures continuèles fournissent assés d'ocasions pour instruire un enfant et pour le mètre en état de se servir du livre des rudimens come d'un repertoire qu'on apprend par cœur à force de le lire ou de le feuilleter.

*Nota. Je me flate, Monsieur, qu'après avoir à la patience de me lire jusqu'ici, malgré l'essai d'une ortographe passagere, vous voudrés bien me pardonner encore l'exemple de cèle qui suit, j'en rendrai conte dans quelque autre lettre.*

**L**Entreue entre aultres choufes des Caietz ou des Feuilles adjouxtées ensemble, lesquelles par leur haulteur forment des Libures ou des Tables Analytiques à Columpnas & a Crochetz grauees sur Cuybure pour l'usage de chaisquune Declinaison & de chaisque Conjuguaison selon la purité de la Langue Latyne. Il fauldra faire congnoistre songneusement a ung Enfant les Leczons de ces neuueaulx ieux qui seruiront de nourreture a son Esperit. Je vouldroye que les Parentz pour le perfect Exercice des Lettres uoulsissent auoir soing d'vser des Tiltres faicts par des Maistres Escripuaintz ou encore myeulx par des Paynctres ces Escriteaulx porroient  
aorner

zorner les Coustez du CaBinet dung ieune En-  
 fant affin quayant a sa PhanTasie & souant  
 soubz les deux oueilz le toutal de ces Obiectz  
 instructifs & gracieulx jl iouasse auecques ces  
 mesmes Obiectz qujl les apprenst par cuer &  
 quil en fist son prouffit car si jl les scayet bien lire  
 de son Chyef naiez pas paour quil commecte des  
 faultes sur les DeClinaisons & sur les ConiuGua-  
 ions pource quil ne porra plus estre embarrasse  
 ladessus & ie doute mesme quil aduiengne iamais  
 quil aye besoin quung aultre præpose pour cela ou  
 le Varlet syen luy chiffent la premiere Personne  
 des differentz temps quil doit cheoisir pour  
 ConiuGuer. Le ieu des TerMinaisons donnant  
 les aultres. La-difficulte seuanoyt Ceulx des Pre-  
 Cepteurs auysez qui uouldroyent soubstenir que  
 cela ne peut estre ainsyn ie porroye le leur faire  
 ueoir euidentement en leur donnant de beaulx  
 argumentz & des faicts preuuez qui deburoyent  
 faire congnoytre a tous les Personaiges du  
 Royaulme la uerite du subiect que ie metoye  
 laultre iour sur le Papier Jl ualdroit mieul, x  
 que les Criticqs souspeconneulx vienssient auec  
 douceur ueoir de leurs yeulx lvsage du Burea  
 TyPoGraphyque pour garir seurement leu  
 Esperit plustost que de calumpnier ou de con-  
 dampner trop legierement des TesMoings sa n  
 reprouche. Je suis, &c.





BOUQUET, à M<sup>r</sup> de Pibrac,  
Comte de Marigny.

LE Boot: déjà sous sa main dans les Cieux,  
Avoit vû tourner la grande Ourse, (1)  
Où pour me faire entendre mieux ;  
La nuit avoit fourni la moitié de sa course ?  
Quand j'ai songé [ je vous arrête icy,  
Pour vous avertir que les songes (2)  
Vers ce temps ne sont point menson-  
ges ;  
Horace au moins le dit ainsi. ]

J'ai songé qu'on alloit célébrer votre Fête.  
Je m'éveille en sursaut ; soudain sans autre en-  
quête ;  
Pour vous prouver mon parfait dévouement,  
Mon Cœur à mon Esprit demande un compli-  
ment.

(1) *Ces deux Vers sont une imitation de ceux par où Anacréon a commencé sa troisième Ode sur laquelle il est bon de voir les Remarques de Madame Dacier.*

(2) — Post mediam noctem, quum somnia vera. *Horace, Sat. 10. liv. 1. v. 33 surquod Monsieur Dacier rapporte plusieurs passages, conformes à celui là.*

Mais

NOVEMBRE. 1730. 2365

Mais , qui l'ût crû ? Mon Esprit un moment

A douté s'il devoit accorder sa requête ,  
Vous verrez sur quel fondement ,  
Si vous daignez lire le Dialogue  
Qu'à la suite de ce Prologue  
Je place naturellement.

*DIALOGUE.*

*Entre mon Cœur & mon Esprit.*

*Le Cœur à l'Esprit.*

**N**on , je ne puis souffrir votre indolence extrême.

Quoi ! tandis que de Morelet ( a )

Déjà l'Esprit s'anime à produire un Sonnet ,  
Pour offrir son tribut à Pibrac qui vous aime ,  
Vous ne tenterez pas de lui faire un Bouquet ?

*L'Esprit.*

Non ; car je suis à sec , à vous le trancher net.  
Pourquoi vous obstiner , depuis près de deux  
Lustres ,

A m'exercer toujourn sur le même sujet ?

♦ Ah ! si de ses Ayeux illustres

J'osois chanter du moins tous les Exploits divers

( a ) *Auditeur en la Chambre des Comptes de  
Dijon, fameux par ses Sonnets, & ami de Mon-  
sieur de Pibrac.*

Que

## 2366 MERCURE DE FRANCE.

Que je sçaurois, sans peine, enfanter de bons  
Vers !

Où si, laissant à part son ancienne noblesse,

J'osois célébrer sa sagesse,  
Sa prudence, son équité,  
Sa candeur, son honnêteté ;  
Son esprit, sa délicatesse,  
Et mille autres vertus encor ;

Vous me verriez bien-tôt, comme un autre  
Pindare,

Sans craindre le destin d'Icare ;  
Jusqu'aux Cieux prendre mon essor.

Mais si-tôt que je vante un mérite, si rare,  
Une jeune Divinité,

Que l'on voit de ses pas compagne inséparable,  
Et qui se fait connoître à sa pudeur aimable,  
Les yeux baïssés s'avance, & d'un ton convenable

A sa noble simplicité,  
Me tient ce discours respectable.

*Au modeste Pibrac, quoique tout dévoué,  
Sçais-tu que par son cœur de foiblesse incapable,*

*Ton hommage est désavoué ?*

*Parmille qualitez sans doute il est louable,  
Mais il n'en fait pas moins l'honneur d'être  
loüé.*

*Croi-moi, si tu veux être à ses yeux agréable.*

SUR

NOVEMBRE. 1730. 2367

*Sur toutes les vertus dont le Ciel l'a doté,  
Garde un silence inviolable.*

A ces mots, quelque ardeur qui me vienne  
inspirer,

Je n'ose de Pibrac bleffer la modestie,  
Et contraint, malgré moi, de vaincre mon envie,  
Je le vois, je me tais, & ne puis qu'admirer.

*Le Cœur.*

Non, non, vous me payez d'une frivole excuse  
Ce n'est pas ainsi qu'on m'abuse,

Quoi que vous me disiez, il attend un Bouquet;  
Je le veux, il le faut, fécondé mon projet.

Car enfin, pouvez-vous vous flater qu'on pré-  
sume,

Qu'un Bouquet, pour Pibrac, soit un ingrat  
sujet?

Si vous vouliez lui faire un fidele portrait  
Du zèle qui pour lui sans cesse me consume,

De mes transports reconnoissans,  
De mon profond respect, du plaisir que je sens,  
Quand je vais par devoir, plutôt que par cou-  
tume,

Près de lui brûler mon encens;  
Vous rempliriez plus d'un volume.

*L'Esprit.*

Eh bien! je cede enfin à vos discours pressans.

Ma

## 2368 MERCURE DE FRANCE

Ma verve se réchauffe au beau feu qui vous guide :

L'Esprit raisonne en vain lorsque le cœur décide-

Mais pour calmer votre courroux ,  
Parlez , que faut-il que je fasse ?

*Le Cœur.*

Allez vite sur le Parnasse  
Mettre en vers le débat qui vient d'être entre  
nous.

Pibrac avec plaisir . . . \*

*L'Esprit.*

Quoi ! vous figurez-vous  
Qu'un tel Bouquet le satisfasse ?

*Le Cœur.*

Hé ! que rien ne vous embarrasse !  
Confiez à mes soins ce que vous aurez fait.  
Pibrac , dont l'ame est complaisante ,  
De vos moindres Ecrits est toujours satisfait ,  
Quand c'est moi qui les lui présente.

*Par M. COCQUARD , Avocat  
au Parlement de Dijon.*



**RE'PONSE**



RE'PONSE de M. Barrés, Docteur en Médecine de Montpellier, aux Réflexions de M. Brabiers d'Ablaincourt, sur l'Eau-de-Vie, inserées dans le Mercure d'Aoust 1730.

**J**E conviens, Monsieur, que je serois surpris comme vous, de voir un Médecin se déclarer contre M. le Hoc, en faveur de l'Eau-de-Vie, s'il en pouffoit l'usage jusqu'à l'abus, mais ma surprise cesseroit avec d'autant plus de plaisir, que je sentirois en moi-même, que je ne puis lui donner une opinion si dangereuse à la saine pratique sans injustice; je vous crois, M. trop équitable pour le juger coupable d'un crime si énorme dans la Medecine, puisqu'il sçait tres-bien, avec tout le monde, que l'abus de cette liqueur & de tout ce qu'il y a de meilleur dans la vie, est pernicieux : *Vulgatissimum est nullum esse bonum quod prepostero usu malum non fiat.*

Il ne s'agit donc que de faire voir par l'autorité (vous nous avez mis dans ce gout) par la raison & l'expérience, que l'Eau-de-Vie s'étant introduite dans l'art de guérir, ne sçauroit passer scrupuleusement

2370 MERCURE DE FRANCE  
sement pour une Eau de mort. Je vous  
entends , ce n'est point dont il est ques-  
tion , & vous avoüez ( dites-vous ) que  
( a ) l'usage moderé de cette liqueur est  
louable dans la santé & dans la maladie.

Quoique maintenant la conformité de  
nos sentimens paroisse dans tout son jour,  
qu'il me soit permis de passer en revue  
toutes les raisons que vous alleguez con-  
tre notre critique, que M. le Hoc auroit  
pû éviter , s'il eut ainsi rangé la conclu-  
sion de sa Thèse, donc l'abus de l'Eau-de-  
Vie est pernicieux à l'homme, car je le prie  
de me dire , si cette conclusion énoncée  
en ces termes , donc l'Eau-de-Vie est une  
Eau de mort ; ne donne point à entendre  
que quelque usage qu'on fasse de cette li-  
queur , soit en santé ou en maladie, elle  
est toujours une Eau de mort ? Quoiqu'il  
en soit , nous l'avons conçüe & nous l'a-  
vons prise en ce sens , il suffit qu'on nous  
en ait donné lieu pour nous rendre excu-  
sables , dans le temps que tout le tort se  
tourne du côté de l'Auteur de la Thèse.

L'Eau-de-Vie est un extrait des parties  
spiritueuses du vin , donc ( dites-vous )  
elle en renferme les qualitez , avec d'au-  
tant plus d'énergie que ses principes sont

( a ) Consultez *Hip. Gal. Fern. Egin. Heurn.  
& Comm. Varanda. Senn. &c.*

réunis

réunis sous un moindre volume, ce qui n'est pas bien-seur; car de même que nous voyons tous les jours des mixtes de composez où les substances qu'ils ont fournies par la violence du feu, privées de la vertu du mixte dans son entier, soit qu'on les examine séparément où bien toutes ensemble; de même le vin dans son état naturel avec tout ce qui le compose, ne pourroit-il pas produire un effet différent de celui des principes qu'on en a tirés? ( Cela soit dit en passant ) ce qui vous donne occasion de substituer les effets du Vin à ceux de l'Eau-de-Vie.

Le Vin, dit Fernel ( prenez garde que cet Auteur parle icy de son usage modéré ) rend le poulx grand, fort, vite & frequent, ajoutés comme lui & d'assez courte durée, par consequent peu dangereux à la vie, & peu contraire à notre critique. Vous expliquez ensuite ingénieusement toutes ces differences de poulx par l'expension tres-considérable du sang que le souffre volatil du Vin occasionne, & par le changement des souffres du Vin en esprits animaux. On pourroit bien icy donner d'autres raisons plus simples & plus naturelles de cette expension, mais cela nous écarteroit trop de notre sujet; d'ailleurs croiyez-vous de bonne foy ce changement des souffres du Vin en esprits ani-

animaux ; pour moi j'aurois mieux , si j'étois à votre place , n'en point admettre du tout , que de les réparer par la quintessence de cette liqueur que vous voulez faire passer pour une Eau de mort.

C'est icy où nous avons sujet d'appeler de l'injustice , sur l'opinion que vous avez de nous , en disant , avec Fernel , qu'à force de s'en servir sans ménagement , elle rend le poulx inégal , dérégé ; vous pouviez dire bien davantage en un seul mot , qu'elle tuë , & nous vous aurions crû sur votre parole , sans avoir recours à l'autorité de Fernel : *Abusus enim omnium rerum est pessimus.*

Votre réponse en cet endroit , ne fournit l'occasion de vous dire une seconde fois , qu'il ne s'agit point icy des effets que l'abus de cette liqueur produit , mais de ceux que l'usage modéré laisse appercevoir avec plaisir aux personnes qui en usent , soit en santé ou en maladie ; & que Sydenham même que vous avez porté contre nous , ne désapprouve pas dans le même passage , puisqu'après avoir dit : Plut à Dieu que l'on s'abstint totalement de l'Eau-de-Vie ; il s'est comme repris lui-même en continuant ; Où qu'on ne s'en sert que pour réparer ses forces dans la santé altérée pour la rendre vigoureuse dans la maladie , les affec-  
tions

tions toporeutes, &c. pour réparer les forces, Sydenham en permet l'usage modéré dans la santé & la maladie, où il s'agit de réparer les forces. Vous concluez vous-même touchant les bons effets de l'Eau-de-Vie dans les maladies, qu'on peut s'en servir comme remede, *Pharmaca sunt venena*; est-ce donc une Eau de mort, comme vous prétendez ?

Il seroit honteux à des gens qui font profession de la saine Médecine, de ne pas sçavoir que l'abus que le commun des hommes fait de cette liqueur, donne origine à mille maux, à la mort même qu'elle anticipe; & n'est-ce pas sans fondement que vous nous accusez (sans doute sans y avoir pris garde) de favoriser cet abus, en disant toujours contre nous, combien de maladies ne produira pas la compilation de ces deux causes dans le dérangement & l'inégalité du pouls qu'on remarque, à force d'en user sans ménagement.

Suivant toujours de près votre réponse, n'a-t-on pas lieu de dire maintenant que quand même on seroit assuré que le soufre volatil de l'Eau-de-Vie, n'est autre chose qu'un acide embarrassé fortement, concentré avec un peu de terre & de phlegme, la circulation & la chaleur de tout le corps ne suffiroit pas pour développer

loper une seule molécule, ou partie intégrante de cette liqueur, pour mettre en liberté cet acide, & par là en état d'agir sur le sang ?

La soif, à la vérité, la bouche pâteuse, le goût désagréable, que l'on a le lendemain d'une débauche, prouvent pour vous le séjour de ce poison, igné de ce soufre du vin qui se change en esprits animaux; vous avez raison, les effets de l'ivresse sont passés le lendemain, à l'abattement près, & la cause reste constamment malgré sa volatilité dans le corps oiseuse; pour moi j'aurois crû que la soif, la bouche pâteuse, prouveroit plutôt la dissipation, parce que le sang, selon vous-même, étant dépouillé de sa partie séreuse, échappée sous la forme d'insensible transpiration augmentée, pour lors les glandes salivales sont frustrées de la juste quantité de liquide, pour délayer la salive, qui a pris d'autres routes; c'est ce que nous observons dans les hydropiques, ou dans ceux qui souffrent des évacuations séreuses immodérées.

Voyons présentement si nous serons assez heureux pour satisfaire à ces deux points que vous nous proposez; puisque suivant votre sentiment, le volatile du vin, dites-vous, ne séjourne que peu de temps dans les vaisseaux, il ne peut produire

duire qu'un effet peu sensible; donc les vieillards, & les gens de travail ne peuvent en tirer d'utilité que dans l'usage réitéré. C'est précisément ce qui leur arrive en s'accoutumant peu à peu à l'usage de cette liqueur; loin de l'abus, ce qui ne leur est point un grand mal; mais il n'en seroit pas de même (a) si on les en privoit. On demande ensuite si nous voudrions nous mettre dans le risque, d'user d'un mauvais remede ou d'un aliment dangereux, sous prétexte qu'il n'agit que peu sur le Corps; on reconnoît d'abord une méprise de la part de l'Apologiste, dans le mot de mauvais, qu'il auroit mieux fait de retrancher. Nous répondons à cela en distinguant, sous un prétexte comme le nôtre, fondé sur l'autorité, la raison & l'expérience, quel danger y auroit-il? Je soutiens la gageure, sous un prétexte extravagant, comme seroit tout autre; je la renvoie avec le remede, à celui qui voudroit favoriser l'extravagance de ce prétexte.

N'a-t-on pas donné sujet à la conclusion de la coagulation des liqueurs hors du corps, à la coagulation des liqueurs au dedans? Pourquoi se plaindre donc du droit que l'on s'en est fait.

(a) Hipp. Aph. 49. & 50. Sect. 11.

Pour prouver l'épaississement des liqueurs, vous avez recours tantôt au mouvement augmenté du sang à sa division, en faisant rapprocher les Globules par la transpiration, augmentée de la partie séreuse qui entretient la fluidité de la masse; tantôt cette explication ne vous plaît plus, & vous appelez votre acide concentré, que la circulation, dites-vous, ne peut manquer de développer, & qui ne peut que coaguler le sang. Enfin vous croyez que ce soufre volatil ou acide concentré, n'épaissit point les liqueurs, mais que ces liqueurs sont suivies de l'épaississement, vous auriez pû aisément mieux expliquer votre pensée, qui peut être fort bonne, toute obscure qu'elle est.

L'objection du critique, tirée de l'avantage qui revient de l'usage de l'Eau-de-Vie aux vieillards, & à ceux qui font un violent exercice du corps, prouve fortement contre l'auteur de la thèse. Je demande là-dessus à mon tour. 1°. Si ceux de ses ouvriers qui travaillent aux champs, &c. qui boivent du vin bien trempé, ont moins de force que ceux qui ne boivent que de l'eau? Qu'en pense-t-on?

2. S'il oseroit assurer que l'usage modéré du Vin ou de l'Eau-de-Vie leur nuit à la longue, son Apologiste du moins n'en feroit rien; En effet, M. vous approuvez  
l'usage

l'usage modéré du Vin & de l'Eau-de Vie. Vous croyez même qu'on ne sçauroit s'en passer dans la Flandre & dans tous les Païs où on se sert de la Bierre pour boisson ordinaire, - que les constitutions humides s'en accommodent très-bien dans l'usage un peu réitéré qu'on en fait toujours, loin de l'abus blamable; que dans certaines maladies & dans l'état de convalescence les malades s'en trouvent bien, & se remettent plutôt en santé; ce qui arrive infailliblement en fortifiant le Ton des fibres de l'Estomac, rétablissant ainsi les digestions, ouvrant, débouchant les conduits embourbez, faisant transpirer ou prendre d'autres routes aux matieres impures, qui surchargent le sang; vous prétendez que les Vieillards ressentent aussi les bons effets. Comment après cela accorderez-vous le passage de Sydenham que vous n'avez cité contre nous, que pour persuader que cette liqueur est une Eau de mort?

Enfin seroit-il surprenant que le vin changé en esprit de vin par le plus violent agent qu'on puisse trouver, eut perdu dans les altérations qu'il a souffertes par le feu, quelque substance essentielle à la nature, en sorte que produisant un tel effet étant vin, il en produisit un autre étant devenu Esprit de vin? Ce qu'on peut dire,

C aussi

## 2378 MERCURE DE FRANCE

aussi de l'Eau-de-Vie, dont on fait l'Esprit de Vin; d'ailleurs une scrupuleuse exactitude dans les expériences doit-elle passer pour une chicane ou une querelle des *Illipuciens*? Nous ne sçaurions trop nous tenir en garde contre les deffauts de nos sens & contre l'erreur qu'ils nous offrent souvent sous l'apparence de la vérité, & que la précipitation ou l'inadvertance fait toujours adopter.

Je finirai par ces paroles de Varandeus : *Vinum igitur naturâ suâ & viribus calidum siccumque, calefacit, concoctionem juvat, faciliè mutatur, substantiæ humoralis & spirituose damna citò reparat, & naturam sanguinis subit, ut pote similarium partium & benè concoctarum, suarum etiam tenuitate partium ἀναδούω & alimenti distributionem adjuvat, si mediocritas accesserit tam in qualitate, quantitate, quàm utendî tempore, qualitate quidem si temperatum, lymphisque refractum sumatur, quod violentius & generosius est, unde Hipp. Aphor. quinquagesimo sexto, sectionis septimæ, & alibi οἶνος ἴσος ἰσῶ πινόμενος, equaliter aqua permixtum, & juvat sanos, & agros multos curat, quantitate, &c.*

Voilà, Monsieur, ce que j'ai crû mériter les nouvelles attentions de M. Bruhier d'Ablancourt, Medecin, que j'estime infiniment, par l'honneur qu'il a bien voulu

NOVEMBRE. 1770. 2379  
voulu nous faire , de répondre à nos Ré-  
flexions contre la Thèse de M. Hoc. Je-  
suis , &c.



A MADAME DE B...

**M**Adame , vous voyez qu'à vos ordres fidèle  
J'ai fait de ma Maitresse un aimable tableau :  
Celui de votre Amant est mille fois plus beau ;  
Mais vous peignez un Dieu , je peins une mor-  
telle  
Dont en vous counoissant on connoît le modele.

PORTRAIT DE L'AMANT.

*Fait par Madame de B...*

**D**Es yeux noirs & de blonds cheveux ,  
Des dents blanches comme l'yvoire ,  
Un souris doux & gracieux ,  
De l'esprit & de la mémoire ,  
Se présenter très-noblement ;  
C'est le portrait de mon Amant.

Une élégante propreté  
Fait tout le soin de sa parure ;  
Il n'est rien en lui d'affecté ,  
On y voit la simple nature ,

C ij Sans

Sans détour , fans déguifement ;  
C'est le portrait de mon Amant.

Sçavoir tout & parler fort bien ;  
Exceller dans l'art de fe taire ,  
Ne décider jamais fur rien ,  
Se prêter au discours vulgaire ;  
N'avoir jamais d'entêtement ;  
C'est le portrait de mon Amant.

Amant constant , fidele ami ,  
Genereux , discret & sincere ,  
Ne servir jamais à demi ,  
Délicat dans le doux miftere ,  
Des feftins faire l'ornement ;  
C'est le portrait de mon Amant.

L'on doit aimer jufqu'au tombeau  
Ce Chef-d'œuvre de la nature ;  
Vit-on jamais rien de fi beau ?  
D'un Dieu même c'est la peinture ;  
Ne choififfez point autrement ,  
Belles , qui voulez un Amant.



PORTRAIT DE LA MAITRESSE.

*Fait par M. d'Hautesenille.*

**D**Eux rangs de perles dans la bouche,  
Des cheveux noirs, de beaux yeux bleus,  
Un teint où la rose se couche,  
Un sourire misterieux,  
L'air plein d'une sage noblesse;  
C'est le portrait de ma Maitresse.

Toujours parée & sans parure,  
Au-dessus des secrets de l'art,  
Des seules mains de la nature  
Elle sçait composer son fard;  
L'esprit souple & de la justesse;  
C'est le portrait de ma Maitresse.

Sans bruit, sans humeur, sans caprice,  
Sçachant le monde sans l'aimer;  
Et n'ayant pour moi d'autre vice  
Que de plaire & de tout charmer;  
Un cœur neuf, & que seul je blesse;  
C'est le portrait de ma Maitresse.

Douce, discrete, généreuse,  
Contente d'un engagement,  
Dans sa tendresse ingénieuse

C iiij

Elle

## 2382 MERCURE DE FRANCE

Elle fixeroit un Amant  
Par sa seule délicatesse ;  
C'est le portrait de ma Maîtresse.

La Mere du Dieu de Cythere  
Fut moins aimée , eut moins d'attraits  
Que la Beauté qui m'a sçû plaire ,  
Et dont j'ébauche quelques traits :  
Ne faites choix , tendre Jeunesse ,  
Que d'une pareille Maîtresse.



### LETTRE sur la gloire des Orateurs & des Poëtes.

**L**orsque vous m'avez fait l'honneur ;  
Monsieur , de me proposer la ques-  
tion , sçavoir : *Si la gloire des Orateurs est  
préférable à celle des Poëtes* , je l'avois déjà  
luë dans le Mercure du mois du Juin  
premier Volume. Il est certain que ceux  
qui excellent dans des sujets difficiles , &  
en même-tems très utiles , & très agréa-  
bles , acquierent plus de gloire & d'hon-  
neur que ceux qui excellent dans des su-  
jets qui le sont beaucoup moins. Pour ju-  
ger plus sainement de la question dont il  
s'agit , il suffit d'examiner deux choses ;  
la

la premiere : quel est celui de ces deux genres du Discours ou de la Poësie qui demande plus de talens pour y exceller ; & la seconde : quel est le plus utile & le plus agréable.

*a* Les Poëtes comme les Orateurs se proposent d'instruire & de plaire , tous leurs efforts tendent à cette même fin ; mais ils y arrivent les uns & les autres par des voyes bien différentes. *b* L'invention , la disposition , l'élocution , la mémoire & la prononciation font tout le mérite des Orateurs. \* La Poësie est assujettie à un bien plus grand nombre de regles. Le Poëte Épique doit d'abord former un plan ingénieux de toute la suite de son action, en transportant dès l'entrée son Lecteur au milieu, ou presque à la fin du sujet , en lui laissant croire qu'il n'a plus qu'un pas à faire pour voir la conclusion de l'action , en faisant naître ensuite mille obstacles qui la reculent , & qui irritent les desirs du Lecteur , en lui rappelant les événemens qui ont précédé , par des récits placés avec bienséance, en les amenant enfin avec des liaisons &

*a* Cic. de Oratore.

*b* Quintil.

\* Arist. Poët.

Horat. Art. Poët.

Despr. Art. Poëse

2384 **MERCURE DE FRANCE**  
des préparations qui éveillent la curiosité, qui l'intéressent de plus en plus, qui l'entretiennent dans une douce inquiétude, & le menent de surprise en surprise jusqu'au dénouement; récits curieux, expressions vives & surprenantes, descriptions riches & agréables, comparaisons nobles, discours touchans, incidens nouveaux, rencontres inopinées, passions bien peintes; joignez à cela une ingénieuse distribution de toutes ces parties, avec une versification harmonieuse, pure & variée; voilà des beautés presque toutes inconnues à l'Orateur. \* Cicéron lui-même, d'ailleurs si rempli d'estime pour l'Eloquence, ne peut pas s'empêcher de mettre la Poësie beaucoup au-dessus de la Prose: elle est, dit-il, un enthousiasme, un transport divin qui élève l'homme au-dessus de lui-même; les vers que nous avons de lui, quoique mauvais, nous font bien voir le cas qu'il faisoit de la Poësie, il fit aussi tout ce qu'il pût pour y réussir; mais tout grand Orateur qu'il étoit, il n'avoit pas assez d'imagination, & il manquoit des autres talens nécessaires pour devenir un bon Poëte.

Il faut assurément de grands talens

*\* De Orat.*

pour

pour faire un bon Orateur , de la fécondité dans l'invention , de la noblesse dans les idées & dans les sentimens , de l'imagination , de la magnificence & de la hardiesse dans les expressions. Les mêmes talens sont nécessaires à la Poësie ; mais il faut les posséder dans un degré bien plus parfait pour y réussir ; elle cherche les pensées & les expressions les plus nobles, elle accumule les figures les plus hardies, elle multiplie les comparaisons & les images les plus vives , elle parcourt la nature , & en épuise les richesses pour peindre ce qu'elle sent , elle se plaît à imprimer à ses paroles le nombre , la mesure & la cadence ; la Poësie doit être élevée & soutenue par tout ce qu'on peut imaginer de plus vif & de plus ingénieux ; en un mot , elle change tout , mais elle le change en beau.

\* *Là pour nous enchanter tout est mis en usage ;*

*Tout prend un corps , une ame , un esprit , un visage ;*

*Chaque vertu devient une Divinité ;*

*Minerve est la prudence , & Venus la beauté.*

*Ce n'est plus la vapeur qui produit le tonnerre*

*C'est Jupiter armé pour effrayer la terre.*

*Un orage terrible aux yeux des Marseillois .*

\* *Despr. Art. Poët. Chant III.*

C v C'est

## 2386. MERCURE DE FRANCE

*C'est Neptune en courroux qui gourmande les flots.*

*Eche n'est plus un son qui dans l'air retentisse,*

*C'est une Nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.*

*Ainsi dans cet amas de nobles fictions*

*Le Poète s'égayé en mille inventions ,*

*Orne , élève , embellit , agrandit toutes choses,*

*Et trouve sous sa main des fleurs toujours éclor-  
ses.*

La Prose n'oblige pas à tant de frais ; & ne prépare pas à tant de choses ; au contraire il faut que l'imagination regne dans les Vers , & s'ils ne sont rehaussés par quelque pensées sublimes , ou fines & délicates , ils sont froids & languissans ; la Poësie ne souffre rien de médiocre : ainsi ce n'est pas sans raison que l'on a comparé les Poètes aux Cavaliers à cause du feu & de la rapidité qui animent la Poësie , & les Orateurs aux Fantassins qui marchent plus tranquillement & avec moins de bruit. D'ailleurs la Poësie s'exerce sur toutes sortes de genres , le badin , le sérieux , le comique , le tragique , l'héroïque. Le soin des troupeaux , les beautés de la nature & les plaisirs rustiques en font souvent les plus nobles sujets. Enfin Moïse , Isaïe , David ne trouverent que la Poësie digne de chanter les louanges du Créateur

teur , de relever ses divins attributs & de célébrer ses bienfaits ; les Dieux de la Fable , les Héros , les fondateurs des Villes & les libérateurs de la Patrie auroient dédaigné tout autre langage ; la Poësie seule étoit capable de célébrer leur gloire & leurs exploits. \* Aussi ne se servoit-on anciennément que de la Poësie : tout jusqu'à l'histoire même étoit écrit en Vers, & l'on ne commença que fort tard à employer la Prose. La Nature comme épuisée ne pouvant plus soutenir le langage sublime de la Poësie , fut obligée d'avoir recours à un Discours moins cadencé & moins difficile.

Tous les bons connoisseurs , entr'autres le P. Bouhours , le P. Rapin , le P. Le Bossu & M. Daubignac conviennent que le Poëme Epique est le chef-d'œuvre de l'esprit humain. Avons-nous quelque harrangue où il y ait tant de sublime , d'élevation & de jugement que dans l'Iliade ou l'Eneide. L'Eloquence elle-même n'est jamais employée avec plus d'éclat & plus de succès que lors qu'elle est soutenue par la Poësie. Y a-t'il en effet quelque genre d'Eloquence dont les Poëmes d'Homere ne fournissent des modèles parfaits ? c'est chez lui que les Ora-

\* *Plutarque*

## 2388 MERCURE DE FRANCE

teurs ont puisé les regles & les beautés de leur art , ce n'est qu'en l'imitant qu'ils ont acquis de la gloire. Pour se convaincre de cette verité il suffit de jeter les yeux sur quelques unes de ses Harangues, & l'on conviendra sans peine qu'elles sont au-dessus des plus belles de Ciceron & de Demosthenes aussi bien que des Modernes. Les Harangues d'Ulisse, de Phoenix & d'Ajax qui furent députés par l'Armée des Grecs vers Achile pour l'engager à reprendre les armes, sont de ce genre. Il faut voir à l'art admirable avec lequel Homere fait parler le Prince d'Ithaque : il paroît d'abord embarrassé & timide ; les yeux fixes & baissés, sans geste & sans mouvement, ayant affaire à un homme difficile & intraitable, il employe des manieres insinuanes, douces & touchantes ; mais quand il s'est animé ce n'est plus le même homme, & semblable à un torrent qui tombe avec impétuosité du haut d'un rocher, il entraîne tous les esprits par la force de son éloquence. Les deux autres ne parlent pas avec moins d'art ; moins de force & d'adresse, & il est remarquable que chaque personnage parle toujours selon son caractere, ce qui fait une des principales beautés du Poë-

NOVEMBRE. 1730. 238<sup>e</sup>  
 me Epique. Rien n'est plus éloquent que  
 le petit Discours d'Antiloque à Achille,  
 par lequel il lui apprend la mort de Pa-  
 trocle. L'endroit *a* où Hector prêt d'aller  
 au combat, fait ses adieux à Andromaque  
 & embrasse Astianax, est un des plus  
 beaux & des plus touchans. M. Racine  
 en a imité une partie dans l'endroit où  
 Andromaque parle ainsi à sa confidente :

*b* Ah ! de quel souvenir viens-tu frapper mon  
 ame !

Quoi ! Cephise , j'irai voir expirer encor  
 Ce fils , ma seule joye , & l'image d'Hector ?  
 Ce fils que de sa flamme il me laissa pour gage ?  
 Helas ! je m'en souviens , le jour que son cou-  
 rage

Lui fit chercher Achille , ou plutôt le trépas ,  
 Il demanda son fils , & le prit dans ses bras :  
 Chere Epouse ( dit-il , en essuyant mes larmes )  
 J'ignore quel succès le sort garde à mes armes ,  
 Je te laisse mon fils , pour gage de ma foi ;  
 S'il me perd , je prétends qu'il me retrouve en-  
 tois :

Si d'un heureux hymen la mémoire t'est chere  
 Montre au fils à quel point tu chérissois le  
 pere.

Le Discours de Priam à Achille , par

*a* *Il. VI.* 390. 494.

*b* *Androm. Act. III. Scen. VIII.*

lequel

## 2390 MERCURE DE FRANCE

lequel il lui demande le corps de son fils Hector , renferme encore des beautés admirables. Pour les bien sentir il faut se rappeler le caractère d'Achille , brusque , violent & intraitable ; mais il étoit fils , & avoit un pere , & c'est par où Priam commence & finit son discours. Etant entré dans la tente d'Achille , il se jette à ses genoux , lui baise la main ; Achille est fort surpris d'un spectacle si imprévu , tous ceux qui l'environnent sont dans le même étonnement & gardent un profond silence. Alors Priam prenant la parole :

*Divin Achille , dit-il , souvenez-vous que vous avez un pere avancé en âge comme moi , & peut-être de même accablé de maux , sans secours & sans appui ; mais il sçait que vous vivez , & la douce esperance de revoir bientôt un fils tendrement aimé le soutient & le console : & moi le plus infortuné des peres de cette troupe nombreuse d'enfans dont j'étois environné , je n'en ai conservé aucun ; j'en avois cinquante quand les Grecs aborderent sur ce rivage , le cruel Mars me les a presque tous ravis : l'unique qui me restoit , seule ressource de ma famille & de Troye , mon cher Hector , vient d'expirer sous votre bras vainqueur en deffendant genereusement sa Patrie. Je viens ici chargé de*

\* I. XXIV. 485.

présens

## NOVEMBRE. 1730. 236

*presens pour racheter son corps : Achille ,  
laissez-vous fléchir par le souvenir de votre  
pere , par le respect que vous devez aux  
Dieux , par la vûë de mes cruels malheurs.  
Fut-il jamais un pere plus à plaindre que  
moi qui suis obligé de baiser une main ho-  
micide , encore fumante du sang de mes en-  
fans.*

C'est la nature même qui s'exprime  
par la bouche de ce venerable Vieillard ,  
& quelque impitoyable que fut Achille ,  
il ne pût résister à un Discours si touchant ,  
le doux nom de pere lui arracha des lar-  
mes. Il est aisé de comprendre que la Prose  
fait perdre à ce Discours une partie de sa  
beauté , il a bien plus de grace & de force  
revêtu de tout l'éclat des expressions  
Poëtiques. Il y a dans Homere une infi-  
nité d'autres endroits , peut-être encore  
plus beaux ; mais il faut se borner.

L'éloquence de la Chaire & du Bar-  
reau sont assurément d'une grande utilité ,  
& il faut convenir qu'on a bien de l'obli-  
gation à ceux qui veulent bien y em-  
ployer leurs talens. Mais après tout tous  
nos Orateurs ensemble ne fourniroient  
pas un endroit qui exprimât avec tant  
d'éclat , de noblesse & d'élevation la gran-  
deur & la puissance du souverain Maître  
de l'Univers que ces Vers de Racine.

*Que*

*à Que peuvent contre lui tous les Rois de la terre ;*

*En vain ils s'uniroient pour lui faire la guerre,  
Pour dissiper leur ligue il n'a qu'à se montrer ;  
Il parle , & dans la poudre il les fait tous ren-  
trer.*

*Au seul son de sa voix la mer fuit , le Ciel  
tremble ;*

*Il voit comme un néant tout l'Univers ensem-  
ble ,*

*Et les foibles Mortels , vains jouets du trépas,  
Sont tous devant ses yeux comme s'ils n'étoient  
pas.*

Que de grandeur ! que de noblesse !  
qui ne sent que les mêmes pensées tour-  
nées en Prose par une habile main per-  
droient toute leur grace & toute leur for-  
ce. Voici un endroit dans le même goût,  
tiré d'un de nos plus célèbres Orateurs.

*O Dieu terrible , mais juste dans vos con-  
seils sur les enfans des hommes , vous dispo-  
sez & des Vainqueurs & des Victoires pour  
accomplir vos volontés & faire craindre vos  
jugemens ; votre puissance renverse ceux que  
votre puissance avoit élevés : vous immolez  
à votre souveraine grandeur de grandes vic-  
times , & vous frappez quand il vous p'aît  
ces têtes illustres que vous avez tant de fois  
couronnées.*

*à Esther Act. II. Scen. E*

*CC*

NOVEMBRE. 1730. 2393

Cet endroit, quoique grand, est bien au-dessous des Vers de Racine, c'est pendant un des plus grands efforts de l'éloquence de M. Flechier. *a* Cet autre trait du même Poëte, quoiqu'en un seul Vers, n'est pas moins inimitable à l'Orateur.

*b* *Je crains Dieu, cher Abner, & n'ai point  
d'autre crainte.*

Pour prouver sans réplique combien la Poësie prête à l'Eloquence, que l'on mette en Prose les morceaux les plus éloquens des Poëtes, qu'on les revête de toutes les expressions les plus brillantes; & l'on jugera aisément combien ils perdent dans ce changement. Je pourrois en donner des exemples d'Homere, de Sophocle & des autres Poëtes, & citer tous nos Traducteurs; mais je renvoye au seul récit de Thetamene dans la Tragédie de Phedre de Racine, & je prie les partisans de l'éloquence de la Prose de le rendre sans l'harmonie des Vers aussi touchant, aussi vif, j'ajoute même aussi effrayant qu'il l'est dans ce Poëte. Qu'un habile Poëte, au contraire, prenne les endroits les plus éloquens & les plus pathé-

*a* *Oraif. Funebre de M. de Turro*

*b* *Athalie, Act. I. Scen. I.*

tiques

2394 MERCURE DE FRANCE  
tiques de Demosthenes & de Ciceron ,  
qu'il les pare de tous les ornemens de ce  
même recit de Theramene , & l'on juge-  
ra alors combien ils y auront gagné.

Y a-t'il quelque chose qui soit si pro-  
pre à inspirer des sentimens nobles & gé-  
nereux sur la Religion que ce que Cor-  
neille fait dire à Polieucte ; les mêmes  
choses en Prose seroient belles, sans doute,  
mais bien plus froides & plus languissan-  
tes. Quelle est la Harangue qui renferme  
une plus belle morale que celle que  
Roussseau a inserée dans son Ode sur la  
Fortune ? trouve-t'on quelque part la ve-  
rité accompagnée de tant d'agrémens &  
de tant de force.

*Fortune dont la main couronnée  
Les forfaits les plus inouïs ,  
Du faux éclat qui t'environne  
Serons-nous toujours ébloüis ;  
Jusques à quand , trompeuse Idole ,  
D'un culte honteux & frivole  
Honorons-nous tes Autels ?  
Verra-t'on toujours tes caprices  
Consacrés par les sacrifices  
Et par l'hommage des mortels. &c.*

Toute la suite de cette Ode renferme  
une infinité de traits admirables ; je pou-  
rois

NOVEMBRE. 1730. 2395

vois ajouter encore les Odes sacrées du même Auteur qui sont bien au-dessus de celle ci , les Pleumes de Madame Des Houllieres , ceux de Malherbe &c. où l'on trouve des traits que l'éloquence la plus vive ne sçauroit imiter. Mais si on vouloit rapporter tout ce qu'il y a de plus beau tant en Vers qu'en Prose , on ne finiroit point.

On s'ennuye du moins en beaucoup d'endroits d'un beau Sermon qui contient les mêmes pensées sur les mêmes sujets , qui annonce les mêmes vérités qu'une Piece de Poësie , les vers nous y rendent beaucoup plus sensibles , on est plus touché , on entre plus dans toutes les passions du Poëte , on s'efforce de la suivre , on se plaît à ses expressions , on aime ses pensées qu'on tâche de retenir , on se fait même un plaisir & un honneur de les reciter. L'éloquence sérieuse de l'Orateur fait bien moins d'impression que ces peintures vives & naturelles du vice que le Poëte sçait rendre si méprisable , & ce n'est pas sans raison que Rousseau a dit que

*Des fictions la vive liberté  
Peint souvent mieux l'austere verité  
Que ne feroit la froideur Monacale  
D'une lugubre & pesante morale.*

En

En effet , rien ne touche le cœur de l'homme , rien n'est capable de lui faire impression que ce qui lui plaît ; la Poësie nous montre la vérité avec un visage doux & riant , par là elle l'insinuë adroitement : entraînés par le plaisir , nous entrons insensiblement dans les sentimens du Poëte , dans ses maximes ; nous prenons de lui cette noblesse , cette grandeur d'ame , ce désintéressement , cette haine de l'injustice & cet amour de la vertu qui éclatent de toutes parts dans ses Vers. La vérité , au contraire , dite par un Orateur , nous paroît bien plus severe , elle n'est pas accompagnée de ces graces , de ces ornemens , enfin de toutes ces beautés qui la rendent aimable , l'esprit se ferme à sa voix , & si quelquefois on l'écoute , ce n'est que par un grand effort de la raison. Quelqu'un dira peut-être que l'éloquence oratoire est plus utile à l'Orateur pour sa fortune , & on aura raison de dire comme Bachaumont :

*a Non non , les doctes damoiselles  
N'eurent jamais un bon morceau ;  
Et ces vieilles sempiternelles  
Ne burent jamais que de l'eau.*

Les Poëtes ont toujours été bien éloignés  
*a Voyage de Bach. & de la Chapelle.*

gnés

gnés de cette avidité qui fait dire à tant de gens

. . . . . Quærenda pecunia primum est ;

Virtus post nummos.

Je ne doute point que les gens d'esprit & de bon goût, les Heros & sur tout le beau sexe, à qui la Poësie a fait tant d'honneur, & dont elle a si souvent relevé la beauté & le mérite, ne préfèrent la gloire des Poëtes à celle des Orateurs, & quand je n'aurois que leur suffrage, j'aurois toujours celui de la plus brillante partie du monde. Au reste, on peut encore juger de la gloire des Poëtes par l'estime & la veneration qu'ont eûs pour eux de tout tems les hommes les plus illustres & les plus grands Princes. *b* Ptolomée Philopator fit élever un Temple à Homere ; il l'y plaça sur un Trône, & fit représenter autour de lui les sept Villes qui se disputoient l'honneur de sa naissance. *c* Alexandre avoit toujours l'Iliade sous le chevet de son lit, enfermée dans la cassette de Cyrus. *d* Hyparque, Prince des Athéniens, envoya une Galere exprès chercher Anacréon pour faire honneur à

*b* *Elien.*

*c* *Plusarq. in Vita Alexand.*

*d* *Elien.*

vous

## 2398 MERCURE DE FRANCE

sa Patrie. Hyeron de Syracuse voulut avoir Pindare & Simonide à sa Cour, & personne n'ignore que dans le sac de Thebes Alexandre ordonna qu'on épargnat la maison & la famille du premier des deux Poètes que je viens de nommer. On sçait le crédit qu'eurent Virgile & Horace à la Cour d'Auguste, & enfin l'estime particuliere dont Louis XIV. a toujours honoré nos Poètes François. Mais pourquoi chercher de nouvelles preuves? Le langage des hommes égalera-t'il jamais le langage des Dieux? Je sens bien que je dois me borner à ce petit nombre de réflexions, quoiqu'il soit difficile d'être court en parlant des beautés de la Poësie, où l'on trouve tant de choses qui enchantent que l'on en pourroit dire ce que disoit Tibulle de toutes les actions de sa Maîtresse

*Componit furtim, subsequiturque decor.*

J'ai l'honneur d'être &c.



SUR



SUR LE VOYAGE AUX EAUX

De M<sup>e</sup> la Comtesse de Chateautiery.

MADRIGAL.

**V**ous qui cherchez aux Eaux du rafraîchissement,

Soit par breuvage ou par lessive,

Hâtez-vous, buvez promptement

Avant que la Comtesse arrive :

Cette Beauté chez vous va jouer si beau jeu,

Qu'en prétextant fièvre ou migraine,

Elle va d'abord mettre en feu

Buveurs, Medecins & Fontaine.

*M. de Senecé.*



*DE FENSE des Remarques de M. Dauvergne sur un Livre de M. Billecocq, intitulé : Les Principes du Droit François sur les Fiefs.*

**J**'Ai attendu jusqu'à présent que le correspondant ou l'ami à qui M. Billecocq a adressé sa Réponse à mes Remarques

2400 MERCURE DE FRANCF  
ques a publiât son sentiment en faveur  
de l'Ouvrage , & contre ma Critique ,  
ainsi que l'Auteur sembloit le lui deman-  
der ; mais puisque ni l'approbation ni la  
censure ne paroissent pas , & que le per-  
sonnage de qui je croyois qu'elles pour-  
roient venir , n'existe peut-être pas plus  
réellement que les Climenes & les Philis  
pour qui les Poètes feignent de soupirer ,  
je ne difererai plus à montrer que mes  
Observations sont justes. M. Billecocq  
trouvera bon que je borne la durée du  
plaisir qu'il goûte apparemment de pen-  
ser que je les abandonne ; je crois de l'en  
avoir laissé jouir assez long-tems , pour  
demeurer quitte envers lui des compli-  
mens dont il m'a gratifié dans sa Réponse.

Deux points sont principalement en  
contestation entre lui & moi. Le premier,  
si ceux qui acheteroient son Livre y  
trouveroient autant qu'il promet par le  
Titre & dans la Préface. Le second , s'il  
ne vaut pas mieux, ne plus rien écrire sur  
la Jurisprudence, que de ne composer que  
des Ouvrages dans le goût de l'Ecrit de  
cet Auteur.

Le titre de *Principes du Droit François  
sur les Fiefs* n'annonce pas simplement

*a Les Remarques sont dans le Mercure de  
France de Janvier 1730. & la Réponse dans  
celui du mois de Mai de la même année.*

des

des définitions & des divisions suivies de quelques maximes également en usage dans toutes les Provinces. Ce sont là , à la vérité , des principes , mais des principes généraux qui se trouvent par tout , & pour le petit nombre desquels il n'est pas à croire pour cette raison que l'on veuille faire de nouveaux Livres. La promesse tombe donc sur les principes particuliers qui sont infinis , qui varient suivant la diversité des statuts de chaque Contrée , & dont le détail est d'autant plus nécessaire , que la multitude embarasse davantage. Il consiste principalement ce détail à ranger toutes les Coûtumes du Royaume sous certaines Classes , à indiquer la différence des unes aux autres , à expliquer de quelles façons opposées les principales questions se décident le plus communément sous chaque espece de Coûtumes , & à donner des notions suffisantes pour conduire à faire les distinctions convenables entre toutes ces diverses Coûtumes sur les autres difficultés. Voilà à peu près la maniere dont Coquille a procédé , & qui a été suivie par ceux qui , après lui , nous ont donné des *Institutions au Droit François* , & ce qu'on a lieu d'attendre avec plus de perfection encore de ceux qui , annonçant de nouveaux principes , font entendre qu'ils

D donnent

donnent quelque chose de meilleur que ce que l'on a déjà en ce genre.

Or il ne se trouve rien de semblable dans le Livre de M. Billecocq, qui, quelque chose qu'il lui plaise d'en dire dans sa Réponse à mes Remarques, s'est démenti lui-même sur cela dans son Epître Dédicatoire & dans sa Préface, où il avoué qu'il a réduit les principes à la seule Coutume de Peronne. Ainsi de son propre aveu le titre qu'il a choisi fait illusion au Public. En Poitou & en Bretagne on achètera le Livre de M. Billecocq sur la foi du Titre, & dans l'esperance que l'on en concevra d'avoir des principes qui conviennent à ces Provinces comme à toutes les autres; mais on ne l'aura pas plutôt qu'on y verra que l'Auteur dit lui-même qu'il n'y donne rien que pour la Coutume particulière de son Pays. L'abus si fréquent de ces titres trop généraux ne cessera-t'il donc jamais? & laissera-t'on toujours le Public en bute à ces sortes de supercheries?

Le Livre dont je parle est-il du moins un Commentaire sur la Coutume de Peronne, Mondidier & Roye, comme l'annoncent l'Epître Dédicatoire & l'Avis au Lecteur? je ne veux encore pour preuve de la négative que l'aveu de notre Magistrat; il demeure d'accord que la description

cription que j'ai faite de la maniere de faire un Commentaire de Coûtume, est conforme aux idées que l'on doit s'en former. D'un autre côté, il déclare qu'il n'a point prétendu écrire sur un plan si grand, & dans lequel les discussions sont si nécessaires; donc son Livre n'est point un Commentaire; donc il en a voulu donner une idée trop avantageuse, lorsqu'il a dit *L'Ouvrage que j'ai fait sur les Fiefs . . . est un Commentaire sur la Coûtume de Peronne &c.*

En remarquant l'inutilité d'un Commentaire qui contient tout aussi peu, & quelquefois moins que l'article contesté, j'ai ajoûté que c'étoit le défaut dominant du Commentaire prétendu de M. Billaecq. Ce reproche est trop vague, répond l'Auteur, pour que je sois en état de m'en justifier. C'est se tirer en habile homme d'un mauvais pas; on a bien plutôt fait, & il est bien plus commode & bien plus avantageux d'imputer ainsi à la Critique un défaut de justesse & de précision trop grand pour qu'elle soit susceptible d'une Réponse, que d'en tenter la réfutation. Il faudroit parmi les articles que l'on prétend avoir commentés, en tirer un certain nombre au hazard, & faire voir que l'on a donné la décision de toutes les difficultés qui naissent du texte

## 2404 MERCURE DE FRANCE

ou du moins de la plus grande partie ; & peut-être le hazard n'offriroit-il rien de favorable ? La peine que l'on prendroit de feiiilleter l'Ouvrage d'un bout à l'autre pourroit même ne produire rien de mieux , & ne présenter par tout que l'occasion ou de se souvenir de ce que dit M. de Saint Evremont , a que les Livres sont dans la Bibliotheque d'un fameux Avocat , comme on voit dans la Mer les Poissons , dont une partie mange l'autre , ou d'appliquer ce qu'on lit dans M. le Clerc , b qu'il y a une Nation , d'ailleurs sçavante & féconde en habiles gons , qui n'est que trop accoutumée à copier , & qui ne fait que peu d'usage de son esprit dans la plupart des Livres que l'on en voit. Que l'on connoît par là que bien des gens lisent en ce Pays là , non pour s'instruire , pour se former l'esprit & le stile , & pour se mettre en état de juger par eux-mêmes de ce qu'ils lisent , ou de découvrir quelque chose de nouveau , mais pour faire de gros Recueils , & tirer de tems en tems de ce cahos des Volumes indigestes , & remplis de citations inutiles.

Le singulier est que l'application se trouve faite par M. Billecocq lui-même.

a S. Evremoniana pag. 357.

b Biblioth. Univ. T. 16. pag. 197.

Je n'avois travaillé à ce *Recueil*, dit-il a que pour mon instruction particuliere... & en le faisant imprimer par le conseil de personnes judicieuses qui ont estimé (*selon la Couûume*) qu'il pourroit être utile au Public, je l'ai présenté *tel qu'il étoit*.

Cela est excellent dans le Commerce ordinaire. On y regarde communément comme le meilleur ce que chacun a fait pour son propre usage. Mais il en est autrement dans la République des Lettres; ce qu'un Auteur a composé pour lui est justement ce qui y passe pour valoir le moins, & pour être le moins estimable. Le Public n'y trouve digne de lui que ce qui a été fait pour lui, convaincu qu'il est que qui ne l'a pas en vûë, n'est pas suffisamment excité à se donner tous les soins & toutes les peines qui sont nécessaires pour approcher de la perfection: Sur cela le goût est général, & il se trouve ici justifié par l'inexactitude, dont j'ai cité quelques exemples dans mes Observations.

M. Billecocq veut, à la verité, que je me sois trompé, & il n'a rien oublié pour l'insinuer; mais je doute qu'il ait réussi auprès de ceux qui se trouvent à portée

## 2406 MERCURE DE FRANCE

de vérifier, s'en seront donné la peine.

Sur le premier article, sur tout, il me faut qu'un *Du Plessis* & des yeux. M. Billecoëtq ayant dit *a qu'en l'absence du mari, ou à son refus*, la femme qui est en communauté avec lui peut se faire autoriser par Justice, pour faire la foi & hommage des Fiefs à elle échus pendant le mariage; j'ai remarqué qu'il avoit d'autant moins de raison de nous donner cette maxime comme indubitable, sur la foi du seul *de Hen*, que la regle étoit fautive, & que *Du Plessis* l'avoit suffisamment fait entendre de la sorte dans le Chapitre même, dont l'Auteur s'étoit là approprié la meilleure partie. Sur cela il fait le surpris, parce, dit-il, que les termes dont il a fait usage se trouvent à peu de chose près dans *Du Plessis*; mais il ne dit pas que *Du Plessis* a ajouté, du moins selon les Editions de 1702, de 1709 & de 1728. car je n'ai pas sous la main la première de 1698. qu'il y a pourtant difficulté de la regle qu'il venoit de poser.

La réticence est fine: en mettant sous les yeux du Public ces dernières expressions, il n'y auroit pas eu moyen de demander comment je pouvois dire que *Du Plessis* pensoit autrement que *de Hen*, au

lieu qu'en les faisant, & en ne rapportant prudemment que ce qui précède, on s'est acquis le droit d'avancer hautement que ma première Remarque est mal imaginée, & de la donner pour un début qui fait porter de la suite un jugement désavantageux.

Mais n'imitons pas ces Scholastiques qui recherchoient uniquement ce qu'Aristote avoit dit sans se mettre en peine de ce qu'il auroit dû dire, & voyons qui il faut croire, ou de M. Billecocq qui continuë d'asfuter que son principe est incontestable, ou de Du Pleffis qui a écrit qu'il étoit très sujet à contestation.

La première idée qui se présente sur cela est celle de la distinction, si naturelle entre l'absence du mari, & son refus de faire la foi & hommage, entre l'absence légitime & nécessaire & celle qui ne seroit affectée que pour éluder de remplir ce devoir du vasselage.

Lorsque l'absence est nécessaire, & qu'elle a pour motif le service de l'Etat, l'attachement à un emploi dont les fonctions ne peuvent pas être abandonnées, avant l'expiration du tems fixé pour porter la foi, la difficulté n'est pas grande. L'Espouse, de l'hommage de laquelle ce Seigneur ne veut pas se contenter, a la voye de lui demander *souffrance*, c'est-à-dire,

2408 MERCURE DE FRANCE  
de requerir qu'il attende que l'empêchement soit cessé , & que le mari puisse venir en personne s'acquiter de la première obligation que les Loix Féodales lui imposent. C'est en ce cas ce que le Suzerain ne sçauroit refuser , on l'obtiendrait des Juges malgré lui ; aussi tôt le droit de saisir est arrêté pour tout le tems que doit durer la cause de l'absence , & si la saisie avoit précédé , la main levée en seroit acquise. Voilà la ressource que M. Billecocq croit si impossible. d'imaginer , celle cependant qu'il a dû voir dans la note sur l'endroit en question que M M. Delauriere & Berroyer ont crû la plus réguliere , celle enfin pour laquelle Du Plessis lui-même a fait assez sentir qu'il panchoit , lorsqu'il a avoué qu'il trouvoit de la difficulté à décider qu'en l'absence du mari & le délai fatal pressant , la femme pût se faire autoriser par justice pour porter la foi , sans faire prononcer aucune séparation.

L'Epouse peut , & elle doit même faire la foi & hommage pour les Fiefs qui lui appartiennent , lorsque le Seigneur veut qu'elle y satisfasse pour le mari absent : ce n'est pas sur quoi tombe le doute ; mais lui donner le droit de mettre à profit l'éloignement de son mari pour l'exempter de la foi , & pour en prendre malgré  
le

le Seigneur toute la charge sur elle , notwithstanding que ce dernier veuille bien attendre que l'excuse du mari cesse , ce seroit troubler tout l'ordre féodal .

Car si l'usage qui a subsisté assez longtemps a d'obliger , autant qu'on le pouvoit , les filles qui avoient des Fiefs à ne se marier que de l'agrément du Seigneur dans la mouvance de qui ces Fiefs se trouvoient , est abrogé , si les Suzerains ont perdu cette prérogative , dont le motif étoit de les préserver de l'inconvenient d'avoir des vassaux qui ne leur fussent point agréables , ou qui eussent des intérêts opposés aux leurs , ils se sont du moins conservé le droit de s'assurer par un acte de foi & hommage de la fidélité des nouveaux Feudataires que leur donnent leurs Vassales. La décision s'en trouve en leur faveur dans toutes les Coutumes , dans les unes *a* , en termes exprès , & dans les autres , par la conséquence qui résulte du principe , que tout nouveau vassal , comme le devient le mari qui

*a* Voyez la Charte de S. Louis du mois de Mai 1246. à la fin du nouvel Examen de l'usage général des Fiefs. Par M. Drussel, page 35.

*b* Estampes art. 6. Clermont 87. Laon 168. Châlons 178. S. Pol 11. Normandie 99. Bretagne 351. Anjou 96. &c. Quelques uns mettent aussi celle de Paris dans la même Classe.

## 2410 MERCURE DE FRANCE

exerce tous les droits de Seigneurie des Fiefs de la femme, *doit la foi & hommage au Seigneur Suzerain, & la doit en personne.*

Delà vient que si l'absence n'a point de cause indispensable, & telle qu'il faut qu'elle soit pour donner lieu à la souffrance, la femme ne peut pas non plus obliger de la recevoir, à porter la foi pour son mari, parce qu'elle ne pourroit y être admise que comme fondée de la procuration du mari, puisque c'est lui qui est personnellement tenu de ce devoir, & qu'il n'y a qu'une cause légitime qui puisse donner le privilège de s'en acquiter par Procureur, si ce n'est dans quelques Coutumes particulières dont je ne parle point ici. Vigier rapporte un Arrêt qui l'a jugé de la sorte contre une femme dont les offres de faire la foi & hommage y ont été rejetées, quoique ce fut pour un Fief qui lui appartenoit, & qu'elle eut une procuration de son mari, qui demouroit dans une autre Province que celle du Fief dominant; & c'est aussi le sentiment de M. Boucheul. c

L'Épouse sera-t'elle donc sans ressource contre la négligence ou le caprice d'un

a Chauny, art. 104.

b Sur l'Art 23. de la Coutume d'Angoumois.  
c Sur l'art. 242. de la Coutume du Poitou.

mari

## NOVEMBRE. 1730. 241

mari qui s'obstinera à ne pas vouloir revenir porter la foi & hommage, ou qui, quoique sur les lieux, refusera sans raison d'en faire la démarche? Et faudra-t'il qu'en voyant enlever par la saisie qu'un semblable procédé autorise, des revenus destinés à un tout autre usage, dans l'indigence & la désolation où cette perte la jette, elle s'en tienne à des plaintes stériles & infructueuses?

Non: si la perte des fruits est un objet assez considérable pour mettre du désordre dans les affaires des deux Epoux, peut en causer le dérangement, la femme a alors la liberté d'agir contre son mari en séparation: elle recouvre par là l'administration de son bien, elle retire du mari la Seigneurie des Fiefs qu'elle lui avoit apporté, & rentre dans le droit d'en faire seule l'hommage. Mais tant qu'elle reste en communauté, qu'elle trouve son compte à n'en pas poursuivre la dissolution, tant que la jouissance de ses Fiefs & des droits de Seigneurie qui y sont attachés demeure à son mari, la Loi veut que ce soit lui qui fasse l'hommage sous peine de la perte des fruits. a

*a Il y a quelques Coutumes où le refus du mari de faire la foi & hommage pour les Fiefs de sa femme, ne produit que le droit de saisir: le Seigneur ne gagne pas les fruits, il ne peut*

A la verité , cette perte , lorsqu'il y donne lieu , est une dissipation , mais qui se réduit à ce qui tombe dans la communauté , & qui est en son pouvoir , tant qu'elle ne va point à un assez grand excès pour donner matiere à la séparation. Il peut disposer absolument des effets communs , s'en joüer , les perdre & les dissiper. La femme n'a que la voye de le souffrir ou de se séparer.

Voilà les différentes especes qui ont été confonduës par les Auteurs , dont M. Billecocq réclame le suffrage , & auxquels il en auroit pû joindre plusieurs autres qui se sont tous aussi successivement copiés , sans prendre garde qu'on ne scauroit admettre ainsi indistinctement la femme à la foi & hommage pour l'absence ou le refus de son mari , sans donner atteinte aux Constitutions féodales.

L'étenduë que j'ai été obligé de donner à ce premier point me fera passer plus legerement sur les autres. Heureusement il n'y est pas besoin de tant de discussion. Quiconque ouvrira le Commentaire de *la Villete* sur l'article 173. de la Coûtume de Peronne , y en trouvera assez pour juger que M. Billecocq a fait une bévûë

*que les séquestrer jusqu'à la prestation de l'hommage qui lui est dû. Amiens, art. 9. Bouenois 47. Chauny.*

NOVEMBRE. 1730. 2413  
en préférant à l'opinion qu'a tenuë M.  
d'Argentré, que les cadets ne doivent  
pas de chambellage à leur frere aîné, la  
décision contraire de la Coûtume de Laon  
dont les maximes, qui doivent conduire  
à prononcer sur cela, sont toutes diffé-  
rentes de celles de la Coûtume de Pe-  
ronne, & qu'il n'a ainsi donné dans l'er-  
reur que pour avoir négligé de consulter  
les Commentateurs de la Coûtume mê-  
me qu'il vouloit expliquer.

Il suffit aussi de lire ce qui a été écrit  
par Du Moulin, & pour s'appercevoir  
qu'une partie des maximes que M. Bille-  
cocq a posées comme générales sur la foi  
& hommage du Fief contesté entre plu-  
sieurs personnes, sont susceptibles de  
diverses exceptions, qu'il ne peut laisser  
ignorer aux vassaux & aux Seigneurs de  
Fief dont il a principalement l'instruction  
en vûë, sans exposer les uns à s'entêter  
de prétentions déraisonnables, & sans en-  
gager les autres à abandonner les droits  
les plus légitimes. C'est là l'effet de la  
préférence qu'il a donnée aux compila-  
teurs modernes sur les Auteurs originaux,  
& de son goût particulier pour le texte  
des Coûtumes voisines de la sienne.

Je n'examine point le plus ou le moins

a *In Consuetud. Paris. §. 33. quest. 27.*

de

## 2414 MERCURE DE FRANCE

de justesse des préjugés sur lesquels ce  
gout est fondé, ni si la façon dont on  
sait que la rédaction des Coûtumes s'est  
faite, laisse lieu aux éloges que notre Au-  
teur leur distribue. J'aurai occasion d'en  
parler dans un Ouvrage plus étendu. Il  
n'est question ici que des suites ou des  
effets du plan que M. Billecocq s'est for-  
mé.

Son attachement scrupuleux aux ex-  
pressions des Coûtumes de Champagne,  
qui y sont ses favorites, le fait tomber  
d'une faute dans une autre. J'ai remarqué  
dans mes Observations, que pour nous  
apprendre si le Seigneur qui veut retenir  
un Fief de sa mouvance, dont le nouvel  
acheteur vient lui demander l'investiture,  
peut déduire, sur le prix de la vente qu'il  
est obligé de rembourser, le montant des  
Droits Féodaux, il apporte pour toute  
décision un texte de la Coûtume de Ver-  
mandois qui ne parle proprement que du  
cas, qui ne fait pas de difficulté, auquel  
l'acheteur étoit chargé du paiement de  
ces droits, & qu'ainsi il nous laissoit  
dans l'incertitude sur ce qui doit s'obser-  
ver lors, ce qui est le cas le plus épineux,  
que le vendeur est engagé à l'acquit de  
ces droits. Et la remarque est juste, par-  
ce que, quoiqu'en dise M. Billecocq, le  
texte cité ne présente rien qui donne lieu  
d'ap-

NOVEMBRE. 1730. 2415

d'appliquer à d'autre espece qu'à la premiere dont j'ai parlé, la maxime que le *Retrait Seigneurial & les Droits Féodaux sont incompatibles, & ne peuvent pas être pris ensemble sur un même Fief.*

Dans sa défense, déterminé enfin à nous instruire plus clairement si cette Loi doit aussi être suivie, lorsque par le contrat de vente le vendeur est resté chargé du paiement des Droits Féodaux, il nous dit qu'oùt, que cela ne peut pas former le moindre doute, & il en apporte en preuve la Coûtume de Rheims, avec le sentiment de quelques Auteurs qui ont crû, dit-il, que les Coûtumes, qui contiennent des dispositions contraires sont injustes, & doivent être resserrées dans les bornes de leurs territoires.

Mais c'est une seconde faute, d'autant plus inexcusable que la premiere, que l'on est exposé à de plus grands maux, par la prévention pour de fausses maximes que par la simple ignorance des veritables. Il n'est rien moins qu'incontestable que le vendeur qui est obligé au paiement des Droits Seigneuriaux pour la vente qu'il a faite, en devienne déchargé, & que la condition change si le Seigneur retire des mains de l'acheteur

*à Chaumont, art 17. Amiens, 38. Ponthieu, 89.*

68

## 2416 MERCURE DE FRANCE

ce qui a été vendu ; de frivoles raisonnemens sont le fondement unique d'un privilège qui seroit si extraordinaire. Je ne ferai point de dissertation pour le prouver ; la démonstration se trouve toute faite dans le Chapitre 3. des *Observations Notables sur le Droit Coûtumier*, que M. Brussel qui n'y laisse rien à désirer sur cela , a fait imprimer à S. Omer en 1724. & dont le sentiment peut être d'ailleurs appuyé de celui de Pillecart *a* de Ricard *b*, & de M. De Laitre *c*

On voit assez que si je trouve à redire aux décisions & aux principes de M. Billecocq, ce n'est point, comme il l'écrit à son ami, parce qu'ils ne sont pas assez démontrés, mais parce qu'ils ne sont point assez vrais. C'est parcequ'il donne *continuellement* pour certain ce qui est au moins très douteux, pour universellement reconnu ce qui est le plus contesté, & pour général ce qui est susceptible de plusieurs exceptions.

Une infinité de gens, nous dit l'Auteur, seront bien contens de trouver d'un coup d'œil dans ce Livre la décision des difficultés qui se présentent ; mais satisfaction de bien peu de durée pour le

*a* Sur l'art 256. de la Coût. de Châlons.

*b* Sur l'art 235. de Senlis.

*c* Sur l'art. 17. de Chauxmont.

NOVEMBRE. 1730. 2417.

Lecteur qui se donnera la peine d'aller aux sources , & bien funeste par l'événement pour ceux qui , par paresse de remonter à ces premières sources , ou par ignorance qu'il y en ait de plus pures , se seront prévenus & entêtés des idées qu'ils auront prises dans une collection si imparfaite. Il vaudroit autant pour les premiers que la compilation fut encore dans l'obscurité , & qu'elle n'eut pas été mise au jour : Et cela seroit plus avantageux pour les derniers. C'est ce que j'avois à démontrer.



O D E  
SUR LA NAISSANCE  
DE MONSEIGNEUR  
LE DUC D'ANJOU.

**A**pprochez , Enfans de la Lyre ;  
Unissez vos sons à mon chant :  
Un Dieu redoutable m'inspire  
D'annoncer un Héros naissant.  
Lucine à qui la France est chere ;  
Au présent qu'elle vient de faire  
Ajoute de nouveaux bienfaits.

Que

## 2418 MERCURE DE FRANCE

Que l'Anjou tressaille de joye ;  
Un Prince que le Ciel envoie  
Comble en ce jour tous ses souhaits.

Agde qu'on vit si plein de zèle  
Pour le premier né de LOUIS,  
Que ton ardeur se renouvelle  
A l'aspect de son second fils.  
E'un précieux fruit de nos larmes  
Vint au plus fort de nos alarmes  
Calmer notre juste frayeur.  
Digne objet de notre tendresse ;  
Celui-ci naît dans l'allégresse  
Pour confirmer notre bonheur.

Pour le Monarque , pour le Trône ;  
Qu'avons-nous à craindre aujourd'hui ?  
De son Sceptre , de sa Couronne  
Les Dieux sont eux-mêmes l'appui.  
C'est par leur faveur salutaire  
Que LOUIS est devenu pere  
Du Dauphin , l'objet de nos vœux ;  
Si son auguste Race augmente ,  
Peuple , c'est à leur main puissante  
Que tu dois ce succès heureux.

Grand Dieu , ce que ta main commence ;  
Elle seule peut l'achever ;

Tu

Tu donnes des Rois à la France ;

C'est à toi de les conserver.

Fais croître ces Enfans aimables

Qui sur des Peuples redoutables

Feront un jour regner tes Loix :

Et dès leur plus tendre jeunesse

Inspire-leur cette sagesse

Qui seule forme les grands Rois.

L'Abbé L... d'Agde.

L'Enigme du mois dernier a dû être  
expliquée par l'Enigme même, le pre-  
mier Logogryphe par *Dauphin*, & le  
second par *Ambroise*.



ENIGME.

**J**E m'étens en longueur, de même qu'en lar-  
geur ;

Mais sans avoir de profondeur ;

J'ai des jambes, des bras ; je cours & me repose

Suivant la loi que l'on m'impose.

Je ne suis pas pourtant un corps :

Et la nuit & le jour on peut me voir paroître ;

Je ne quitte jamais celui qui me fait naître ;

En

## 2420 MERCURE DE FRANCE

En vain pour me chasser il feroit des efforts.

L'air, la pluye ou les vents ne scauroient me détruire,

Et l'éclair, quoique prompt, peut fort bien me produire.

J'ai donné la naissance à l'art le plus fameux,

Dont je releve encor l'éclat ingénieux.

Mais, Lecteur, à ce trait tu vas me reconnoître;

Fais bien attention à ce que je te dis :

Toutes les fois que tu me vois paroître,

Ce n'est qu'en te cachant ma mere que je suis;



### L O G O G R I P H E.

**J**E ne suis composé que de cinq pieds divers;

Rarement on m'employe à terminer des Vers.

Sans me rien retrancher, faites mon Anagramme;

Dans un Livre sacré vous trouverez mon nom;

Vous verrez que d'un Roi j'aurois été la femme,

Si mon Pere jaloux d'une belle action.

N'eut pas retracté sa parole,

Et d'un heureux Vainqueur rendu l'espoir frivole.

Coupez mon col, mettez à la fin mon milieu,

Là, Moïse jadis conversoit avec Dieu.

Alors en renversant mes deux lettres dernières,

C'est le nom d'une Ville & de quatre Rivieres,

Qu'on trouve en des Climats divers.

Sans

NOVEMBRE. 1730. 2421

Sans mon milieu , pour chef ma pénultième ,  
J'ai sous mes loix rangé tout l'Univers.

Retranchant toujours la troisième ,  
Pour chef mon col , laissant les dernières de même ,

Je ne suis pas fort agréable à voir ;  
Pour Laquais cependant on se plaît à m'avoir.

Encore sans milieu , pour col l'avant-dernière ,  
Souvent de plus d'une Bergere

Je fers le tendre amour , j'écoute les serments ,  
Et me trouve chargé du nom de ses Amans.

Rien que ma pénultième unie avec ma tête ,  
O ! combien de Mortels chérissent ma conquête ;  
Et pour me posséder se donnent des tourmens.

Mon col , ma pénultième étant après ma queue ,  
L'on fait sur moi tous les jours mainte lieue ,

Quoique je sois fertile en tristes accidens ,  
Enfin en me donnant une tête nouvelle ,

Qu'on n'exprime pas en parlant ,

Je deviens un amusement

Qu'a fait presqu'oublier un autre moins sçavant  
Dont s'occupe plus d'une Belle ,

Ou peut-être , Lecteur , tu perds bien de l'argent ,



AUTRE

## A U T R E.

**E**N sept traits mon nom se partage ;  
 Je me trouve toujours parmi les grands Guer-  
 riers ;

J'ai sans cesse la Cour, & je fais toujours rage  
 Quand il faut cueillir des lauriers,  
 Ou faire le plus rude ouvrage.

Les trois premiers traits de mon nom  
 Marquent une partie aux hommes nécessaire.  
 Par les quatre derniers on me fera tout faire  
 Contre la rime & la raison.

Tournez-les d'une autre façon,  
 J'avertis les passans du danger qui s'apprête.  
 A ces traits si l'on veut ajoûter le second,  
 Avant d'y rien changer, je tonne, je tempête ;  
 Je deviens un fruit long & rond ;  
 Mais d'une petitesse extrême.

Si des cinq traits que j'ai l'on ôte le troisième,  
 Pris dans le premier sens je suis bien plus fécond  
 Car tranchant la cinquième lettre,  
 Ou me renversant tout entier,  
 Deux fruits différens vont paroître.

Ce n'est pas tout ; divisez le dernier,  
 Par les trois premiers traits on prouve quelque  
 chose.

Joignez le quatrième, un Poète fameux

NOVEMBRE. 1730. 2423

Va se présenter à vos yeux.

Les cinq derniers feront la beauté de la rose.

Si l'on avoit ôté trois lettres du milieu ,

En mettant le reste en son lieu ,

On eut vû des Oiseaux la demeure ordinaire.

Ce fruit pris en entier a dequoi satisfaire ,

Dequoi rebuter le gourmand.

En le combinant seulement ,

Le Mécanicien y trouve un Instrument ,

Le Chasseur deux ; par lui l'Amant

Peut trouver grace auprès d'une vieille Clarice ,

L'Abbé rencontre un Bénéfice ,

Le Peintre des couleurs : mais ce n'est pas la tout ;

Lecteur , cherchez-en davantage.

Et si de me trouver tu veux venir à bout

Sois patient & prend courage.

\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*

## NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS &c.

**P**ARALLELE des différentes manières de tirer la Pierre hors de la Vessie. Par *Henri François Le Dran*, de la Société Académique des Arts, Chirurgien Juré à Paris & de l'Hôpital de la Charité. A Paris, rue S. Jacques, chez *Charles Osmont*, in 8.

Dis

## 2424 MERCURE DE FRANCE

DISCOURS PATHÉTIQUE sur les matières les plus importantes & les plus touchantes de la Morale Chrétienne, tirées de l'Écriture Sainte & des Ecrits des Peres de l'Église. Ouvrage également propre aux Ecclesiastiques pour faire des Prônes & des Exhortations dans les Missions & dans les Retraites, & aux simples fideles pour leur servir de Lecture spirituelle. Par M. *Blanchard*, Prêtre, Prieur de S. Marc lès-Vendôme. *Rue S. Jacques*, chez *Henri* 1730. 2. vol. in 12. de plus de 1100. pages.

L'OPERATION DE LA TAILLE, par l'appareil lateral, ou la Méthode de *Frere Jacques*, corrigée de tous ses défauts. Par *R. J. Croissant de Garengot*, Maître ès Arts & en Chirurgie, Démonstrateur Royal en matière Chirurgicale, & de la Société Royale de Londres. *A Paris, rue S. Jacques*, chez *Cavelier* 1730. in 12. de 118. pages.

HISTOIRE de la Vie du Duc d'*Epernon*, divisée en trois parties. Par M. *Girard*. Quai des Augustins, chez *Monlaurant* 1730. 4. vol. in 12.

L'INSTRUCTION DU PENITENT ou la Méthode Pratique pour se bien  
con-

**NOVEMBRE. 1730. 2425**  
confesser ; composée en Italien par le  
R. P. *Paul Segneri* , de la Compagnie de  
Jesus. Avec un petit Traité pour s'appro-  
cher dignement de la Sainte Commu-  
nion , traduits en François , par *Dom*  
*Loüis de la Grange* , Religieux & Théo-  
logal de l'Abbaye Royale de *S. V aast*  
*d'Arras* , troisiéme Edition. *A Lyon* , &  
*se vend à Paris* , chez la *Veuve d'Antoine*  
*Chippier* , rue *S. Jacques* 1730.

L'INSTRUCTION DU CONFES-  
SEUR , ou la Méthode Pratique du Con-  
fessional , composée en Italien par le mê-  
me Pere Segneri , & traduite en François  
par le même Religieux &c. *Chez la même* ,  
1730.

L'ART DES ARMÉES NAVALES,  
ou le Traité des Evolutions Navales, avec  
la Théorie de la construction des Vais-  
seaux. Par le P. *Hoste* , D. L. C. D. J.  
Ouvrage enrichi d'un grand nombre de  
figures en taille douce. *Cette nouvelle im-*  
*pression se vend 15. livres* , rue *S. Jacques* ,  
*chez Marin*.

HISTOIRE GENERALE DE LANGUEDOC ,  
avec des Notes & les Pieces justificatives ,  
composée sur les Auteurs & les Titres  
originaux & enrichie de divers Monu-  
E mens

2426 MERCURE DE FRANCE  
mens, par deux Religieux Benedictins de  
la Congrégation de S. Maur. Tome pre-  
mier, vol. *in-folio* de 758. pages, sans  
des Preuves & la Table generale des noms  
& des Matieres, qui en contiennent 214.  
*A Paris, chez Jacques Vincent, rue S. Se-  
verin, à l'Ange, M. DCC. XXX.*

Une Histoire entiere & exacte de la  
Province de Languedoc mérite sans  
doute une attention singuliere. Le Lan-  
guedoc est une des plus belles & des plus  
grandes Provinces du Royaume, des  
mieux situées, & peut-être la plus féconde  
en Evenemens. En effet ce Pays comprend,  
outre presque toute la Narbonnoise I. une  
partie considerable de l'Aquitaine I. avec  
une portion de la Viennoise & de la No-  
vempopulanie, Régions qui n'ayant été  
unies pour former un même corps,  
que vers le commencement du XIII. sie-  
cle, il n'a pas été possible, en rapportant  
les Evenemens qui s'y sont passez, de ne  
pas parler jusqu'à ce temps-là, à cause  
de la necessité de leur liaison, de ceux  
des anciennes Provinces, dont ils faisoient  
autrefois partie.

Il faut d'ailleurs remarquer que pen-  
dant plusieurs siècles, Narbonne a été la  
Métropole de toute la Narbonnoise &  
Toulouse, en trois differens temps, la Ca-  
pitale d'un Royaume fort étendu; que le  
Do-

Domaine des Ducs de Septimanie ou Marquis de Gothie & des Comtes de Toulouse renfermoit une partie considerable des Provinces voisines ; enfin, que depuis que le nom de Languedoc fut mis en usage au XIII. siecle, on comprit sous cette domination, jusqu'au regne de Charles VII. presque la moitié de la France, ce qui fait que cette nouvelle Histoire est plutôt celle de la Partie Méridionale du Royaume, que celle d'une Province particuliere. C'est aussi ce qui a engagé nos Auteurs à remplir une vaste carriere, sans qu'on puisse leur reprocher d'avoir passé au-delà des bornes de leur sujet.

Il y a lieu, au reste, de s'étonner que ce même sujet si vaste, si noble, si intéressant, si digne enfin de former un beau corps d'Histoire, ait été négligé jusqu'au point qu'on peut dire, que ceux qui jusqu'ici ont travaillé à l'Histoire de Languedoc, n'en ont donné que des ébauches très-imparfaites.

Un projet mieux concerté, suivi d'une execution parfaite, étoit réservé à des temps plus heureux & à des hommes plus capables de s'en acquitter. Les RR. PP. D. Gabriel Marcland, & D. Pierre Auzieres, Benedictins de la Congrégation de S. Maur, furent d'abord chargez de ce grand Ouvrage en l'année 1709. Les

E ij RR.

## 2428 MERCURE DE FRANCE

R R. P P. D. Claude de Vic, & D. Joseph Vaissete, de la même Congrégation, leur furent substituez en l'année 1715. & sont venus enfin heureusement à bout de l'exécuter.

Une Préface assez étendue, & qui n'ennuie point, instruit le Lecteur de plusieurs choses nécessaires à sçavoir, avant que d'entreprendre la lecture de cette Histoire; elle en contient aussi le Plan general, & on remarque en particulier la reconnoissance des sçavans Auteurs envers toutes les personnes qui ont concouru, soit par leur protection, soit par des secours littéraires, à l'avancement & à la perfection de leur Ouvrage: entre les premiers on distingue M. M. de la Berchere & de Beauveau, successivement Archevêques de Narbonne, & Présidens-nez des Etats de la Province de Languedoc.

Ce premier volume est divisé en dix Livres, qui commencent ou finissent tous par quelque Epoque remarquable. Le premier comprend l'Histoire de la Transmigration & des Expéditions des Tectosages & de leur établissement dans la Galatie.

Le second & le troisième contiennent les Révolutions arrivées dans la Province, tandis qu'elle fut entièrement soumise à la République Romaine, ou qu'elle fit partie de l'Empire.

L'en-

L'entrée & l'établissement des Visigoths dans les Gaules, la fondation de leur Royaume de Toulouse, & la conquête qu'ils firent enfin de toute la Narbonnoise premiere, font la principale matiere du quatrième Livre.

Le cinquième represente ces Peuples Maitres de presque tout le Languedoc jusqu'au commencement du VI<sup>e</sup> siecle, que les François leur enleverent une partie de cette Province, avec tout ce qu'ils possedoient en Aquitaine. On y voit aussi la translation du Siege de leur Royaume au-delà des Pyrenées.

Le VI<sup>e</sup> & le VII<sup>e</sup> renferment les divers événemens arrivez dans le Languedoc, pendant le temps que cette Province étoit partagée entre les François & les Visigoths, jusqu'à la destruction du Royaume de ces derniers, par l'invasion des Sarrasins.

L'Histoire de la Province sous le regne des Sarrasins, fait la matiere du VIII<sup>e</sup> Livre. On y voit leurs différentes incursions dans les Gaules, leur expulsion par Charles Martel & par Pepin le Bref; l'union que fit ce dernier de Septimanie à la Couronne, & enfin la réunion du reste du Languedoc.

Le IX<sup>e</sup> Livre commence par l'érection que fit Charlemagne de l'Aquitaine en

Eiij Royau

2430 **MERCURE DE FRANCE**  
Royaume. Toulouse en fut la Capitale,  
& la Septimanie en fit long-temps partie, ce qui a engagé nos Historiens à s'étendre sur les événemens qui s'y sont passés & qui sont tout-à-fait de leur sujet.

Le X<sup>e</sup> Livre finit par la réunion de ce Royaume au reste de la Monarchie, & l'extinction de ses Rois particuliers, après la mort de Charles le Chauve. C'est-là le Plan de ce premier volume, qui est écrit d'un stile noble & simple tout ensemble, avec une diction pure, & qui attache agréablement le Lecteur.

On n'a rien épargné, au reste, pour orner cet Ouvrage, mais tous les ornemens y sont utiles & instructifs. Outre une bonne Carte de toute la Gaule Narbonnoise, des Dessesins exacts & très-bien gravez, des Antiquitez \* dont on voit encore les restes à Nismes, & le Plan & élévation du fameux Pont du Gard, on voit à la tête de chaque Livre & au commencement des Notes, qui font un corps d'ouvrage séparé à la fin de l'Histoire, on voit, dis-je, une fort belle Estampe en Vignette, qui en représente le principal sujet. D'habiles Peintres, comme M<sup>rs</sup> Cazes, Retout, &c. en ont donné les Dessesins, & des Graveurs de réputation

\* *Le Temple de Diane, la Maison Quarrée, & Amphitheatre.*

les ont exécutez. Deux de ces Estampes nous ont particulièrement frappés. La première est à la tête du III<sup>e</sup> Livre, & représente la dédicace du fameux Autel de Narbonne, érigé en l'honneur d'Auguste, surquoi nos Historiens ont dit des choses très-curieuses; le Dessain est de M. Cazes, & la seconde à la tête du corps des Notes, peint admirablement bien le Port de Cette. Elle est de l'invention de M. Rigaud de Marseille, qui excelle particulièrement dans les Marines, & qui l'a aussi fort bien gravée.

Nous ne dirons rien des Lettres gtiſes, autre ornement d'une bonne main, qui se trouve à la tête de chaque Livre, & qui n'est pas moins agréable qu'instructif. On en voit l'explication à la fin de la Préface, page xx.

Il nous reste à dire que ce premier Volume, qui sera suivi de plusieurs autres, est dédié aux Etats de la Province de Languedoc, dont on voit la Sale & l'ordre de leur Assemblée generale, représentée dans une belle Estampe qui est à la tête d'une Epitre Dédicatoire, digne du sujet & des Historiens qui l'ont traitée. Les Députés des Etats, ayant à leur tête M. de Beauveau, Archevêque de Narbonne, Président, eurent l'honneur de le présenter au Roi le 30. Août dernier, jour de

2432 MERCURE DE FRANCE  
la Naissance de M. le Duc d'Anjou, &  
S. M. le reçut avec des marques de satis-  
faction & de bonté.

*LETTRE écrite à M. D. L. R. au sujet  
de l'Histoire Litteraire de Lyon, composée  
par le R. P. de Colonia, de la Compagnie  
de Jesus. Second Volume.*

**N**E vous impatientez plus, Monsieur,  
vous recevrez incessamment le se-  
cond Volume de l'Histoire de Lyon,  
composée par le R. P. de Colonia. Lors-  
que vous verrez ce second Volume vous  
ne vous plaindrez pas du temps que le  
Libraire a employé à le faire paroître.  
Vous ferez au contraire surpris de la di-  
ligence avec laquelle il en a accéléré l'im-  
pression. Il est imprimé, comme le pre-  
mier, à Lyon, chez Fr. Rigolet. Il est  
dédié pareillement à M<sup>rs</sup> les Prévôt des  
Marchands, Echevins de la Ville de Lyon,  
Présidens, Juges, &c. au nombre desquels  
on voit avec plaisir le celebre M. Brossette.

La suite de l'Histoire de Lyon appar-  
tenoit de droit au Corps de Ville, en-  
core plus que le commencement; les deux  
derniers siècles de cette Histoire ont seuls  
fourni à l'Auteur une moisson plus abon-  
dante que les quinze premiers; & ce qui  
doit interesser plus directement ce Corps  
de

NOVEMBRE. 1730. 243 B.  
de Ville, c'est, dit notre Historien, que  
parmi tous les celebres Lyonnois dont on  
fait connoître les Ouvrages, il s'en trou-  
ve un grand nombre qui ont avec cet il-  
lustre Corps des relations plus particu-  
lieres & plus intimes que celles que don-  
ne une même Patrie. Le P. de Colonia  
nous avertit que plusieurs d'entre eux  
ont occupé dans leur temps les mêmes  
places dans ce Corps, & qu'on voit leurs  
Portraits dans le magnifique Hôtel de la  
Ville de Lyon, & que leurs noms sont  
écrits dans les Fastes Consulaires; mais  
ces Monumens domestiques & muets,  
ajoute l'Auteur, qui ont perpetué leur  
mémoire dans la Ville de Lyon, ne suf-  
fisoient pas pour les illustrer chez les Na-  
tions étrangères, cela étoit réservé à l'é-  
legante plume du Pere de Colonia, &  
c'est par cette Histoire Litteraire qu'on y  
parviendra.

On trouve à la tête de ce Volume un  
Avertissement, par lequel le R. P. de  
Colonia nous apprend qu'il avoit d'abord  
eu la pensée, en travaillant à ce second  
Volume, d'y faire entrer un certain nom-  
bre de celebres Lyonnois, qui se sont le  
plus distingués dans les beaux Arts. Cette  
Ville a produit dans ces derniers temps  
des Sculpteurs, des Peintres, des Gra-  
veurs & des Architectes, dont les per-

E v sona

## 2434 MERCURE DE FRANCE

sonalitez, dit le P. de C. qu'on aime fort aujourd'hui, auroient orné les deux derniers siècles de l'Histoire Litteraire de Lyon; en effet, Monsieur, les noms de Stella, du petit Bernard, de Coysevox, des Coustous, auroient eu de quoi piquer la curiosité des personnes qui ont du gout pour les Arts Liberaux. Tous ces hommes recommandables par leurs divers talens, & auxquels il faut joindre les Audran, Etienne, Desrochers, &c. auroient pû figurer avec honneur dans cet Ouvrage; mais deux raisons qui ont paru solides à l'Auteur, l'ont empêché de les y placer. La premiere, dit-il, est que ce qui concerne simplement les beaux Arts, lui a paru une matiere étrangere à une Histoire Litteraire qui doit *se renfermer dans les Sciences*. La deuxieme est la crainte qu'il a eüe *de grossir trop ce Volume en cherchant à l'enrichir*. Vous voyez, Monsieur, que le sçavant Jesuite pense bien differemment de vous sur l'objet d'une Histoire Litteraire, vous êtes persuadé que les Sciences & les Arts ne doivent, pour ainsi dire, faire qu'un corps dans une Histoire Litteraire; si vous étiez à portée de discuter ce sentiment avec l'Historien de la Ville de Lyon, je vous inviterois à le faire.

Ce second Volume a encore de com-

**mun**

mun avec le premier, qu'il est divisé par siècles, les siècles sont divisés par Chapitres, & enfin les Chapitres par Paragraphes; ordre qui ne peut manquer de répandre de la clarté sur tout l'Ouvrage.

Le P. de Colonia reconnoît de bonne foi que le nouveau siècle où il entre dans ce Volume, c'est à-dire le septième & le huitième, n'est gueres propre de son fonds à servir de montre pour cette seconde partie de l'Histoire Littéraire de Lyon. La stérilité Littéraire, dit-il, a été très grande. L'Auteur en tire les causes des fréquentes irruptions que les Sarrasins d'Espagne & d'Afrique avec leurs effroyables Armées, firent dans nos plus belles Provinces, des ravages qu'y causèrent nos propres armées, alors presque aussi formidables que celles des ennemis, de la foiblesse de la plupart de nos Rois, de la Tyranie des Maires du Palais, & en particulier de celle d'Ebroin; des Guerres Civiles, des inondations, des maladies contagieuses, &c. tout cela ensemble concourut à étouffer généralement dans les esprits l'amour de l'étude & le goût des bonnes Lettres; de sorte qu'on ne voit paroître aucun Auteur Lyonnais sur la Scene dans toute l'Histoire Littéraire du septième & du huitième siècle. Mais on ne sera pas surpris de cette stérilité, si on

## 2436 MERCURE DE FRANCE

fait reflexion , avec notre Historien , que la France elle-même , & la France toute entiere , ne fournit à peine durant tout ce temps-là que trois ou quatre Auteurs , dont les Ecrits & le nom même soient venus jusqu'à nous.

C'est pour remplir une partie de ce vuide que le P. de Colonia fait l'Histoire du Commerce Litteraire du Pape Grégoire le Grand , avec Ætherius , Archevêque de Lyon ; ce qui donne lieu à l'Auteur de publier plusieurs faits qui regardent ce dernier , & de les éclaircir en relevant les erreurs qu'on a débitées à son sujet.

Deux Evenemens considerables lui fournissent une ample matiere pour le second Chapitre de ce siecle. Le premier est la fondation ou plutôt le rétablissement de la celebre Abbaye d'Aisnay , dont la Reine Brunehault voulut être la Restauratrice.

Le second Evenement est la déposition de S. Didier. Le premier donne occasion de faire l'Histoire abrégée , mais claire , de la celebre Abbaye d'Aisnay , de faire remarquer son antiquité , l'étimologie de son nom , les Regles qu'on y a embrassées , dont celle de S. Martin est la plus ancienne , celle de S. Benoît , selon l'Auteur , n'y ayant été adoptée que dans le douzième & treizième siecle.

Une chose qui paroît singuliere dans  
cette

NOVEMBRE. 1730. 2437

cette Abbaye, c'est une antique Chapelle, bâtie en l'honneur de l'Immaculée Conception, d'où l'Auteur prend occasion d'éclaircir ce que l'ancienne Tradition nous apprend sur ce sujet.

Les faits rapportez dans le reste de ce siècle regardent la Ville de Lyon en particulier. On y traite de la fondation de quelques Eglises, entr'autres de celle de S. Etienne, de Sainte Croix & l'Eglise Métropolitaine de S. Jean-Baptiste. Je passerai légèrement sur ce que l'Auteur dit de ces deux premières; mais il y a dans la troisième des singularitez qui méritent de n'être pas omises dans cette Lettre. Une des principales, ce sont deux Croix qu'on voit en tout temps aux deux extrémités de l'Autel, elles sont, selon le P. de Colonia, un Monument du treizième siècle, Monument qui nous a conservé la mémoire de la réunion de l'Eglise Latine & de l'Eglise Grecque, qui se fit dans cette même Eglise en 1274.

Les habits de pourpre dont sont revêtues quelques figures qu'on voit représentées sur d'anciennes vitres de l'Eglise font connoître que c'étoit-là anciennement l'habit ordinaire des Chanoines de cette Métropole, ce qui donne lieu au P. de C. de remarquer que le Pape Innocent IV. qui résida six ou sept ans dans Lyon.

## 1438 MERCURE DE FRANCE

Lyon, adopta cet habit & le donna à ses Cardinaux.

De l'Eglise Cathédrale, le P. de C. passe à celle de S. Jean, & une des singularitez de cette Eglise c'est le Jubilé qu'on y gagne toutes les fois que la Fête de saint Jean-Baptiste se rencontre le même jour que la Fête du S. Sacrement, ce qui n'est arrivé qu'une fois chaque siècle depuis l'établissement de cette dernière Fête.

Le neuvième siècle de l'Histoire Littéraire de Lyon, a été un peu plus fertile pour les Lettres. Leydrade, quarante-sixième Archevêque de Lyon, Bibliothécaire de Charlemagne, & un de ses principaux Favoris, fut également le Réparateur de la plupart des Lieux Saints, le Restaurateur des Sciences, & le Réformateur de l'Office divin de l'Eglise de Lyon.

Les erreurs que Felix d'Urgel répandoit de son temps, donnerent occasion à Leydrade de signaler son zele, auquel Urgel fit tant d'attention, qu'il fit abjuration de son Herésie; *mais il ne persevera pas long-temps dans ses bons sentimens.*

S. Agobard, Florus, & S. Remi, tous Archevêques de Lyon, se signalerent par leurs Ecrits & par les Adversaires qu'ils eurent à combattre. Les erreurs que Felix d'Urgel débitoit du temps de Leydrade, donnerent occasion à ce dernier de signaler son

NOVEMBRE. 1730. 2439

son zele, il écrivit, & S. Agobard après lui, contre ces erreurs, lesquelles, pour le temps, ne laisserent pas d'occasionner plusieurs Ecrits, dont l'Historien fait le dénombrement.

Jean Scot, surnommé Erigene, fut l'objet du zele, ou plutôt de l'indignation de Florus. Enfin S. Remy, Archevêque de Lyon, se signala par divers emplois, par les avantages qu'il procura à son Eglise & par le soin dont il fut chargé de répondre à ce que trois Evêques avoient écrit à Amolon, au sujet de Godercalque. L'Histoire parle ensuite de la Lettre dogmatique de cet Archevêque, & de son Traité contre les quatre fameux Articles de Quiercy.

Le dixième siècle de l'Histoire Littéraire de Lyon retombé dans la stérilité, fait voir la vicissitude des choses humaines. Cette stérilité a engagé l'Historien à ne parler de ce siècle que conjointement avec l'onzième, ainsi qu'il en a usé à l'égard du septième & du huitième. Ce qui regarde Halinard, soixante-cinquième Arvêque de Lyon, & Humbert son successeur, Hugues & S. Jubin ou Gebin, remplissent une bonne partie de ce siècle, avec l'Histoire du séjour de S. Anselme de Cantorbéry à Lyon. Ce qui donne occasion au P. de Colonia de narrer des choses bien curieuses. Le

Le douzième siècle ne présente encore rien sur les Lettres humaines; mais la célèbre Lettre dogmatique que S. Bernard écrivit à l'Eglise Métropolitaine de Lyon, & les Relations opposées des Auteurs Lyonnais sur les Pauvres de Lyon, & sur leur fameux Chef Pierre Valdo, Bourgeois de cette Ville, le bien & le mal qu'on en a dit, sont les principaux objets des recherches du P. de C. Il prend de-là occasion de faire connoître le caractère de S. Bernard & ses intimes liaisons avec l'Eglise de Lyon, sans oublier l'Histoire de la Fête de l'Immaculée Conception; il rapporte d'après le P. Martène, un fait curieux, arrivé à Dijon, lequel prouve, selon l'Historien, que les Dominicains célébroient anciennement la Fête de l'Immaculée Conception.

Comme le treizième & le quatorzième siècles ont encore été stériles en Auteurs qui puissent illustrer la Bibliothèque Lyonnaise, c'est ainsi que le P. de C. appelle quelquefois son Histoire Littéraire; l'Historien a trouvé à propos de n'en parler que conjointement l'un avec l'autre, & de se répandre sur ce qui peut intéresser l'Histoire générale. Ainsi le premier Concile général tenu sous Innocent IV. fait un des plus beaux objets & des plus considérables de cette Histoire, le P. de C.

NOVEMBRE. 1730. 244

en fait un Article curieux par les diverses circonstances qu'il rapporte. Il en agit de même à l'égard d'un autre Concile qui fut indiqué à Lyon par Théalde ou Thibault, ancien Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Lyon, & depuis Pape, connu sous le nom de Grégoire X. Enfin trois Auteurs, plus ou moins connus, comme le dit le P. de C. achevent de remplir le vuide de ces deux siècles. Parmi ces Auteurs il y a deux Cardinaux, Bernard Aygler & Jean de la Grange, autrement dit le Cardinal d'Amiens, & le troisième est une personne de l'autre sexe, distinguée par une éminente piété. C'est la vertueuse Marguerite, Chartreuse. On ne connoît plus, dit le P. de C. ni leur personne, ni leurs Ecrits, ce qui l'engage à les faire connoître lui-même & à entrer dans un détail circonstancié de ce qui regarde ces trois Sujets.

*Nous donnerons la suite de cette Lettre dans le prochain Mercure.*

EXTRAIT d'un Livre intitulé, *Méthode nouvelle pour connoître toutes les Maladies*, rangées par classes, & réduites en genres & en especes, par S. de L... Docteur de Montpellier, Résident à Alais.

On ne sçauroit disconvenir qu'il n'y ait un grand nombre de maladies inconnues ou confusément décrites par les Ob-

ser-

2442 MERCURE DE FRANCE  
servateurs, ce qui ne provient que de ce qu'on a manqué jusqu'ici d'une Méthode, qui sans en omettre aucune, les fit toutes connoître par des caractères propres & évidens & aisez à retenir; telle est la Méthode que M. de Tournefort a heureusement trouvée pour connoître les Plantes, & les distinguer les unes des autres, jusqu'à leurs moindres especes; Méthode qui seule étoit capable d'élever la Botanique au point de perfection où nous la voyons, & de faire connoître clairement environ quinze mille Plantes, tandis que les Anciens, privez des caractères propres à chacune, les confondoient & n'en connoissoient que 6. ou 700.

Le nombre des maladies n'est pas moins confus que celui des Plantes, ni peut-être moins grand, nous sommes à cet égard ce qu'étoient, à l'égard de la Botanique, Mathiolo & Dioscoride, & ce ne sera qu'une bonne Méthode, qui caractérisant toutes les maladies, & les ordonnant en diverses classes, pourra en faire connoître toutes les especes clairement & distinctement.

L'Auteur commence par prouver que toutes celles qu'on a employées jusqu'ici, sont défectueuses & nuisibles, il les réduit à trois: à celles qui sont fondées sur l'ordre *alphabetique*, telle est celle que M. Manget a employée dans sa Bibliothèque,

NOVEMBRE. 1730. 2443

que , celles qui suivent le dénombrement des causes qu'il nomme l'ordre *Pathologique* & celles enfin qui sont suivant l'ordre *Anatomique*; l'ordre *Pathologique* a été mis en usage par M<sup>rs</sup> Boerhave, Joncker, &c. & l'*Anatomique* par Riviere, Sennert, Ermuller, & presque tous les autres, ce sont les seules qui comprennent toutes les maladies. Quant aux Méthodes particulières, comme celle de Sydenham, qui ne contient que les maladies aiguës & les chroniques, celles qui divisent les maladies selon les âges des Malades, selon les Pays qu'elles attaquent, &c n'entrent pas en compte, parce qu'elles ne ne sont pas generales.

L'Auteur n'a pas de peine à prouver qu'il ne faut attendre aucune utilité de l'ordre *Alphabetique*, ni du *Pathologique* pour parvenir à la connoissance des maladies, les noms étant des signes arbitraires qui n'ont aucun rapport évident ni essentiel avec les maladies, & les causes nous étant entierement cachées, incertaines & obscures, ne sçauroient en être les signes certains & évidents. Quant à l'*Anatomique*, on fait voir, 1<sup>o</sup>. que cet ordre confond les maladies simples & Chirurgicales avec les composées, dès qu'elles se trouvent dans la même partie, comme l'*Alopecie* avec la *Plie des Polonois*, les *Lentilles* avec la *Chlorose*, les taches de rousseur

2444 MERCURE DE FRANCE  
roulleur avec la Jaunisse, &c. 2°. Qu'il oblige à de continuelles répétitions de théorie, de diagnostic, prognostic & curation, parce qu'elle traite de suite des maladies d'une nature différente, comme l'Asthme & la Pleuresie, l'Hépatitis & le Schire au foye, & par là il fatigue la mémoire, loin de la soulager, & embrouille les idées par ce passage subit d'une maladie à une autre, d'un caractère différent. 3°. On fait voir que loin d'enseigner le siege des maladies, unique utilité que cette Méthode semble avoir, elle jette souvent dans l'erreur sur ce sujet; ainsi bien des fois l'on a trouvé par l'ouverture des cadavres, la cause d'une Migraine, d'une Pleuresie, d'une Paralysie, d'une Néphrétique du côté droit, tandis que les signes tirez de l'ordre Anatomique, l'avoient fait croire du côté gauche. 4°. Enfin, suivant cet ordre on ne sçait où ranger les maladies vagues, comme la Vérole, le Scorbut, le Rhumatisme, qui tantôt sont dans une partie, tantôt dans l'autre, & qui paroissent sous le masque de diverses autres maladies.

Après cela l'Auteur résout toutes les difficultez qui se presentent contre l'établissement qu'il fait; il prouve que quoique les maladies ne soient que des manieres d'être, elles ne constituent pas moins des especes distinctes & d'un caractère

caractère certain , que le font les Plantes ,  
 en quoi il s'appuye des raisons du fameux  
 Sydenham & de Baglivi , qui avoient pres-  
 senti l'utilité d'une Méthode semblable ;  
 ces Auteurs assurent que les especes de  
 maladies sont constantes & invariables ,  
 que telles que les ont décrites les Anciens ,  
 telles nous les trouvons aujourd'hui , que  
 la fièvre quarte , par exemple , est en tout  
 temps , en tout pays & à tout âge , la  
 même , qu'elle est aussi réglée dans ses re-  
 tours périodiques que la Montre la plus  
 juste l'est dans ses révolutions . . . Il en-  
 tre ensuite dans le détail des regles de sa  
 Méthode ; Baglivi lui en fournit deux  
 qui sont , qu'il ne faut pas établir les dif-  
 férentes especes sur les Systèmes de théo-  
 rie , & qu'il en faut faire autant de nou-  
 velles qu'il y en a qui sont différentes par  
 leurs symptomes constans & par les cau-  
 ses évidentes qui les produisent ordinai-  
 rement ; il est appuyé encore par l'exem-  
 ple de M<sup>rs</sup> Morton & Hamilton , qui ont  
 divisé dans ce Systême la Phtisie , & un  
 grand nombre de nouvelles especes bien  
 caractérisées , ce que M. Musgrave a exe-  
 cuté encore sur la Goute , & M. Helve-  
 tius , sur la petite Verole , il fait voir que  
 c'est un grand deffaut dans tous les Au-  
 teurs de ne diviser les genres de maladies  
 qu'en deux ou trois especes , tandis que

## 2446 MERCURE DE FRANCE

la plupart en un très-grand nombre, comme les Auteurs déjà citez l'ont fait voir dans la Phrysie, la Goute, & qu'il le montre dans la Pleuresie.

Enfin il en vient à l'établissement de ses classes, & à l'exemple des Botanistes, il donne des définitions à chaque classe & à chaque section, en laquelle il la soudivise, il fait la même chose, aux genres; & quant aux especes, il les caractérise par une phrase latine, qui en contient tantôt la nature, tantôt les signes caractéristiques.

On verra que sa méthode & ses divisions contiennent non-seulement toutes les maladies, mais même les rendent si aisées à connoître, qu'il ne faut souvent que le secours des sens pour les distinguer, sans avoir eu aucun principe de Médecine.

Il divise donc toutes les maladies en dix classes; les deux premières parlent des Affections Chirurgicales, comme étant les plus simples, & servant à faire connoître les autres, qu'il nomme parfaites & médicinales.

Des huit autres classes des maladies, proprement dites les quatre premières, contiennent presque toutes des maladies aiguës, & les deux premières, qui sont les fièvres, & les maladies inflammatoires, sont générales, en attaquant tout le corps. Les

Les quatre dernières sont presque toujours des maladies chroniques, sans fièvre aiguë, mais cette division n'étant pas exacte, ne contentent pas entièrement.

L'Auteur demande qu'il lui soit permis de forger certains noms, pour dénommer brièvement quelques classes & quelques genres qu'on n'exprime que par de longues périphrases; permission qu'on a donnée aux Botanistes, & dont les Algébristes usent si communément.

Ses classes sont donc un assemblage judicieux & méthodique de toutes les maladies qui ont un rapport essentiel ensemble par leurs phénomènes évidens, souvent par leur pronostic, & plus souvent par leurs indications générales.

*1<sup>re</sup> Classe. Des affections superficielles  
& chirurgicales.*

Ce sont ces légères taches, tumeurs ou asperitez qui se trouvent à la surface du corps, & qui sont communément sans fièvre essentielle, ni danger.

La 1<sup>re</sup> Section contient les tumeurs infiniment petites, qui paroissent sous la forme de taches, & qui ne causent ni douleur ni demangeaison; telles sont les lentilles, les taches de rousseur, seins, envies, &c.

La 2<sup>e</sup>, contient les papules un peu plus élevées.

## 2448 MERCURE DE FRANCE

élevées & prurigineuses, comme les dartres, le lichen, &c.

La 3<sup>e</sup> en contient encore de plus grandes, & qui sont une à une, & non en grand nombre, comme plusieurs des précédentes, & commence par les indolentes ou froides, comme les verruës, ganglions, fungus, exostoses, &c.

La 4<sup>e</sup>, contient des tumeurs douloureuses un peu plus grandes & singulieres aussi, telles sont le phlégmon, l'érysipele, le bubon, fronde, charbon, cancer, &c.

La 5<sup>e</sup>, parle des tumeurs les plus grosses qui sont souvent sans douleurs, & on les divise en trois. 1<sup>o</sup>. Les Tumeurs humorales froides; sçavoir, le Schirre, l'Edeme, &c. 2<sup>o</sup>. Les Excroissances, comme la Bosse, la Natte, les Polypes, &c. 3<sup>o</sup>. Les amas de matières dans des réservoirs dilatez, comme les Loupes, Abscès, Aneurismes, Hydrocele, &c.

### Classe 2<sup>e</sup>. *Des affections Dyalitiques Chirurgicales.*

Le caractère de celles-ci est une Dialise ou division de continuité ou de contiguïté sensible & considerable.

La sect. 1<sup>ere</sup> est des divisions de contiguïté dans les parties molles ou dans les osseuses; quelquefois avec tumeur, telles sont les Hernies, chutes de l'Oeil, de l'Anus, les Luxations, &c.

La

La 2<sup>e</sup>, contient les solutions de continuité dans les parties osseuses & molles, sans perte de substance, comme les Fractures, Blessures, &c.

La 3<sup>e</sup> parle des mêmes divisions, avec perte de substance, & l'on y range les Ulceres, Sinus, Rhagades, &c.

Classe 3<sup>e</sup>, qui est la premiere des maladies universelles & aiguës le plus communément.

*Les Fièvres simples.*

Section 1<sup>ere</sup>. des Fièvres intermittentes, comme la quotidienne, la tierce, &c.

Sect. 2<sup>e</sup>, des Fièvres exacerbantes, comme le tritaus, la triteophia, l'hémitritée, la tetartophie, &c.

Sect. 3<sup>e</sup>, des continuës, sans accès ni redoublement, comme l'éphemere, le synoque, &c.

Le caractere de cette classe est une fréquence de poux non naturelle, avec chaleur ou avec froid, souvent avec un froid & un chaud alternatif.

Classe 4<sup>e</sup>. *Les Fièvres inflammatoires.*

Leur caractere est une ou plusieurs tumeurs inflammatoires, avec rougeur, chaleur & douleur, jointes à une fièvre aiguë, continuë, souvent exacerbante & irréguliere.

F Sect.

## 2450 MERCURE DE FRANCE

Sect. 1<sup>er</sup>. Des maladies inflammatoires cutanées , comme la petite verole, la rougeole , la fièvre miliaire , la pourpree, &c.

Sect. 2<sup>e</sup>, de celles qui attaquent les membranes internes principalement , & dont la douleur est plus vive , telles sont la phrenesie , la pleuresie, l'inflammation de l'estomach , intestins , uterus , vescie, &c.

Sect. 3<sup>e</sup>, de celles qui attaquent les visceres charnus ou parenchimes , comme l'inflammation du cerveau, cervelet , langine , la peripneumonie , l'hépatitis , néphritis , &c.

### Classe 5<sup>e</sup>. *Des Maladies Evacuatoires.*

Le caractere s'en tire de l'évacuation des liqueurs ou des matieres copieuses & constantes.

Sect. 1<sup>er</sup>. Des évacuations rouges ou sanglantes , comme l'Hémorragie , Hémoptisie , Vomissement sanglant, Pissement de sang , Dissenterie , &c.

Sect. 2<sup>e</sup>. Des évacuations blanchâtres ou limpides ; comme la Vomique , la Gonorrhée , la Passion cœliaque , &c.

Sect. 3<sup>e</sup>. Des Déjections de diverses couleurs & consistance , come le Vomissement, la Diarrhée , le Cholera morbus, &c.

### Classe 6<sup>e</sup>. *Des maladies Paralytiques.*

Classe

Classe 7°. *Des maladies convulsives.*

Classe 8°. *Des maladies Psychordées.*

Le caractère de celles-cy est une dépravation dans les trois fonctions principales de l'Âme, le Jugement, l'Imagination & la Volonté.

Classe 9°. *Des Maladies Dolorifiques.*

Classe 10°. *Des Maladies Cachectiques.*

Un simple Extrait de toutes ces classes ne seroit pas avantageux à l'ouvrage, à moins qu'il ne passât les bornes ordinaires qu'on s'est prescrites. Il ne me reste qu'à donner une idée de la façon dont les especes de maladies y sont rangées, je ne prendrai que les Phrases de celles qui sont dans la Fièvre tierce. *Par exemple.*

*Tertiana exquisita.* Sennert. Jonsthor, &c.

Le Paroxisme ne s'étend pas au-delà de douze heures, & ne revient pas plus de quatre fois.

Cette espee est automnale, le Poux y est d'abord petit, ensuite grand, dur, frequent, &c.

*Tert. Notha longior & levior.* Sennert.

*Tert. Hypochondriaca,* Wedel. Medic. Amantit.

F ij Tert.

## 52 MERCÛRE DE FRANCE

*Tert. Hysterica* Wedel. *ibid.*

*Tert. Scorbutica* Wedel. *ibid.*

*Tert. Arthritica* Musgraw. *de arthritide anomala.*

*Tert. Asthmatica.* Bonet.

*Tert. Scorbutica frigida & dolorifica.*  
Etmuller, *de febrib.*

*Tert. Epidemica petechians maligna.*

T. Bartholin. *hist.* 56. Cent. 2.

*T. Duplex vel duplicata vulgatio.* Piens.  
*Primiros.*

*Tert. Duplex altera.* Bonet.

*Tert. Triplex primiros.*

*Tert. Quadruplex.* Senn. *Primir.*

*Tert. Quartana complicata.* *Primiros.*

*Tert. Duplex ardens.* Fr. Joël.

*Tert. Carotica maligna, ex authoris observatione.*

*Tert. Duplex verminosa act.* Helmestad.  
Andr. Stisser.

*Tert. Maligna pestilens.* Bonet. *de Febrib.*  
*&c.*

L'Auteur fait voir qu'il n'est pas une de ces especes qui n'exige une curation particuliere, & c'est le sentiment du fameux Sydenham & de Baglivi, mais il ne touche que superficiellement leurs indications, & se contente de décrire les signes caracteristiques de chacune de ces especes. Bien que l'ouvrage soit entierement fini,

&c

NOVEMBRE. 1730. 245.

& ait été approuvé par des Professeurs de Montpellier, des Docteurs de Province, & de l'illustre Monsieur Andri. L'Auteur n'a pas voulu le hasarder sans avoir auparavant présenté le gout des Savans sur une matiere si importante & si neuve. Il ne le propose même que pour exciter, dit-il, les mêmes Savans à donner une Méthode pareille plus parfaite, ce qui seroit d'une aussi grande utilité dans la pratique de la Médecine, que la découverte des Classes de M<sup>r</sup> de Tournefort l'a été dans la Botanique.

*MEMOIRES pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, dans la République des Lettres; avec un Catalogue raisonné de leurs Ouvrages, tom. 12. vol. 8<sup>e</sup>. de 405 pages, sans les Tables. A Paris, chez Briasson, rue S. Jacques, à la Science. 1730.*

La premiere Table de ce Volume indique les Noms des Sçavans au nombre de 34. qui en font le sujet, & que nous rapporterons icy, pour la satisfaction de ceux qui ne sont pas à portée de voir le Livre même, & qui ne se déterminent pour l'acquiescer qu'après quelque instruction.

*Benoît Bacchini, Jean de Barrus, Charles Cesar Baudelot de Dairval, Jean Baudouin, Jacques Boileau, François Bosquet, Jean de la Casa, Jérôme Colonna, Diego*

F iij. de

## 2434 MERCURE DE FRANCE

*de Couto, Jean Devaux, Michel-Angé Furdella, Michel Foscani, Pierre Franciscus, Adam Fumano, Jean Guiddiccione, Jean Guintier, Nicolas Hénrion, George-Mathias Koenig, Jean-Marie Lancisi, Pierre de Marca, Guill. Massieu, Jean Menosius, Daniel-Guill. Mollerus, Etienne Morin, Louis Morin, André Morosini, Louis Nogarola, Pierre Paaw, Isaac la Peyrere, Roger de Liles, Eusebe Renaudot, Marc-Antoine Coccinus, Sabellicus-Martin Schoockius, Jean-François Simon.*

L'Article qui concerne Eusebe Renaudot nous ayant paru l'un des plus curieux & des mieux remplis, nous le presenterons icy à nos Lecteurs, tel que l'Editeur des Mémoires l'a publié, & nous prendrons la liberté de suppléer à quelques omissions, &c.

Eusebe Renaudot naquit à Paris le 20 Juillet 1646. & fût l'aîné de quatorze freres ou sœurs, son pere après avoir acquis beaucoup de réputation dans la pratique de la Medecine, mourut en 1679. premier Medecin de Monseigneur le Dauphin.

Il entra à l'âge de onze ans au College des Jésuites, où il fit ses Humanitez; & passa ensuite à celui d'Harcourt; pour y faire sa Philosophie, dont il soutint publiquement des Théses en Grec & en Latin





NOVEMBRE. 1730. 2455

tin, qui firent beaucoup d'honneur au Collège & à l'Ecolier.

On croit que l'envie de pousser ses études bien au-delà du terme, qu'y mettent ordinairement les gens du monde, fut le seul motif qui l'engagea pour lors à prendre l'habit Ecclesiastique; car il ne songea jamais, ni à entrer plus avant dans les Ordres, ni à prendre des degrés en Sorbonne, ni même à se charger d'aucun Benefice.

Il se livra donc par choix & par gout à l'Etude de la Théologie la plus profonde, où négligeant de suivre les sentiers communs de l'Ecole, il se jetta d'abord dans la connoissance des Langues Orientales, qui lui fût si utile dans la suite.

L'Emploi de premier Medecin, que son pere exerçoit auprès de Monseigneur, le produisit de bonne heure à la Cour, où il acquit une politesse & des manieres aisées, qui accompagnent rarement les études sérieuses. M. le Duc de Montausier, & M. Bossuet lui accorderent leur estime dès qu'ils le connurent. M. Colbert, M. de Seignelay, & M. de Croissy l'honorèrent d'une amitié singuliere. Le Prince de Condé, & les deux Princes de Conti, ses neveux, lui donnerent leur confiance, & l'admirent à leur familiarité. Le Roy même trouva bon que ses Ministres lui

F iiij com-

## 2456 MERCURE DE FRANCE

communicassent certaines affaires, & lus-  
sent ses Mémoires au Conseil.

En 1689. l'Academie Françoisise le choi-  
sit pour y remplacer Monsieur Doujat, &  
deux ans après, c'est-à-dire en 1691. il fut  
reçu à l'Academie des Inscriptions, à la  
place de M. Quinault, mort dès l'an  
1688.

En 1700. il accompagna à Rome M. le  
Cardinal de Noailles, & entra avec lui  
dans le Conclave. Clement XI. qui y fut  
élu, prévenu depuis long-temps sur son  
mérite, lui donna dès les premiers jours  
de son Pontificat, des marques publiques  
de sa considération : Il l'engagea à rester  
à Rome, sept ou huit mois encore après  
le départ du Cardinal. Outre les Audian-  
ces réglées qu'il avoit au Palais, Sa Sain-  
teté ordonna qu'il y fut admis toutes les  
fois qu'il se présenteroit, grace des plus  
distinguées, & qui n'avoit encore été ac-  
cordée à aucun François. Il lui donna pen-  
dant son séjour à Rome un Prieuré en  
Bretagne, que l'Abbé Renaudot eut de  
la peine à accepter, s'en deffendant sur le  
plan de vie qu'il avoit pris. Mais l'em-  
pressement du Pape, la modicité du re-  
venu & l'espece d'ordre qu'il reçut de la  
part du Cardinal de Noailles, surmonte-  
rent sa délicatesse sur l'acceptation de ce  
Benefice.

Lors-

NOVEMBRE. 1730. 2457.

Lorsqu'il fut parti de Rome, le Grand Duc ayant sçu qu'il prenoit la route de Florence, envoya fort loin au-devant de lui, le retint dans son Palais un mois entier, pendant lequel il fut reçu à l'Académie de la *Crusca*, & après l'avoir chargé de riches presents de Litterature, il lui donna des Féloques pour le ramener à Marseille.

L'Académie des Inscriptions avoit éprouvé un grand changement en son absence. Quand il partit, elle n'étoit composée que de huit personnes, dont les conférences ne demandoient presque aucune préparation. A son retour il trouva ce nombre augmenté jusqu'à quarante, par le Reglement de 1701. qui donnoit d'ailleurs une face toute nouvelle aux exercices de l'Académie. Il fut un des Anciens qui accepta le plus volontiers la reforme, & un des plus exacts à en remplir dans la suite les devoirs, comme il paroît par les Mémoires qu'il composa jusqu'à l'année 1711. où il demanda le Titre de *Veteran*, pour ne plus s'occuper, du moins essentiellement, que des matieres de la Religion.

Il mourut le 1. Septembre 1720. épuisé par de violens accès de colique & de fièvre, qu'il avoit mépriséz & même cachéz

E v. dans

2458 MERCURE DE FRANCE  
dans les commencemens. Il avoit alors  
soixante & quatorze ans.

Il étoit d'un jugement net & solide, sa critique étoit sûre, exacte & d'un tour aisé, & naturel, quoique méthodique & pressante. L'austerité de ses mœurs, loin de le sequestrer de la société civile, ne servoit qu'à le rendre plus cher & plus désiré dans celle des gens capables & vertueux. Il ne se défendoit pas d'y être le fléau des Esprits forts, des Esprits vains & des hypocrites, parce qu'il croyoit qu'il étoit du bien public de les démasquer; & personne n'étoit plus heureux à leur appliquer, à chacun dans son espece, ces qualifications, qui peignent les caracteres d'après nature. Dans le commerce de l'amitié, il étoit d'une tendresse & d'une fidélité à toute épreuve.

Sa piété marquée dans tous ses Ouvrages, l'étoit encore bien plus dans sa conduite. Il avoit d'abord eu un appartement à S. Denys, & puis à S. Germain des Prez, où suivant les saisons, il se retiroit le Samedi & la veille des grandes Fêtes, pour y assister avec les Religieux aux Offices du jour & de la nuit. Tous les mois on distribuoit chez lui des aumônes considérables, & personnellement il ne refusoit jamais un pauvre, ni ne le laissoit aller sans lui avoir donné ces instructions  
&

**NOVEMBRE. 1730. 245.**  
& ces avis , que les malheureux ne reçoivent bien que de ceux qui soulagent leur misere.

Il a laissé aux Benedictins de l'Abbaye de S. Germain des Prez la Bibliothèque , qui étoit de 8 à 9000 volumes , avec ses Ouvrages manuscrits , dont le nombre passe de beaucoup celui des imprimez.

*Nous renvoyons au mois prochain le Catalogue de ses Ouvrages , &c.*

**RELATION HISTORIQUE & Apologetique des Sentimens & de la conduite du P. le Courayer , Chanoine Regulier de sainte Geneviève. Avec les preuves justificatives des faits avancez dans l'ouvrage. A Amsterdam , aux dépens de la Compagnie , 1729. 2 vol. in 12. de plus de 800 pages.**

**LES VOYAGES DE CYRUS , nouvelle édition. A Londres , chez Jacques Bartenham. 1730. in 4°.**

**TRAITE' DE L'UNIVERS materiel ou Astronomie Physique , continuation de la troisième Pattie , contenant les Tables du Flux & du Reflux de la Mer Oceane , les aspects des Planetes avec la Lune , les vents qui pourront être causés par la pression. Avec les Tables du passage de quel-**

F vj

ques

## 2460 MERCURE DE FRANCE

ques Etoiles fixes par le premier Méridien , pendant l'année 1731. Par M. Petit, Arpenteur à Blois. A Paris, chez J. Villette, fils, rue S. Jacques. 1731.

Quoiqu'il ait paru depuis quelques années un nombre prodigieux d'*Almanachs*, & même d'une espece toute nouvelle; il ne s'en est pourtant point encore trouvé où l'on se soit avisé de faire en faveur des Etrangers qui, voyagent ce qu'a entrepris de faire l'Auteur d'un petit ouvrage qui va paroître sous le titre de *l'Agenda du voyageur, ou le Calendrier des Fêtes & Solennitez de la Cour & de la Ville, dressé en faveur des Etrangers, pour l'année 1731.* A Paris, chez Simon Langlois, rue S. Etienne d'Egrès. in 16. Il se trouvera encore rue S. Jacques, chez Pierre Kuitte; & à l'entrée du Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, chez Jean Musier.

Le second volume du *Dictionnaire Geographique*, de M. Bruzen de la Martiniere, vient d'être achevé d'imprimer, à La Haye, & l'on en délivre actuellement icy les Exemplaires aux Souffrivans, chez Jean Marfette, Libraire, rue saint Jacques, aux Colonnes d'Hercule. Les deux Volumes de cet Ouvrage qui ont déjà paru, ont mérité une approbation universelle, & celui-ci ne fera pas moins bien reçu, par la multitude des recherches curieuses, & la savante Critique dont l'Auteur a enrichi son travail. Il l'a insensiblement poussé si loin, que ce second volume, composé seulement des Lettres B & C, ne pouvant se relier en un, à cause de sa grosseur, on a été obligé de le diviser en deux parties, dont une occupe la lettre B, & l'autre la lettre C.

## NOVEMBRE. 1730. 246.

On nous écrit de Constantinople, du 23 Septembre dernier, qu'on y imprimoit actuellement, dans la nouvelle Imprimerie du Serail, par les soins du R. P. Holdermar, Jésuite, une Grammaire Turque, dont les Préceptes sont François. Tous les mots Turcs qui y sont employez, seront en caractères Turcs & en caractères François avec la traduction françoise. Lorsque ce Livre sera imprimé, ajoute l'Auteur de la Lettre, je ne vous promets pas de vous envoyer le Plan de la Méthode qui y aura été observée, mais je vous promets un des premiers Exemplaires de cet Ouvrage.

Une Lettre écrite de Caen, le 31 Octobre, marque ce qui suit. La mort d'un jeune Poète de cette Ville, cause la douleur publique. C'est *Jean-Baptiste Gedeon Faguet*, dont vous avez imprimé plusieurs Pièces : *La Mer*, cette année, un *Sonnet*, en bouts rimez, l'année passée, dans le *Mercure* de Septembre. Il a fait imprimer icy une *Cantate*, sur la naissance du Dauphin, une *Ode* sur l'arrivée de M. de Luynes, notre Evêque. Il avoit tous les talens pour être Poète, un corps bien composé, un esprit vif & aisé, avec beaucoup de feu. Il se noya dans notre Rivière d'Orne en se baignant le soir du 26 Aoust dernier, âgé seulement de 21 ans. Je vous aurois écrit plutôt sa mort en vous envoyant une *Ode* de sa façon, intitulée *l'Esprit*, corrigée par lui un peu avant son malheur, mais je n'ay pû encore l'avoir de M. son pere, dont la douleur ne sera pas si-tôt calmée. On doit lui ériger un Tombeau, & on a déjà fait plusieurs *Epitaphes*.

On apprend de Naples que les Comédies de *J. B. de la Porte*, Poète Napolitain, étant de-

venues

## 2462 MERCURE DE FRANCE

venues tres-rarés , *Mario* , Libraire , les a réimprimées en 4 vol. in 12. 1730. Elles ont pour titre : *La Curiosa* , *Laſtrologo.* , *Il Moro* , *la Chiappinaria* , *la Cintia* , *i due Fratelli Rivali* , *i due Fratelli Simili* , *la Trappolaria* , *la Sorella* , *la Turca* , *l'Olimpia* , *la Fanſeſca* , *la Tabernaria* & *la Carbonara*.

On écrit de Firizano en Toſcane que le 7. du mois dernier on y avoit reſſenti quatre ſecouſſes de tremblement de terre aſſez violentes ; mais ſans cauſer aucun dommage.

La nuit du 8 au 9. d'Octobre , on apperçût à Rome une Aurore Boreale qui dura près de 4. heures.

Les Lettres d'Arles en Provence du commencement de ce mois , portent que depuis le mois d'Août dernier , on y avoit reſſenti plus de vingt ſecouſſes de tremblemens de terre ; celle du 11. du mois dernier à 4. heures après-midi fut très-ſenſible , & le 28. il y en eut cinq dans la matinée , une deſquelles fut très-violente.

Les Marchands Apoticaireſ de Paris connoiſſant la prévention du Public en faveur des Thériacques étrangères telles que celles de Veniſe &c. ont voulu le détromper en lui faiſant connoiſtre qu'on pouvoit compoſer ce remede à Paris auſſi bien que dans aucune Ville du Royaume , & mieux que dans aucun Pays Etranger par la facilité qu'on a depuis pluſieurs années de recouvrer les drogues les plus rares. Ces Meſſieurs ayant fait un choix très exact de toutes celles qui entrent dans la compoſition de ce celebre Antidote , ils en firent le 25. du mois dernier l'expoſition publique

## NOVEMBRE. 1730. 2463

Mique dans leur Maison de la rue de l'Arbalétré  
 en présence des Magistrats auxquels la sûreté pu-  
 blique est confiée, & de la Faculté de Medecine  
 de cette Ville, l'une des plus celebres de l'Euro-  
 pe. M. *Baron*, Docteur de cette Faculté, & Pro-  
 fesseur de Pharmacie, prononça un Discours His-  
 torique de cette composition, & M. *Pias*, le pre-  
 mier des Gardes en charge du Corps des Apoti-  
 caires, en fit un autre sur le même sujet. Ensuite  
 il fit connoître chaque drogue en particulier aux  
 Magistrats qui avoient honoré cette Assemblée  
 de leur présence. L'après-midi & les jours sui-  
 vans cette exposition attira un concours prodi-  
 gieux de Spectateurs auxquels il a été permis d'être  
 présens au mélange de toutes les drogues pour  
 la composition de la Thériaque, ces M. M. ne  
 voulant pas qu'il pût rester aucun doute sur l'ex-  
 actitude & sur la fidelité de ce mélange qui a  
 été fait scrupuleusement, suivant la dispensation  
 d'*Andromaque le Vieillard*, qui est celle que les  
 plus celebres Facultés de Medecine ont approu-  
 vée de tous les tems.

Le Public est averti que le veritable suc de Re-  
 glisse & Guimauve blanc, si estimé pour toutes  
 les maladies du poulmon, inflammations, en-  
 rouemens, toux, rhumes, pituite, asthme, pouls-  
 monie, continue à se débiter depuis plus de tren-  
 te ans, de l'aveu & approbation de M. le Pre-  
 mier Medecin du Roi, chez M<sup>lle</sup> Desmoulins,  
 qui est la seule qui en a le secret de deffunte M<sup>lle</sup>  
 Guy, quoique depuis quelques années des parti-  
 culiers aient voulu le contrefaire, lesquels se-  
 font dits Enfans de M. Guy, ce qui est une sup-  
 position, & la différence s'en connoitra aisément  
 par la comparaisson qu'on en pourra faire. On  
 peut s'en servir en tout tems, le transporter par

tous

## 2464 MERCURE DE FRANCE

tout & le garder si long-tems que l'on veut sans jamais se gâter, ni rien perdre de sa qualité.

*M<sup>lle</sup> Desmoulins demeure rue Guenegaud, Eauxbourg S Germain, du côté de la rue Mazarine, chez la Boulanger, au premier appartement.*

Le sieur Rivot donne avis au Public qu'il vient d'obtenir des Commissaires du Conseil pour l'examen des Remedes spécifiques, topiques & autres, le privilege pour faire vendre & distribuer dans toutes les Provinces du Royaume, excepté Paris, son Opiate Febrifuge pour toutes sortes de fièvres quartes. On en trouvera dans les principales Villes de chaque Province, & l'endroit où elle se débitera sera indiqué.

Ledit sieur Rivot demeure à Passy, chez Madame Gorge, aux anciennes Eaux Minerales, sur le Chemin de Paris à Versailles, où est son enseigné, auquel on pourra écrire, & il en enverra à ceux desdites Provinces qui lui en demanderont ou qui iront chez lui en demander.

Les Pots de ladite Opiate seront vendus depuis quatre francs jusqu'à huit, douze & seize ; savoir, le Pot de quatre francs, c'est la dose pour les Enfans depuis deux ans jusqu'à cinq, contenant une once deux gros d'Opiate.

Le Pot de huit francs est la dose pour ceux depuis cinq ans jusqu'à dix, contenant deux onces & demie d'Opiate.

Le Pot de douze francs est la dose pour ceux depuis dix ans jusqu'à quinze, contenant trois onces six gros d'Opiate.

Le Pot de seize francs est la dose pour ceux depuis quinze ans jusqu'à soixante & dix, contenant cinq onces d'Opiate.

A la délivrance desdits Pots on trouvera y joint la maniere de s'en servir. IF

## NOVEMBRE. 1730. 2465

Il paroît depuis peu plusieurs Estampes gravées d'après les Tableaux de Watteau qui se vendent à Paris chez la Veuve de F. Chereau, Graveur du Roi, rue S. Jacques, aux deux Pilliers d'or, & chez Surrugue, Graveur, rue des Noyers, vis-à-vis S. Yves, chez qui on trouve toutes celles qui ont paru jusqu'à présent, ainsi que les deux Volumes de ses desseins d'Etude d'après nature, contenant 350. planches.

L'on acheve de graver les Tableaux de ce grand Peintre. Si malgré les recherches exactes que l'on a fait pour les découvrir tous, tant en France que dans les Pais Etrangers, il se trouvoit quelque particulier qui en eût quelqu'un qu'il désirât de faire connoître, on le prie d'en donner avis à M. de Julienne des Gobelins, qui fait graver l'œuvre.

On trouvera dans peu chez les mêmes Marchands une Estampe d'après un des plus beaux Tableaux de ce Peintre, ce morceau qui représente un Bal dans un Salon, est de grande composition; l'on se flatte qu'il satisfera toutes les personnes de gout.

On voit depuis peu dans l'Eglise des Minimes de la Place Royale un fort beau Tableau de 12. piés de large sur 8. de hauteur, fait par le sieur J. Dumont, de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, qui y a traité en figures grandes comme le naturel un sujet fort connu dans notre Histoire: c'est S. François de Paule conduit par le Dauphin à Louis XI. son pere, lequel recevoit l'Homme de Dieu au milieu de sa Cour, & lui demande sa benediction, à quoi le saint Religieux semble répondre qu'on ne doit la demander qu'à Dieu. Les Connoisseurs paroissent satisfaits de la composition, du dessein & du coloris.

## 2466 MERCURE DE FRANCE

ris de cet Ouvrage, qu'on trouve dans le goût de l'Ecole Venitienne.

On a reçu depuis peu à l'Académie Royale de Peinture & Sculpture les Sieurs Parrocel, & N. Natoire, deux excellens Sujets. Le premier est neveu de Joseph Parrocel, Peintre celebre de la même Académie, qui a fait quantité d'Ouvrages très-estimez dans le goût du *Bourguignon*, fameux Peintre Jesuite, de *Salvator Rose*, &c. fils de Louis Parrocel, très-bon Peintre, frere aîné de Joseph, qui s'établit à Avignon, & petit-fils de Barthelemi Parrocel, natif de Montbriffon en Forez, d'une très-honnête famille, qui le premier de son nom professa la Peinture & vint s'établir à Brignoles en Provence. Le nouvel Académicien est cousin germain du sieur Charles Parrocel, fils de Joseph, qui peint des Batailles dans le goût de son pere, Peintre du Roi & de l'Académie Royale, connu par beaucoup de très-bons Ouvrages, mais particulièrement par un fameux Tableau représentant l'Audience que *Mohamet Effendi*, Ambassadeur du Grand-Seigneur, eut du Roi, au Palais des Tuilleries en 1721.

Le sieur P. Parrocel avoit un frere aîné nommé Jacques Ignace, mort dans les Pays Estrangers, dont les Tableaux de Batailles sont fort connus en Italie; lequel a laissé un fils nommé Etienne, qui est fort bon Peintre à Rome. Celui cy est neveu & Eleve du nouvel Académicien, à qui l'Académie a fait l'honneur qu'elle fit il y a quelques années au Signor *Becci*, & à la Signora *Rosalba*, en le laissant le maître du sujet du Tableau qu'il doit faire pour l'Académie. Il est depuis long-temps établi à Avignon, où il jouit de la réputation qu'il s'y est acquise, après avoir fait divers voyages en Italie.

Le





## NOVEMBRE. 1730. 2467.

Le fleur Natoire, est un jeune homme qui a beaucoup de talens, qui donne de grandes esperances, & qui dès à present produit des Ouvrages qui le font beaucoup estimer. Il a fait un assez long séjour à Rome, & a eu la gloire d'y remporter, il y a trois ans, le Prix de la Peinture, au jugement de l'Académie de S. Luc. Il est Eleve de M. le Moine, un des meilleurs Peintres de l'Académie.

### *Suite des Médailles du Roy.*

Voici trois Médailles qui ont été frappées & dont nous avons à rendre compte. La premiere est pour les Chevaliers de l'Ordre de S. Michel. On y voit d'un côté la Figure de S. Michel, terrassant le Diable, telle qu'on la voit sur le Sceau de l'Ordre, & autour le Cordon ordinaire, avec ces mots: REGIUS SANCTI MICHAELIS ORDO. M. DCC. XXIIX. Et sur le Revers le grand événement de la même année: la Naissance du Dauphin. Ce même Revers se trouve gravé dans le Mercure du mois de Septembre 1729. seconde Partie, page 2318:

La seconde Médaille a été frappée à l'occasion de l'hommage rendu au Roi par le Duc de Lorraine, à cause de la Duché de Bar. On voit d'un côté la tête du Roi couronnée de Lauriers avec la Legende ordinaire: LUDOVICUS XV. REX CHRISTIANISSIMUS, & sur le Revers le Duc de Lorraine à genoux sur un Carreau aux pieds du Roi, tête nue, & sans épée, tenant les mains jointes entre celles de S. M. assise dans un Fauteuil, pour Legende: HOMAGIUM LIGIUM FRANCISCI STEPHANI LOTHARINGIÆ DUCIS OB DUCATUM BARRENSEM. Exergue. I. FEBRUARIJ M. DCC. XXX.

La

## 2468 MERCURE DE FRANCE

La troisième Médaille dont nous donnons ici le Revers en taille-douce, est la dernière qui ait été frappée pour le Roi: elle fut présentée à Sa Majesté le premier jour de cette année 1730. On y voit d'un côté le Buste de cet auguste Prince, la tête couronnée de Laurier, avec la Légende ordinaire: LUDOVICUS XV. REX CHRISTIANISSIMUS. Et dans le champ du Revers cette Inscription: SALUS DOMUS AUGUSTÆ PROPAGO IMPERII. POPULORUM FELICITAS. A L'EXERGUE M. DCC XXX.

*Papillon*, Graveur en bois, rue S. Louis, près le Palais, donne avis que son *petit Almanach de Paris*, pour l'année 1731. sera en vente le 15. Décembre. On y trouvera deux Estampes nouvelles, l'une sur la Naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou, & l'autre pour une Enigme galante: il est augmenté de plusieurs choses curieuses, & les Estampes imprimées à faire plaisir.



## CANTATILLE.

*Chantée devant la Reine, par M<sup>lle</sup> Antier, le 6. de ce mois.*

**R**eine, dans les transports d'une joye éclatante,  
Voyez de vos Sujets briller la vive ardeur.

Un nouveau don du Ciel affermit leur bonheur,  
Et votre presence l'augmente.



Goutez les charmantes douceurs,  
De voir l'empressement d'un Peuple qui vous aime:  
Sçavoir.

30.

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

NOVEMBRE. 1730. 2469

Sçavoir regner sur tous les cœurs ,  
C'est pour les Souverains une gloire suprême.



Les honneurs, les respects d'une pompeuse Cour,  
Sont le juste tribut qu'on doit au Diadème.

Les hommages de notre amour ,  
Vous ne les devez qu'à vous-même.

Goutez , &c.



## S P E C T A C L E S.

LE 26. Octobre , l'Académie Royale  
de Musique , donna la première Re-  
présentation de la nouvelle Tragédie de  
*Pyrrhus*. Le Poëme est de M. Fermelhuis ,  
& la Musique de M. Royer , de l'Aca-  
démie Royale de Musique. Au Prologue ,  
le Théâtre représente le Palais de Mars.

Mars se flatte de rallumer la guerre  
dans l'Europe , trop long temps tran-  
quille ; il excite les Guerriers de sa suite  
à de nouveaux exploits par ces Vers :

Courons y rallumer le flambeau de la guerre ;  
Que des ruisseaux de sang coulent de toutes  
parts :

Qu'on reconnoisse le Dieu Mars ,  
Aux nouvelles horreurs qui vont troubler la terre :

Le

## 2470 MERCURE DE FRANCI

Le Chœur repete ces quatre Vers : Minerve descend des Cieux. Elle vient annoncer la Naissance d'un Dauphin qui assure la Paix à l'Europe par un Arrêt du Destin. Mars se soumet à cette loy irrevocable , mais il se promet d'en tirer une nouvelle gloire par le soin qu'il va prendre de l'éducation de ce jeune Prince ; Minerve lui dispute cet honneur, & lui dit :

Non, non, c'est moi qui seule eus l'avantage  
De porter ses Ayeux aux glorieux travaux ;  
Mars ne peut inspirer qu'un farouche courage ;  
C'est moi qui fais les vrais Héros,

*Ensemble.*

Je dois sur vous remporter la victoire ;  
De ce Prince charmant je veux former le cœur ;  
C'est un soin trop flatteur,  
Pour en ceder la gloire.

Jupiter suivi des Jeux & des plaisirs vient accorder Mars & Minerve , & leur ordonne de partager la gloire qu'ils disputent. Il annonce la Naissance d'un second fruit de l'Hymen du Roi. On a trouvé que l'ordre des temps n'étoit pas scrupuleusement observé ; mais l'Auteur a prié le Public par un petit Avertissement de vouloir bien se prêter à cet Anachronisme. Les Plaisirs & les Jeux font le Divertissement du Prologue.

Le

Le Théâtre représente au premier Acte une Gallerie du Palais de Pyrrhus. *Ismene*, Confidente de *Polixene*, fille de Priam, felicite cette Princesse sur la victoire que ses yeux ont remporté sur le cœur de *Pyrrhus*, fils d'*Achille*. Elle lui dit qu'à peine a-t-elle reproché l'esclavage des Troyens à ce superbe vainqueur d'Illion, qu'il a brisé leurs chaînes, *Polixene* avoué sa foiblesse pour *Pyrrhus*, mais elle n'en est pas moins résolue à lui ôter toute esperance; voici comme elle s'exprime :

A ma Patrie, hélas ! sans cesse pour victime,  
 J'immole dès long-temps le repos de mon cœur.  
 Pour sauver Illion de son péril extrême,  
 A l'objet de ma haine il fallut m'engager,  
 Il n'en périt pas moins, & c'est pour le venger  
 Que mon cœur aujourd'hui s'arrache à ce qu'il  
 aime,

L'Auteur prépare l'intelligence de ces six Vers, par l'exposition qu'il fait de ce qui s'étoit passé autrefois au sujet de l'*Hymen* d'*Achille*, proposé à *Polixene*, & rompu par le Trait fatal que *Pâris* lança contre ce Héros.

Les Troyens & les Troyennes viennent se réjouir de la liberté que *Pyrrhus* leur a rendue; *Polixene* n'assiste qu'à regret à cette Fête, & reproche enfin aux Troyens la

## 2472 MERCURE DE FRANCE

la lâcheté qu'ils ont de célébrer le destructeur de leur chère Patrie. Polixene voyant venir Pyrrhus, le fuit après lui avoir dit :

Mon pere est tombé sous tes coups ;  
Pour me venger, hélas ! dans mon juste courroux  
Cruel, n'attend de moi que des cris & des larmes.

Pyrrhus irrité de l'inflexible rigueur de Polixene, voudroit l'oublier pour jamais, *Acamas* l'y excite autant qu'il lui est possible par l'intérêt de Rival caché ; mais il n'en peut venir à bout, il a beau lui représenter que sa foi est promise à *Eriphile*, terrible par un art tout-puissant quelle a appris d'Amphiare, son pere ; Pyrrhus lui répond qu'il seroit moins à plaindre s'il n'avoit qu'*Eriphile* à redouter ; il lui raconte un songe qu'il a fait, dont voici les derniers Vers :

... Du fond des Enfers avec un bruit affreux,  
Un poignard à la main, sort l'Ombre de mon  
pere.

Le Spectre furieux,  
Lance sur Polixene un regard de colere ;  
Elle veut l'éviter, le cruel la poursuit :  
Je fais pour l'arrêter un effort inutile.  
A mes yeux effrayez l'inexorable Achille ;  
L'immole, disparoît, & le songe s'enfuit.

Pyrrhus annonce des Jeux qu'il a ordonné

NOVEMBRE. 1730. 2473

donnez pour appaiser l'Ombre de son pere, & se retire. Acamas expose ce qui se passe dans son cœur par ces deux Vers qui finissent l'Acte :

Cachons lui, s'il se peut, les transports de mon ame ;

Ou plutôt étouffons une funeste flamme.

Au second Acte, Acamas livre des combats contre son amour pour Polixene, mais il ne peut en triompher. Eriphile arrive dans un nuage ; elle promet le secours de son Art à Acamas ; & le voyant agité de remors, elle lui fait reproches :

Ah ! vous n'aimez que foiblement.

Quand on aime bien tendrement,

Peut-on sans une peine extrême,

Cacher son ardeur un moment,

Aux yeux de la Beauté qu'on aime ?

Le devoir & l'amitié même,

Tout cede à cet empressement.

Ah ! vous n'aimez que foiblement.

Eriphile se retire pour cacher son arrivée à Pyrrhus, contre qui elle ne veut en venir aux dernières extrémités, qu'après avoir employé les raisons les plus fortes & les sentimens les plus tendres.

Acamas se livre aux douceurs de l'esperance. Pyrrhus vient présider aux Jeux

G qu'il

2474 **MERCURE DE FRANCE**  
qu'il a fait préparer en l'honneur d'Achille : la Fête est troublée par un tremblement de terre qui fait abîmer une Pyramide ornée de Trophées ; l'Ombre d'Achille paroît & prononce cet Oracle :

Ne croy pas échapper à mes ressentimens.

Sur toi , sur tes Sujets, crains d'attirer ma haine ;

Si ton obéissance à mes commandemens,

Ne me fait dans ce jour immoler Polixene.

Pyrrhus ne pouvant se résoudre au cruel Sacrifice que son pere lui demande , & tremblant pour Polixene , prie Acamas de la disposer à partir de ces lieux ; il charge cet infidele ami de sa conduite. Acamas finit ce second Acte par ces deux Vers :

Lui-même entre mes mains il livre son Amante !

Obéissons au sort qui passe mon attente.

Le Théâtre représente l'interieur du Palais de Pyrrhus. Polixene est troublée & ne sçait à quoi attribuer la frayeur qu'elle découvre sur les visages de tous ceux qui s'offrent à sa vûë. Acamas lui explique la cause de cet effroy general, & lui apprend que Pyrrhus la prie de prendre la fuite ; il ne peut s'empêcher , en s'offrant pour son guide , de se déclarer son Amant. Polixene en conçoit une indignation qu'elle exprime par ces Vers :

Non

Non ; quoique mon devoir demande qu'il périsse ;  
Puis-je voir sans horreur qu'un ami le trahisse ?

Pyrrhus qui a changé de dessein au sujet de Polixene, ne veut plus qu'elle parte, & remercie Acamas du soin dont il avoit bien voulu se charger.

Pyrrhus n'oublie rien pour fléchir Polixene ; mais c'est inutilement jusqu'à la fin de la Scene, où cette Princesse lui dit en le quittant :

De cet amour si soumis & si tendre,  
Que n'ay-je point à redouter ?

Pyrrhus n'entend pas tout-à-fait ce langage, puisqu'il dit, en la voulant suivre :

Courons à ses genoux,  
Achever, s'il se peut, de fléchir son courroux.

Eriphile arrête Pyrrhus, elle l'oblige à lui déclarer lui-même qu'il la quitte pour Polixene ; Eriphile n'oublie rien pour l'attendrir : voici comment elle lui parle :

Daigne un moment jeter les yeux sur moi :  
Je n'ai pour me venger que d'innocentes armes.  
Lorsque tu me manques de foi,  
Mes pleurs & mes soupirs sont les uniques charmes,

G ij Dont

Dont je me serve contre toi :

Un seul de tes regards payeroit tant de larmes.

Daigne un moment jeter les yeux sur moi ;  
Je n'ai pour me venger que d'innocentes armes.

Les prieres étant inutiles , Eriphile en vient aux plus terribles menaces ; comme ces menaces regardent Polixene , Pyrrhus s'abandonne à son tour à la fureur & dit à Eriphile , en la quittant :

Vous menacez l'objet qui m'a sçu plaire ;  
Je n'éconte plus rien ; c'est à vous de trembler.

Eriphile évoque les Démons & les trois Eumenides. Le Theatre change & représente un Antre affreux , terminé dans le fond par un Gouffre qui paroît enflammé.

Eriphile ordonne aux Eumenides d'armer les sujets de Pyrrhus les uns contre les autres , en les empêchant de se reconnoître.

Le Théâtre représente au quatrième Acte , les Jardins de Pyrrhus , terminez par la Mer. Un Chœur derriere le Théâtre annonce la fureur que les Eumenides ont inspirée aux Sujets de Pyrrhus. Polixene déplore des malheurs dont elle est la cause innocente ; elle tremble pour Pyrrhus ; elle forme un projet qu'elle fait entendre par ces Vers qu'elle adresse à

Amour

AN.OUR.

Amour, c'est donc à toi qu'il faut que je m'adresse . . . .

Mais déjà ton flambeau m'éclaire en mon malheur ;

Tu parles . . . je t'entends . . . & tu viens à mon cœur ,

Inspirer un projet pour sauver ce que j'aime, &c.

Ce projet inspiré par l'Amour, éclatent à la fin de la Tragedie. Acamas presse Polixene de se dérober par la fuite au péril qui la menace; elle est inflexible; cet Amant méprisé se livre à son desespoir; elle le fuit.

Eriphile fait entendre à Acamas que par le secours de son Art, Polixene va tomber entre ses mains, & qu'il doit ne perdre aucun moment pour la ravir à Pyrrhus.

Eriphile fait connoître par un Monologue, que malgré ce qu'elle vient de promettre à Acamas, Polixene ne peut échapper à son sort, & que les Enfers lui en sont garants.

Pyrrhus vient, il reproche à Eriphile toutes les horreurs qui regnent parmi ses Peuples. La Scene est vive de part & d'autre. Eriphile le quitte pour toujours, mais avant que de partir, elle lui annonce que son Ami lui enleve son Amante. Pyrrhus ordonne qu'on coure après le Ravisseur

2478 MERCURE DE FRANCE  
& qu'on ne revienne pas sans lui amener  
l'une & l'autre victime. Il implore le se-  
cours de Thétis, dont son pere a reçu la  
naissance.

Thétis vient calmer la frayeur de Pyr-  
rhus, ce qui donne lieu à la Fête de ce  
quatrième Acte. La Déesse des Mers parle  
ainsi à son petit-fils :

J'ay rendu le calme à tes sens ;  
Mais tu dois te montrer le digne fils d'Achille ,  
Ou redouter des maux encor plus grands  
Que ceux que t'a causez la cruelle Eriphile.  
Déjà le Prêtre attend Polixene à l'Autel ,  
Pour la livrer au coup mortel ;  
Je vais par ma puissance ,  
Remettre en ton pouvoir l'objet de ta vengeance.

Au cinquième Acte, le Théâtre repre-  
sente une Colonade sur les côtez, & le  
tombeau d'Achille dans le fond. On voit  
sur le devant un Autel pour le Sacrifice.  
Pyrrhus balance entre sa vengeance & son  
amour. Sa vengeance l'emporte. Acamas  
vient mourir aux yeux de Pyrrhus, & lui  
apprend l'innocence de Polixene. Pyrrhus  
se résout à empêcher le sacrifice de Po-  
lixene.

Le Grand-Prêtre & sa suite viennent at-  
tendre la victime qu'Achille demande sur  
son tombeau. Pyrrhus leur proteste qu'il  
ne

**NOVEMBRE. 1730. 2473**  
ne souffrira jamais qu'on répande un sang  
si beau & si cher. Polixene vient enfin &  
s'explique ainsi :

Vous , Ministres des Dieux , & vous , Grecs,  
écoutez.

Pyrrhus , de votre sort , mon ame est attendrie ,  
J'ai causé vos malheurs , je dois les réparer ;  
Pour vous rendre la paix que je vous ai ravie ,  
Voici ce que les Dieux viennent de m'inspirer.

A ce dernier vers elle se frappe. Pyrrhus  
lui reproche la cruauté qu'elle vient  
d'exercer sur elle-même. Polixene finit la  
Piece par ces quatre vers :

Le trépas m'arrache à des momens si doux .  
C'en est fait , je descends sur l'inférieure rive :  
Cher Pyrrhus , recevez mon ame fugitive ,  
Mes derniers soupirs sont pour vous.

Pyrrhus veut se tuer , on le désarme.

Cet Opéra n'ayant eu que 7 representa-  
tions , on reprit *Thésée* le jeudi 9 de ce  
mois , en attendant *Phaëton* , qu'on pré-  
pare. Au reste quoique cet Ouvrage n'ait  
pas eu le succès qu'on en esperoit , il doit  
faire honneur au Poëte & au Musicien par  
les beaux morceaux qu'on y trouve. Les

G iiij Déco-

## 2480 MERCURE DE FRANCE

Décorations en ont été trouvées tres belles & tres-bien entendues. Les habits en sont riches, bien caracterisez & de bon gout. Trois de ces décorations meritent une attention particuliere. Celle du premier Acte, qui fait un effet admirable, est une Gallerie tres-vaste, d'ordre Ionique, richement ornée, avec des Colonnes & des Contrepilastres en marbre composé. Les ornemens en or, avec statuës & bas-reliefs. La Gallerie est terminée par 10 Arcades fort exhaussées, cinq de chaque côté, soutenues par des colonnes qui forment un espace tres-grand par où entre le jour, lequel produit des échappemens de lumieres tres-bien entendus. Entre les Arcades, il y a de grandes colonnes isolées & des contrepilastres, avec leurs Piedestaux & Entablemens, entre lesquels sont des Statuës. Le Plafond est à compartimens, dans le gout antique, fort riche, lequel par la perspective trompe si-bien les yeux, qu'il paroît de niveau d'un bout à l'autre, Le tout ensemble fait une longueur considerable, proportionnée à la hauteur, & forme un plan possible pour l'exécution réelle.

On voit au troisiéme Acte, un Antre ou Souterrain affreux, dont le fond s'ouvrant tout d'un coup, on découvre les  
Enfers.

NOVEMBRE. 1730. 2481.

Enfers, formez par plusieurs transparens & entremêlez de flâmes naturelles; le tout composé d'une manière qu'il n'y a aucun risque pour le feu. Les trois Eumenides paroissent au milieu des flâmes; ce moment est surprenant & plein d'horreur. Les Spectateurs en ont été frapez.

Le Tombeau du cinquième Acte, étoit une grande Colonnade circulaire, percée à jour, avec les entre colonnes spacieuses pour voir tout le Tombeau dans le milieu. Une moitié du Tombeau étoit en Sculpture de relief, & l'autre en plate peinture, mais toute deux liées avec un tel art, qu'il paroissoit tout de ronde-bosse, & formé piramidalemeut; il commençoit par un Socle au bas qui portoit un Piedestal, avec un bas-relief à chaque côté du Piedestal, où l'on voyoit des figures enchaînées de ronde-bosse, grandes comme nature, & deux Lions couchez sur le Piedestal, qui portoient le Mausolée, terminé par des Trophées d'armes & surmonté par une Urne de Lapis, environnée d'un Feston, pittoresquement jetté, ainsi que le reste; tout le Tombeau étoit de Marbre précieux, & de Bronze doré, ayant 15 pieds d'hauteur, sur 10 de largeur par le bas. Tous ces Ouvrages sont de M. Servandoni, qui donne tous les jours de nouvelles marques de son habileté.

G. & L'Opera

## 2482 MERCURE DE FRANCE

L'Opera de *Thesée* avoit été remis au Théâtre au mois de Decembre de l'année derniere. La D<sup>lle</sup> le Maure chante le rôle d'*Eglé* avec beaucoup d'applaudissement.

Le 12, le sieur Dupré, cy-devant Danseur de la même Academie, qui avoit quitté le Théâtre en 1722. & que le Public regrettoit fort, reparut & dansa dans le second & le troisième Acte du même Opera, avec l'applaudissement d'une tres-nombreuse assemblée. Sa danse est noble, vive & légère, & il exprime parfaitement les differens caracteres, animez & violens. Il est arrivé depuis peu de Pologne. Il doit rester à Paris cet Hyver, & il dansera à l'Opera pendant ce temps-là.

Le même jour, il y eut à l'Opera le Bal public, que l'Academie donne tous les ans à la S. Martin, & qu'on continuë pendant differens jours jusqu'à l'*Avent*. On le reprend ordinairement à la fête des Rois.

Le Samedi, 4 de ce mois, les Comédiens François donnerent la premiere représentation du *Prince de Noysi*, Comédie en Prose, en trois Actes, avec un Prologue & trois Intermedes. Le S<sup>r</sup> Dufrene & les D<sup>tes</sup> Labat & Dangeville la jeune, y jouent avec beaucoup d'applaudissemens les principaux Rôles. Cette derniere est

NOVEMBRE. 1730. 2483  
en garçon, sous le nom de *Poinçon*, & la  
finesse de son jeu, jointe aux agrémens &  
à l'air charmant de sa personne, font ad-  
mirer ses heureux talens, dans un âge  
si peu avancé. Elle danse un pas de  
deux avec autant de justesse que de viva-  
cité avec la D<sup>lle</sup> Labat, dont on connoît  
les graces & la noblesse.

Voici l'Extrait de cette Pièce que nous  
abregeons. Elle est de M. d'*Aiguebère*,  
Auteur des *Trois Spectacles*.

Le Prologue n'a point d'autre objet  
que le ridicule de certaines gens qui sur  
le seul titre d'une Pièce prétendent en  
juger souverainement, ou qui sur la sim-  
ple lecture de la Fable ou de l'Histoire où  
le sujet a été pris, s'imaginent qu'on  
n'en doit rien retrancher, non pas mê-  
me les absurdités. Telle est la *Comtesse* de  
ce Prologue; elle croit trouver dans la  
Pièce du Prince de *Noisi* un couteau  
qui écrit de lui même des chiens d'ar-  
gent qui jappent & des statues qui gé-  
missent. On y agite quelques autres  
questions; un des Acteurs soutient que  
les Pièces d'agrément sont préférables à  
toutes les autres, & que le Misantrope  
l'ennuye par la seule raison qu'il n'y a  
point de divertissement. Le plus sensé des  
interlocuteurs est un Commandeur qui

G vj le

## 2484 MERCURE DE FRANCE

se mocquant de ceux qui jugent d'une Pièce avant que de l'avoir vûë , prononce ainsi sur le Prince de Noisi : *Puisque vous le voulez , je vais vous satisfaire , & voici mon avis. Les Auteurs entrent sur le Théâtre : la Pièce va commencer ; allons tous prendre nos places , & joindre notre jugement à celui du Public.*

Le Théâtre représente au premier Acte les Jardins du Chef des *Druides* ; on voit au milieu la statuë de *Cleopain*. Ce Chef des *Druides* fait entendre à sa fille *Alie* qu'il a enlevé à Merlin le glaive enchanté qu'il déroba autrefois à la belle *Philoclée* ; que ce fer merveilleux, entr'autres vertus, possède celle d'écrire de lui-même tout ce qu'on veut sçavoir par son secours , & que l'ayant interrogé sur son sort , il lui a tracé sur le champ cette réponse :

Si tu veux à ta fille assurer d'heureux jours,  
De *Philoclée* implore le secours.

Le *Druide* ajoûte qu'il a envoyé consulter *Philoclée* ; un *Druide* lui en vient apporter cette réponse :

Avant que pour la belle *Alie*  
Un Epoux soit choisi ,  
Il faut pour assurer le bonheur de sa vie  
Qu'on ait versé le sang du Prince de Noisi.

CC

Cet Oracle allarme le Druide plus que jamais. Le Prince de Noisi est fils de Merlin, son plus redoutable Ennemi; il jure de ne rien oublier pour le faire périr. En attendant cette mort qui doit précéder l'hymen de la fille, il l'exhorte à défendre son cœur de tout engagement; il lui parle d'un Géant qui est capable de tout entreprendre pour l'obtenir de gré ou de force; & comme le petit Poinçon, fils de la Fée Melizande est le plus vigilant de tous les Génies, il le fait sortir du sein de la statuë où il étoit renfermé, & lui commet la garde de la belle Alie.

Poinçon remercie le Chef des Druides de l'avoir tiré d'une prison où il s'en-nuyoit; mais il trouve le nouvel'emploi qu'il lui donne beaucoup plus difficile que le premier; voici comme il s'explique: *Ce nouvel emploi est bien différent de celui que vous m'ôtez: là je n'avois qu'une statuë à garder, ici c'est une jeune Beauté qui malgré son petit air froid, me paroît très vivante &c.*

Le Chef des Druides se retire. Poinçon raille Alie sur l'indifference dont elle fait profession, & qu'elle croit toujours garder. Une Sylphide vient prendre Alie pour la conduire auprès de ses compagnes qui l'attendent pour l'habiller. Poinçon demeure seul pour découvrir si la

## 2486 MERCURE DE FRANCE

prétenduë indifferente dont la garde lui est commise n'auroit point quelque Amant secret. Le Géant *Moulineau* se présente le premier ; Poinçon le reçoit bien mal , & lui dit enfin : *Monsieur Moulineau , vous êtes trop hideux , trop brutal & trop Géant pour ma charmante petite Maîtresse : pour moi , je me mocque de tous les Moulineaux du monde , & malgré votre air rebarbatif & votre longue face . . .* Le Géant veut écraser Poinçon ; mais ce petit gardien se rend invisible.

Le second Amant qui se présente est mieux reçu : c'est le Prince de Noisi en chasseur ; il demande à Poinçon pour toute grace , de lui permettre de voir un moment la belle Alie qu'il a idolâtrée au moment qu'il l'a vûe pour la première fois poursuivant une biche. Poinçon se laisse attendrir ; il dit au Prince de Noisi qu'il ne tiendra qu'à lui de voir sa belle Maîtresse à la Fête du *Guy* où elle doit danser. On vient celebrer cette Fête.

Alie & Poinçon commencent le second Acte. Alie paroît fort rêveuse , ce qui fait dire à Poinçon : *vous verrez que le Chasseur n'a point perdu son tems.* Alie laisse échapper un soupir : *Fort bien , dit Poinçon , voilà le mot qui dénoïta la langue de l'Amour encore au berceau.* Alie lui disant qu'il a bien vû comme elle a pris la fuite à l'approche

che du Chasseur ; il lui répond ingénieusement : *ma foi , ma chere Maîtresse , voulez vous que je vous parle franchement ? femme qui fuit trop vite , ou qui s'arrête trop long tems fait penser la même chose.* Alie avouë à Poinçon qu'elle n'est pas insensible pour cet aimable Chasseur ; mais elle ajoûte que fidelle à sa gloire , elle ne le verra de sa vie. Elle fuit , le voyant approcher ; mais il l'arrête malgré toute sa résolution.

Alie après s'être long-tems déffenduë contre l'amour que le Chasseur lui témoigne , lui dit pour achever de lui ôter toute esperance : *Seigneur , car enfin puisque vous osez me déclarer votre amour , je dois vous nommer ainsi , & vous êtes sans doute d'une naissance illustre , cessez de m'adresser un discours que je ne puis entendre , & triomphez d'un amour qui ne peut que vous être funeste &c. Un Oracle fatal m'a défendu de prendre aucun engagement , que le sang d'un ennemi de mon pere n'ait été versé , & celui qui doit périr voit encore la lumière.*

Le Chasseur s'offre à immoler ce fatal ennemi ; Alie lui nomme le Prince de Noisi ; le Prince de Noisi , qui est ce Chasseur même , veut s'immoler au bonheur prétendu d'Alie : elle lui retient le bras , & lui fait connoître son amour par ces  
mots

## 2488. MERCURE DE FRANCE

mots qui lui échappent : *mon amour vous deffend de mourir &c.* Cette situation a paru belle ; mais on auroit souhaité qu'elle eût été un peu plus filée &c.

Le Chef des Druides vient annoncer le Divertissement de cet Acte qui ne vient qu'à la suite d'un Tournois qui se fait derriere le Théâtre à la gloire d'Alie. Nous passons ici une seconde Scene de Moulineau , qui ne rabat rien de la premiere férocité.

Au troisième Acte , le Druides seul réfléchit sur la profonde mélancolie où sa fille lui paroît plongée depuis quelques heures. Poinçon parle en termes équivoques au Druides qui s'en va plus tranquille qu'il n'est venu.

Poinçon dit à part soi qu'il n'a rien à se reprocher dans tout ce qu'il vient de dire au Pere d'Alie , & que s'il a pris les choses dans un sens contraire , il ne doit s'en prendre qu'à son peu de pénétration.

Alie vient témoigner la peine que lui cause l'absence du Prince de Noisi ; elle n'attribuë son éloignement qu'à son inconstance ou à sa mort ; Poinçon la rassure ; mais son Pere vient la frapper d'un coup mortel , en lui apprenant que le Prince de Noisi , leur implacable ennemi vient d'être blessé mortellement au Tour-

NOIS :

nois : Alie à cette funeste nouvelle ne peut plus retenir ses regrets , ni renfermer son amour. Le Druide frappé de la douleur de sa Fille , & de la funeste résolution qu'elle prend de ne point survivre à la perte d'un si parfait Amant , accuse l'Oracle de l'avoir trompé, quand il lui a fait entendre que le bonheur de sa fille dépendoit de répandre le sang du Prince de Noisi ; mais sa douleur est bientôt changée en joye par l'arrivée de *Philoclée* , qui lui parle ainsi : *Souverain Chef des Druides , vos redoutables cris sont parvenus jusqu'à moi : mon Oracle ne vous a point trompé ; il demandoit le sang du Prince de Noisi, ce généreux Amant vient d'y satisfaire dans le Tournois , & si vous le voulez le reste va s'accomplir ; unissez Alie à ce Prince que le Ciel lui destine , & que je viens d'arracher des bras de la mort.* Elle ajoûte qu'à peine ce Prince a-t'il été guéri de ses blessures, qu'il est allé combattre le Géant Moulineau qui venoit assiéger ce Palais. Le Prince de Noisi revient victorieux du Géant , & son hymen avec la belle Alie se conclud. On vient célébrer ce grand jour , & la Pièce finit par cette troisième Fête. Voici un Couplet de chacun des trois Divertissemens.

*Une Bergere.*

Epris d'une flamme nouvelle ,  
 Mon Berger évite mes yeux ;  
 J'éprouve une peine mortelle ,  
 Don précieux ,  
 Ramene l'infidelle ,  
 Et tu combleras tous mes vœux.

*Un Chevalier.*

Que sert d'obtenir l'honneur  
 Du prix qu'on donne au courage ,  
 Si l'objet qui nous engage ,  
 Loin d'approuver notre ardeur ,  
 Nomme un autre Vainqueur.

*Poinçon au Parterre.*

Un Auteur qui cherche à vous plaire ;  
 De mille soins est tourmenté ;  
 Le goût éclairé du Parterre  
 Sans cesse le tient agité ;  
 Mais il ne faut qu'un doux moment  
 Pour finir son tourment.

Le Jeudi 9. de ce mois , la D<sup>lle</sup> Poisson , Epouse du S<sup>r</sup> Poisson , Comédien du Roi, laquelle n'avoit jamais joué la Comédie , fit le Rôle d'*Hermione* dans la Tragédie d'*Andromaque* , & fut généralement applaudie. Elle a joué depuis le Rôle de

NOVEMBRE. 1730. 249

de *Tharès* dans la Tragédie d'*Absalon* de feu M. Duché , & elle a été encore plus applaudie. C'est un jeune personne d'une taille médiocre , mais d'une figure noble , & très agréable ; elle a beaucoup de feu , le son de la voix beau ; elle prononce très bien. Le Rôle d'*Iphigénie* qu'elle a joué depuis a confirmé la bonne opinion qu'on a d'elle. Dans la même Tragédie , la D<sup>lle</sup> Duclos , qui depuis quelque-tems n'avoit paru , jouë le Rôle de *Clitemnestre* , au grand contentement du Public , qui est toujours charmé de sa belle voix , de ses pleurs & des autres heureux talens qu'elle a pour la déclama-tion. La D<sup>lle</sup> Labat , qui jouë le Rôle d'*Eryphile* , y est généralement applaudie, ainsi que le S<sup>r</sup> Dufresne qui remplit celui d'*Achille* , & le S<sup>r</sup> Sarrazin celui d'*Agamemnon*.

Le 8. de ce mois , les mêmes Comédiens jouèrent à la Cour la Tragédie de *Britannicus* , & la petite Comédie des *Vendanges de Suresne*. Le 14. la Comédie du *Flateur* , & le 16. la *Mort de Pompée* , Tragédie de P. Corneille , & la *Coupe enchantée*.

Le 9. les Comédiens Italiens jouèrent à Versailles *Démocrite Prétendu Fou* & la *Silphide*. Ces deux Pièces furent très-bien représentées & fort

## 2492 MERCURE DE FRANCE

fort goûtées de la Reine & de toute la Cour.

Le 8. de ce mois , les Comédiens Italiens donnerent la premiere Représentation d'une Comédie nouvelle en Vers libres , en un Acte , avec quelques Vaudevilles & un Divertissement de M. Moutet , intitulée , *Le Triomphe de l'Intérêt*. Le fonds de la Pièce consiste en ceci : *l'Intérêt*, qu'on personifie , s'applaudit en présence de Mercure du crédit & du pouvoir qu'il a en France. Mercure lui apprend que *l'Honneur*, son ennemi irréconciliable , se prépare à l'attaquer , & qu'il a résolu de lui faire une vive guerre. *l'Intérêt* frappé de cette nouvelle , sort à l'instant pour rassembler toutes ses troupes , & se mettre en état de repousser les efforts de son ennemi. Mais auparavant il prie Mercure de vouloir bien donner audience en sa place à tous ceux qui viendront dans son Palais pour le consulter ou lui demander quelque grace. La premiere personne qui paroît est Fanchon , *Grisette qui n'a rien , petite brune qui veut faire fortune* ; elle demande à Mercure un protecteur qui lui aide à débiter sur la Scene Françoisé. M<sup>r</sup> *Jacquin*, riche Caissier , se présente ; & comme il aime beaucoup le chant , il détermine Fanchon pour le Théâtre de l'Opera , & lui donne aussi tôt des diamans pour la parer. Cette Scene est mêlée de Vaudevilles & d'Airs sérieux.

Un vieux Soldat vient ensuite , & demande un emploi de finance que Mercure lui accorde. *Arlequin*, au contraire , qui vient après , ne demande rien , & déclare qu'il est neutre entre *l'Intérêt* & *l'Honneur*, c'est-à-dire , qu'il n'est partisan ni de l'un ni de l'autre , & que sa fantaisie est son seul guide ; c'est là qu'il dit ce Vers heureux :

*L'Intérêt est Normand & l'Honneur est Gascon.*  
C'est

C'est en vain que Mercure veut l'attirer au parti de l'Interêt ; Arlequin le regarde comme un suborneur qui pourroit le corrompre, & s'enfuit.

M. Jacquin & Fanchon reviennent, mais aussi brouillés qu'ils étoient bien ensemble peu de tems auparavant. Le sujet de la brouillerie est que Fanchon ne veut point rendre les diamans que M. Jacquin soutient lui avoir prêtés & non donnés. Mercure juge en faveur de Fanchon. Après ces Scenes diverses, l'Interêt revient sur le Théâtre, & dit qu'il a inventé un stratagème pour confondre son Ennemi, & lui enlever tous ses partisans ; il fait la revue de ses Troupes ; l'Honneur paroît, & en fait autant ; mais sur le point de combatre on tire le rideau, & l'Interêt fait paroître aux yeux des Soldats de l'Honneur des Fleuves d'or & d'argent, des Cascades de perles & de diamans, & enfin leur étale toutes ses richesses. A cet aspect tous les Soldats de l'Honneur désertent, & passent du côté de l'Interêt : qui celebre son Triomphe par un magnifique Diverissement.

Cette Pièce a été généralement applaudie. Il y a long-tems qu'on n'a vû un concours si prodigieux de spectateurs, & un succès si plein, si parfait & si soutenu. On y trouve beaucoup d'esprit & de sel, une versification aisée & élégante, & même des ménagemens, car Fanchon ne prétend avoir gagné les diamans que par ses *Récitatifs* & ses *Ariettes*, & M. Jacquin en convient de bonne foi. On doit imprimer cette Pièce, lorsqu'elle paroîtra, nous en pourrons donner un Extrait plus étendu. L'Auteur est M. Du *Castre d'Aurigny*, âgé de 18. ans, qui à l'âge de 16. a donné au Public un Abregé de l'*Histoire de France*, imprimé à Paris, chez *Le Gras*,  
&

2494 **MERCURE DE FRANCE**  
& qui est estimée. Il a donné cet Eté au Théâtre François la Comédie intitulée : *La Tragédie en Prose , ou la Tragédie extravagante* , petite Pièce bien écrite , comme nous l'avons dit alors , mais qui n'a eu qu'un succès médiocre. Enfin il fera paroître le mois prochain une Histoire Galante & Héroïque , intitulée *Les Aventures d' Aristée & de Telasie* en 2. vol. chez la *Veuve Guillaume*. La même Libraire vendra sa Comédie en même-tems.

On a appris de Vienne que le 4. de ce mois ; on y représenta sur le Théâtre du Palais un nouvel Opera Italien , intitulé *Caius Fabricius* , de la composition du Sr Antoine Caldara , Sous-Maître de Musique de la Chapelle de l'Empereur.

Le Théâtre Anglois vient de faire une perte aussi grande que celle que le Théâtre François a faite depuis peu. *Mistress Anne Oldfield* , c'est-à-dire , *D<sup>lle</sup> Anne de Vieux Champ* , celebre Actrice du Théâtre Anglois de Druylane , mourut à Londres , le 23. Octobre dernier , vieux stile . âgée d'environ 48. ans ; mais elle ne paroissoit pas à beaucoup près cet âge. C'étoit une très-belle personne , d'une taille avantageuse , l'air & la prestance noble , & une physionomie prévenante. Elle excelloit , tant dans le Tragique que dans le Comique ; elle exprimoit les mouvemens de l'ame dans le premier genre avec beaucoup de force , de dignité & de naturel , & dans l'autre avec beaucoup de legereté & de finesse , sur tout dans les Rôles de Coquetes , qu'elle rendoit d'une maniere tout à fait originale & inimitable. Elle avoit tant de talens & elle faisoit tant de plaisir , que quand elle avoit accepté un Rôle dans une Pièce , on étoit assuré de sa réussite.

M.

M<sup>lle</sup> Oldfield avoit beaucoup d'esprit & de politesse, & sur tout un gout admirable pour la parure & les ajustemens. Les Dames de la premiere qualité ne se trouvoient bien mises, de bon air & noblement, qu'en l'imitant ou en la consultant. Elles la recherchoient avec empressement, & les personnes de la plus grande distinction se faisoient un plaisir de l'avoir. Elle est généralement regrettée à la Cour & à la Ville. On jugera du cas qu'on faisoit de ses talens & de son mérite par ses Funerailles.

Son corps fut mis en parade dans la Chambre dite de Jerusalem, à Westminster & y resta quelques jours, d'où il fut porté dans l'Abbaye de Westminster avec une grande pompe. Les coins du Poisse étoient soutenus par Milords Delaware & Harvey, par M<sup>rs</sup> Dorington, Hedges & Cari, Ecuyers, & par le Capitaine Elliot. M. Manwearing, son fils aîné, assisté de M. Sharp, faisoit les honneurs du deuil. Le Docteur Barker officia à cette ceremonie funebre.

La D<sup>lle</sup> Oldfield a nommé pour Executeurs Testamentaires le Colonel Churchill, M<sup>rs</sup> Hodges & Scharp, & un autre Gentilhomme; & elle a legué à chacun d'eux vingt livres sterlins, en cas qu'ils voulussent bien l'accepter, pour leurs frais de deuil. Elle a laissé sa Maison qu'elle avoit dans la rue Grovesnore, où elle faisoit sa demeure & où elle est morte, avec tous les meubles qui y étoient, & toutes ses Pierreries, dont la valeur montoit à 11000. livres sterlins, à M. Chirchill, son fils cadet, & à l'aîné le reste de ses biens qui sont très-considerables.

On sçait que Westminster est un grand Fauxbourg ou une Cité près de Londres, qui dépendoit autrefois d'une celebre Abbaye de S. Benoît, fondée

2496 MERCURE DE FRANCE  
 fondée par Henry III. L'Eglise de cette Abbaye  
 dédiée à S. Pierre, a été changée en un Temple  
 destiné à l'exercice de la Religion Anglicane, &  
 c'est là que depuis long-temps les Rois d'Angle-  
 terre ont été couronnez & qu'ils ont choisi leurs  
 Sépultures. On y voit des Mausolées très-magni-  
 fiques en bronze & en Marbre. Les plus confide-  
 rables sont ceux d'Henry VII. & de la Reine  
 son épouse. C'est-là aussi qu'on voit les Tombeaux  
 de plusieurs personnes illustres & celebres dans  
 tous les états, comme les *Butler*, les *Priors*,  
 les *S. Evremons*, les *Newtons*, &c. & les *Dry-  
 dens*, les *Johnsons*, les *Congreves*, celebres Poëtes  
 Dramatiques Anglois, dont l'illustre deffuntee tant  
 fait valoir & relevé les Ouvrages. Ceux qui vou-  
 dront voir de plus grands éloges de cette admi-  
 rable Actrice, n'auront qu'à voir le *Spectateur Anglois*  
 & le *Babillard* de Mrs Addison & Steele.



## NOUVELLES ETRANGERES.

*LETTRE écrite de Constantinople le 15.  
 Septembre 1730. sur l'état present  
 des affaires de Perse.*

**S**chah Thamas, Roi de Perse, fils & successeur  
 de Schah Hussein, ayant rassemblé une ar-  
 mée de 40. mille hommes & livré plusieurs com-  
 bats à l'Usurpateur Acheraf, toujours avec quel-  
 que avantage, s'avança enfin vers Ispaham, ou  
 Acheraf se trouvant extrêmement resserré & hors  
 d'état de se deffendre, manquant de vivres & de  
 troupes, sans espoir d'aucun secours, se sauva enfin  
 dans une Forteresse auprès de la Ville de Schiras.  
 Schah

Schah Thamas entra en triomphe dans Ispaham avec une partie de son armée, & l'autre partie poursuivit Acheraf, qui fut assiégué dans la Forteresse où il s'étoit réfugié, & obligé de se rendre & se livrer entre les mains du Vainqueur : de-là les Troupes Persanes allerent assiéger Schiras, & exposèrent Acheraf chargé de chaînes à la vûe des habitans. Quoique les Assiegez fussent épouventez de cet objet, ils ne voulurent cependant écouter aucunes propositions, & ils aimerent mieux s'exposer à la mort que de capituler, en sorte que les Assiegeans furent obligez d'emporter cette Place de force ; ils s'en rendirent les maîtres en peu de jours, & ce fut dans cette Ville que le Rebelle Acheraf reçut le châtiment de sa révolte & de son usurpation. Il fut conduit dans la Place publique, nud, chargé de chaînes, & fut exposé à la vûe du Peuple sur un échaffaut. Là on fit la lecture du Procès qui lui avoit été fait, & du jugement que le Roi avoit prononcé contre lui, par lequel il étoit condamné à être écorché vif avec des Etrilles de cheval. L'exécution de cet Arrêt fut terrible, les Bourreaux lui déchirerent la peau & la chair jusqu'à ce qu'il eut rendu le dernier soupir. Après sa mort on lui coupa la tête qui fut portée à Ispaham à Schah Thamas. Son corps fut dépecé, jetté dans la campagne & abandonné aux bêtes féroces.

Après cette expedition l'Armée de Perse, grossie par de nouvelles troupes, poursuivit le cours de ses victoires, & reprit sans obstacle toute la Province de *Chirvan*, & les Villes de *Couchon*, *Cassan*, *Sava*, *Casbin*, *Ternan* & *Bender*, avec tous les Pays & toutes les Places usurpées par Acheraf, & plusieurs autres qui appartenoient à ce Rebelle, comme *Schiras*, le Fort de *Caschan*, *Kalassy*, & plusieurs autres Places. Les autres

H Pays

## 2498 MERCURE DE FRANCE

Pays & Villes de la Perse, comme la Georgie, qui en étoit tributaire, occupez par le Grand Seigneur, sont demeurez jusques à présent sous l'obéissance de Sa Hauteffe.

Chah Sefy, frere du Roi de Perse, fut fait prisonnier dans le temps que le Roi son pere vivoit encore; ce fut *Schah Thamas*, son frere, qui regne aujourd'hui, qui le fit emprisonner par jalousie, Chah Sefy trouva moyen de se sauver & de se réfugier dans la maison d'un Armenien en qui il avoit une entiere confiance; il y demeura caché pendant quelque tems; mais dans la suite cet Armenien craignant qu'on ne le découvrit, & voulant mettre Chah Sefy en sureté, s'adressa à un autre Arménien son ami, qui demouroit dans la Province de l'Arabistan; il lui confia son secret, lui fit connoître le Prince qu'il tenoit caché chez lui, le desir qu'il avoit de le soustraire aux recherches qu'on en faisoit & pria en même temps cet ami de le recevoir chez lui. L'Arménien d'Arabistan consentit à la proposition & celui d'Ispaham ayant fait travestir Chah Sefy en Muletier, il le fit sortir secretément de la Ville, accompagné d'un Valet affidé qui se mit à la suite des Mulets qu'il avoit coûtume d'envoyer dans les Villages circonvoisins pour ses provisions de bois & de paille. Ce Prince étant passé par ce moyen dans l'Arabistan, y fut reçu, comme on le lui avoit fait espérer, par celui à qui il avoit été recommandé, & son arrivée ayant été scûe des principaux habitans de cette Province, ils lui rendirent les honneurs dûs à son rang, le reçurent comme fils de Roi; & le mirent à la tête de 12 mille hommes pour deffendre leur Province de l'invasion dont elle étoit menacée de la part d'Acheraf. La confiance que ces Peuples témoignèrent d'abord à Chah Sefy ne fut pas de lon-

gue

que durée , ils le soupçonnerent bien-tôt de vouloir se rendre maître de leur Pays , à la faveur des troupes qu'ils lui avoient données , au lieu de songer à le défendre contre Acheraf , & dans cette pensée ils résolurent de l'assassiner; ce Prince fut averti de leur dessein ; & pour garantir sa vie du danger dont elle étoit menacée , il résolut de prendre la fuite , déguisé sous les habits d'un de ses domestiques , à qui il dit qu'il avoit des affaires très-importantes à ménager à la faveur de ce déguisement , lui ordonnant de rester dans son Appartement sans se montrer , & lui promettant qu'il seroit de retour le soir même. Le Prince se sauva ainsi sans être reconnu , & peu de temps après ceux qui vinrent dans son Appartement pour le tuer, assassinèrent cruellement son Domestique, craignant qu'il ne les découvrit.

Chah Sefy étant ainsi sorti de la Province de l'Arabistan , & n'osant pas se confier à son frere qui étoit déjà monté sur le Trône , forma le dessein de recourir à la protection du G. S. il alla à Bagdat ou Babilone , & s'étant fait connoître au Pacha, il en fut reçu très-honorablement, avec promesse qu'il lui donneroit une entière assistance, & qu'il ménageroit ses intérêts auprès de Sa Hautesse. Cependant il lui fournit de l'argent & tout ce qui lui étoit nécessaire suivant son rang; en même tems ce Pacha en donna avis à la Porte , & demanda des ordres pour faire transférer ce Prince à Constantinople.

Le G. S. fit une réponse favorable, & en conséquence Chah Sefy fut conduit à Constantinople où il est actuellement très-honoré , & où il reçoit des secours considérables pour son entretien & pour celui de 60. personnes qui sont à sa suite. Il a un *Tain* , \* pour 100. personnes par jour ,

\* *Tain*, certaine somme assignée par jour.

H ij de

## 2500 MERCURE DE FRANCE

outre tous les vivres nécessaires pour l'entretien de sa Table & de sa Maison, pour son Ecurie & pour six Caiques ou Felouques, son logement lui fut assigné à Calcedoine, où il est toujours avec une Garde de 20. Jannissaires, commandez par un Officier. Il eut dernièrement une Audiance du G.V. qui lui donna des Vestes & des Pelisses magnifiques, & plusieurs autres presens, entre autres un très-beau Cheval de l'Ecurie du G. S. avec de riches harnois de la valeur d'environ 30. Bourfes.

L'Ambassadeur de Schah Thamas, Roi de Perse, étant arrivé à Scutari, la Porte lui envoya le 18. Juin 2. Galeres sur lesquelles s'étant embarqué avec toute sa suite, elles entrèrent dans le Port au bruit d'une quantité prodigieuse de Canon, & allerent débarquer l'Ambassadeur à l'Echelle de la Douïanne, où s'étant reposé pendant quelque temps, le Chaoux Bachy y arriva pour le conduire au logement qui lui étoit préparé, & pour regler la Marche de son Entrée qui fut faite dans l'ordre suivant :

On voyoit d'abord un grand nombre de Jannissaires marchant sur deux lignes avec leurs Bonnets de ceremonie; ils étoient suivis d'un grand nombre de personnes de la Maison du G. V. toutes vétuës fort proprement : 120. Chaoux à cheval venoient ensuite avec plusieurs Agas; 120. Persans à pied avec des Cottes d'émail, portant de longues Lances qu'ils manioient avec beaucoup d'agilité, servoient comme d'avant-garde à l'Ambassadeur qui marchoit d'abord après eux à la gauche du Chaoux Bachy. Il avoit une Robbe de drap d'or doublée de Marthe zibeline, un Turban à la mode de Perse, d'une Etoffe d'or à fleurs de diverses couleurs, parmi lesquelles le blanc dominoit. C'est un homme d'environ 40. ans, ayant une barbe noire & un aspect assez grave,

30. Persans à cheval , tous jeunes & bien vêtus , marchoient après lui , & la Marche étoit fermée par plus de 300. personnes de sa suite ; les uns armez d'armes à feu & les autres de Sabres & d'Arcs , de Fleches & de Lances , & au milieu de cette foule marchoient 10. Chevaux chargez de Caisses fort belles en dehors , dans lesquelles on prétend qu'étoient contenus les Présens destinez pour le G. S. le G. V. & les autres Ministres de la Porte.

Le 3. Juillet il alla rendre au G. V. une visite privée , c'est-à-dire , avec très-peu de suite , mais la Chambre d'Audiance dans laquelle il fut reçu , étoit beaucoup plus parée qu'à l'ordinaire ; on y voyoit sur les Coussins & sur les Sophas beaucoup de Montres d'or , des Sabres & des Poignards de grande valeur , presque tous couverts de Pierrieres , outre 14. Pendules magnifiques par la beauté de l'Ouvrage & la richesse des ornemens.

Après le Compliment ordinaire , il rendit au Visir une Lettre de son Maître , & lui exposa le sujet de sa Mission ; il lui dit que le Roi de Perse souhaitoit d'avoir avec la Porte une Paix ferme & durable , mais qu'il falloit que l'on commençât par lui rendre toutes les Places dont le G. S. s'étoit emparé en Perse , & tous les Persans qui avoient été faits Esclaves dans la dernière guerre ; cette visite se termina par des réponses vagues & generales.

Quelques jours après la Porte ayant reçu avis que les Persans avoient commencé des Actes d'hostilité & qu'ils s'étoient rendus maîtres d'*Amadan*, Le G. V. qui avoit déjà tenu deux Conférences avec les principaux Ministres dans le Serrail du Capitan Pacha , en fit convoquer un autre à Fondukly ( lieu situé en Europe , à l'entrée du Canal de la Mer noire ) il y fit appeller l'Ambassadeur de

Perse, auquel il dit, que puisque Schah Thamás avoit commencé les hostilités dans le tems même qu'il avoit envoyé un Ambassadeur pour négocier la Paix, il ne pouvoit plus écouter aucune proposition, & qu'il faisoit au contraire se préparer à la guerre, puisqu'il n'avoit point les pouvoirs nécessaires pour traiter & conclure un accommodement sur les propositions qu'il avoit faites à son arrivée. L'Ambassadeur répondit qu'il ne pouvoit pas se persuader que ces nouvelles fussent véritables; mais qu'en supposant même qu'elles le fussent, il étoit certain que les hostilités n'avoient point été commencées par l'ordre de son Maître; mais que c'étoit peut-être un soulèvement imprévu du Peuple irrité par le souvenir des tyrannies & des cruautés qui avoient été exercées dans la dernière guerre; que pour lui il n'avoit d'autre pouvoir & d'autre commission que ce qu'il avoit exposé dans sa première visite, & dont il ne pouvoit pas s'éloigner; que tout ce qu'il pouvoit suggérer à la Porte, c'étoit d'expédier sur le champ quelque personne de confiance avec des pouvoirs de traiter avec le Roi de Perse; qu'il s'offroit lui-même d'envoyer une personne de sa part avec des Lettres pour tâcher de parvenir à la Paix, esperant que dans 60. jours on pourroit recevoir les Réponses, ce qui fut ainsi résolu.

L'Ambassadeur étant retourné chez lui, il fut mis d'abord sous la garde de 4. Compagnies de Jannissaires, sans avoir la liberté de sortir, non plus que les personnes de sa suite, excepté quelques-uns de ses plus bas Officiers. Quelques jours après la guerre fut publiée, & on déclara publiquement les prétentions du Roi de Perse; on ajouta que le G. V. iroit hiverner à Alep, le Jannissaire Aga, à Erzeron, & le Topigi Bachy, ou Grand - Maître d'Artillerie à Ardebil; on ex-  
pe-

pedia en même-temps un grand nombre d'Ouvriers à Coigny pour réparer le Serrail de cette Ville , éloigné de seize journées de Constantinople , où le G. S. iroit passer l'hyver : le Capitan Pacha fut nommé Caimacan de Constantinople , & les Pavillons des principaux Commandans furent exposez à la Place de l'Hyppodrome & aux autres endroits accoutumez. Le Reys Effendi fit sçavoir aux Ambassadeurs de France , d'Angleterre & de Hollande , que suivant l'usage ordinaire ils pourroient faire préparer chacun un de leurs Drogmans pour suivre le G. V. on fit faire la même déclaration aux Résidens de Moscovie , auxquels le Reys Effendy déclara de plus qu'ils devoient suivre personnellement le G. S.

On tira des Magazins de Top-hana 150. Canons de campagne & 80. Canons de batterie , & on en fit l'épreuve les 20. 21. & 22. Juin. On voyoit dans toutes les rues de Constantinople vendre en grande quantité des Armes à feu & de toutes autres sortes d'Armes , on y travailla à des Pavillons neufs , & on y prépara, en un mot, tout ce qui est nécessaire pour une armée. On a depuis publié des ordres pour faire lever sur les Arts & Mériers la taxe qu'ils ont accoutumé de payer en tems de guerre.

On prépare en toute diligence deux Vaisseaux de guerre pour les envoyer à Alexandrette, chargez de Poudre , de Balles , de Canons , de Boulets & de toutes sortes de munitions de guerre, pour être transportez dans tous les endroits où on en aura besoin , & on prépare aussi pour le même sujet plusieurs Saïques pour aller faire le même transport dans la Mer Noire à Trébisonde.

On dit ici publiquement, que la vaste Province de Candahar , Pays des Aghuans , d'où Acheraf tiroit son origine , s'est volontairement soumis

## 2504 MERCURE DE FRANCE

à Schah Thamas après la défaite d'Ascheraf.

L'Ambassadeur de Perse eut le 25. une Audience du G. S. qui outre le Castan ordinaire, lui fit present d'une Veste fourrée de Marthe Zibeline. On distribua 16 Castans aux principales personnes de sa suite; & l'Ambassadeur présenta de la part de Schah Thamas; au G. S. un Bouclier, & un *Candgiar* ou Poignard de grande valeur, une Bourse de drap d'or cachetée, dont on ne sçait pas le contenu, & plusieurs pièces d'Etoffe d'or, d'argent & de soye, d'un travail recherché & curieux.

Le matin du 27. les *Queuës* de Cheval furent exposées dans les lieux ordinaires, comme au dehors de la porte du Serrail du G.S. & de celui du G. V. & des autres Pachas, destinez pour aller à cette guerre; ces *Queuës* qui sont les Eten-dards des Turcs, consistent en une longue Perche plantée en terre, au haut de laquelle est un Pommeau doré, duquel pend une queue de Cheval.

Le 31 Juillet, les *Queuës* de Cheval furent portées publiquement & avec ceremonie, du Serrail à l'Echelle de *Baktche Kapouci*, sur une Galere que remorquoient plusieurs Mahonés. La marche fut réglée dans l'ordre suivant. 40. Spahis ou Cavaliers marchaient à la tête avec des Plumets, portant des Armes à feu & des Sabres. 50. Tartares venoient ensuite à Cheval, armez d'Arcs & de Flèches; 200 jeunes gens à Cheval marchaient ensuite, portant des Piques, au haut desquelles étoient des Banderolles; un Officier des Janissaires, à pied, venoit après, portant une *Queuë* de Cheval. Il étoit suivi de 19 autres à Cheval, portant chacun une *Queuë*, mais plus petites que celle qui étoit portée par l'Officier à pied. 80. hommes marchaient ensuite, armez différemment; ils composoient la garde du G.V. qui est

NOVEMBRE. 1730. 2509  
est Pacha à 3. Queuës. On voyoit après 10. Che-  
vaux de main , tres-richement harnachez.

Le Kiaya ou Lieutenant du Visir, suivoit à Che-  
val , entouré de plus de 40 Tchohadas ; il étoit  
suivi de 100 Itch Alagars , richement habillez ;  
venoient ensuite 36 personnes à Cheval, sonnans  
de la Trompette, & jouant du Timpanon , du  
Tambour & d'autres Instrumens Turcs. La Mar-  
che étoit terminée par 40 Chameaux , chargez  
des Pavillons des principaux Commandans.  
Quand ils furent arrivez à l'Echelle de Bartche  
Kapouci , le Kiaya s'étant embarqué sur la Ga-  
lere avec la garde du Visir , les Queuës de Che-  
val , les Joueurs d'Instrumens qui ne disconti-  
nuoient pas leur fanfarre , & les Tchohadais , il  
passa à Scutary , & fut salué à son passage de  
plusieurs coups de Canons ; tout le reste de la  
suite s'embarqua sur les Mahones.

Dans les journées précédentes on avoit ap-  
plani quelques Campagnes & brûlé quelques Vi-  
gnes entre Scutary & Calcedoine , pour y faire  
camper l'armée. Le 2 du mois d'Aoust , on vit  
pendant toute la journée un grand nombre de  
Mahones, de Barques & d'autres Bâtimens, trans-  
porter de Constantinople au Camp de Scutari un  
grand nombre de Troupes , & le Camp se forma  
au delà du Serrail du G. S. à Calcedoine , à une  
heure de chemin de Scutary.

Le G. S. étant arrivé au Camp le 3. du mois  
d'Aoust , descendit de Cheval à son Pavillon Im-  
périal & passa sur le soir dans son Serrail , où  
il avoit été précédé de son Harem ou Mai-  
sons des Dames , qui y avoit été porté par 15.  
Caiques , couverts de drap rouge. On permit à  
l'Ambassadeur de Perse d'aller voir cette marche  
à Scutary , d'où il retourna sur le champ dans  
l'endroit où il est logé , toujours avec la même

Hy garde

garde de Janissaires ; quelques-uns des Ministres Etrangers allerent à Scutary , dans des maisons particulieres pour voir passer le G. S. & son Cor-tege. La Cour du G. S. se tient dans le Camp , où sont tous les Ministres.

Le Caïmacam a déjà commencé d'exercer son autorité à Constantinople , & le Capitan Pacha a substitué le Tersana Eminy pour exercer son autorité dans l'Arsehal. Les Ministres des Prin-ces Etrangers ont fait faire compliment au G. V. au Kiaya, au Reys Effendi, & ont fait aussi com-plimenter le Capitan Pacha sur sa Charge de Caïmacam.

Le 8 d'Aouft , les Ambassadeurs de Raguse avec une suite de 8 personnes , allerent au Camp baiser la Veste au G. V. comme Rayas ou Tri-butaires de la Porte , & en rapporterent trois Castans.

Le 12 , un des deux Vaisseaux dont on a parlé, destiné pour Alexandrette, partit de ce Port , chargé de munitions de guerre. L'Armée grossit tous les jours , & il y arrive journellement une grande quantité de Chameaux , de Chevaux & de Mulets.

Nous sommes aujourd'hui au 15 du mois de Sept. sans que l'on sçache encore si l'Armée par-tira. Le G. S. continuë son séjour dans le Serrail du Scutary , & toute sa Cour demeure au Camp.

*AUTRE Lettre , du 17. Septembre.*

**L**E Grand Seigneur a pris la résolution de quitter cette Capitale , & de former un Camp à Scutary , ne doutant point que dès que Schah Tamas , Roy de Perse, auroit avis que Sa Hauteffe avoit résolu de se transporter en Per-sonne sur les Frontieres , cela ne l'intimidat.

La

## NOVEMBRE. 1730. 2507

La Cour se rendit pour cela à Scutary le 4 du mois passé, avec toute la pompe, la magnificence & le faste Ottoman que vous connoissez. Ce qu'il y eut de curieux dans cette Cavalcade, & qui n'avoit encore jamais été pratiqué en semblable occasion, fut que tous les Gens de Loy eurent ordre d'y paroître armez : de sorte qu'il n'y avoit rien de plus extraordinaire que de voir un Mufti & des Kadileskers, avec des Sabres, des Pistols, des Arcs & des Flèches, entourez chacun d'eux de plus de cent personnes, avec des Mousquets. Toutes les Maisons des Pachas, des principaux Ministres & des Grands de cet Empire y étoient dans une magnificence surprenante. Le G. S. y parut en personne, accompagné de sept Princes, ses enfans, armez d'Arcs & de Flèches. Il étoit précédé de plus de cent Chevaux de main, tout couverts d'or & de pierreries. Sa Maison consistoit en plus de trois mille personnes, la plupart en Cotte de Maille, armez d'Arcs, de Flèches, de Lances, de Sabres, & de Mousquets; leurs Boucliers étoient garnis de Pierres précieuses. Enfin les richesses qui furent étalées ce jour-là, sont inestimables.

Le G. S. se rendit, en traversant les rues de Scutary, en fort bon ordre, au Camp, entre cette Ville & le Fanal de Calcedoine, où après avoir resté environ deux heures à l'examiner, il remonta à Cheval & vint dans son Serrail, scitué à la pointe de Scutary, qu'on lui avoit fait préparer, & où il est encore actuellement avec toutes ses femmes.

Le G. V. employa les premiers jours à faire les présens accoutumez en semblables occasions, à la Milice, & la congédia quelques jours après; parce que ne devant pas encore partir, elle seroit beaucoup mieux & plus commodément à Constanti-

H vj      nople

## 2508 MERCURE DE FRANCE

noble & aux environs , dans leurs maisons , que dans le Camp. Et après leur départ les Tentes ne furent plus gardées que par des Valets ; les Ministres & la plûpart des Grands , ayant coutume de se retirer tous les soirs dans les Maisons qu'ils ont du côté de l'Asie.

Cependant on apprend de Perse que Schah Tamas est entierement tranquille du côté du *Candahar* , où tout lui est soumis , de même que le reste de la Perse ; il a le bonheur d'avoir pour premier Ministre & son General en même-tems , l'homme du monde le plus intrépide & le plus sage ; c'est un homme de fortune , originaire du Daguistan ; il est connu sous le nom de *Tamas Kouli Kan* , qu'il a pris depuis qu'il s'est attaché au service de Schah Tamas. Ce nom signifie , le Kan , Esclave du Prince Tamas. C'est lui qui a défait entierement le parti d'Achéraf , & qui l'a fait mourir. Les Persans l'appellent avec raison , le Restaurateur de la Perse.

Les Résidens de Moscovie se rendent souvent au Camp , expedient & reçoivent fréquemment des nouvelles de leur Cour. Les Turcs ne sont pas contens de cette Nation , car ils prétendent qu'ils donnent du secours à Schah Tamas contre eux , ceux-ci le nient ; mais ce qu'il y a de bieu seur , c'est qu'il y a quantité d'Etrangers dans les Troupes de Schah Tamas , parmi lesquelles l'on observe aujourd'hui une espee de discipline comme en Chrétienté , qui étoit inconnue jusques icy aux Turcs & aux Persans.



*EXTRAIT d'une autre Lettre de Constantinople, du 20 Septembre 1730. sur les affaires de Perse.*

Les Ordres ayant été envoyez de toutes parts pour assembler & fortifier les Troupes, on forma un Camp à *Scutary*. Le G. S. s'y rendit avec une pompe & une magnificence extraordinaire; l'armée qui se formoit dans ce Camp, devoit prendre la route d'*Alep*, se fortifier en chemin, & se poster sur la Frontiere de Perse, du côté de *Babilonne*; mais après avoir murement considéré, qu'en prenant cette route on auroit à traverser depuis *Ursa* jusques à *Ninive* ou *Mossoul*, un désert de vingt journées de marche; on varia sur cette premiere résolution. & on y renonça; ensuite sur les nouvelles qu'on eut que les Persans s'étoient tournez du côté de *Tauris*, qu'ils avoient enlevé cette place, de même que celle de *Kermanchah* & d'*Ardebil*; cela fit déterminer à préférer le chemin d'*Erzerom*. On résolut donc que le G. V. s'avanceroit jusques à *Tokat*, presque à moitié chemin de *Constantinople* à *Erzeron*; qu'on feroit transporter par la Mer Noire les Provisions de Guerre & de Bouche à *Samson*, Port de la Mer Noire, entre *Frebizonde* & *Sinope*.

Les choses étant dans cette situation, il arriva un Exprès de Perse, qui rapportoit, comme on l'assuroit, la ratification faite par *Schah Tamas*, du Traité conclu avec son Ambassadeur. Cette nouvelle calma un peu les esprits, sans établir pourtant une entiere confiance; ce qui fit qu'on résolut d'envoyer dix mille Janissaires du côté d'*Erzeron*, sous le commandement du *Zagardgi Bachi*, avec ordre de prendre d'autres Trou-

pes

## 2510 MERCURE DE FRANCE

pes en chemin, pour fortifier les Garnisons de *Guendgé*, d'*Erivan*, & de *Tiflis*, qui est la place la plus avancée, & la plus importante pour les Turcs. Pendant qu'on prenoit ces résolutions à Constantinople, les Troupes échappées à la fureur du Persan, après la Bataille de *Tauris*, s'étoient rassemblées & avoient fait un Chef, appelé *Kutchuk Aly*, lequel méditoit, à ce qu'on crut, de fomenter une révolte générale; mais le *Pacha d'Erzeron* en ayant eu avis, marcha contre ces Troupes, les batit & les dissipa. Le reste s'est répandu en diverses parties de l'Asie, où ils achevent de ruiner le peuple & de détruire le pays par leurs brigandages. Quoique ces gens-là soient en quelque maniere dissipés, & leur Chef tué, on ne laisse pas de craindre dans Constantinople un si dangereux exemple, & on a exilé plusieurs *Effendis*, ou Gens de Loy, pour avoir parlé avec trop de liberté sur l'état des affaires présentes.

### S U I T E des nouvelles de Perse, Turquie & Afrique.

Q uelques avis des Frontières de Perse portent que les Géorgiens & quelques Kams de Tartares, avoient formé en se réunissant, un Corps de dix à 12000 hommes, qui étoit venu joindre l'armée du Roy de Perse, auquel on prétend que le Grand Mogol a fait offrir encore depuis peu des secours considérables de Troupes & d'argent.

On a reçu la confirmation des premiers avis qu'on avoit eus de la défaite d'un Corps de Troupes Ottomanes, près de *Tauris*; de l'arrivée du Roy de Perse devant cette Place, & de la retraite du *Seraskier*, qui commande l'armée du G. S. dans un poste avantageux, d'où il pouv

G.

inquiéter l'armée du Roy de Perse, en attendant qu'il eut reçu de Constantinople les secours considérables qu'il en attendoit.

Les dernières Lettres portent que Schah Thamas, après avoir pris la Ville de Tauris & presque toutes les autres Places conquises par les Turcs, pendant la dernière révolution de Perse, avoit marché vers Bagdad, à la tête de son armée, pour y livrer Bataille à celle du G. S. qui s'étoit retranchée sous les Fortifications de cette Place; mais que n'ayant pû l'engager au combat, il s'étoit retiré, en ravageant & brûlant tout le pais des environs, afin qu'elle ne pût pas trouver de quoi subsister.

Les premières Lettres qu'on a reçues de Constantinople, par Vienne, sur la déposition du G.S. souverain Chef de l'Empire & de la Religion Musulmane, portent que le 28 du mois de Septembre dernier, un homme de la lie du peuple déploya dans la Place, dite *des Graces*, un Enseigne déchiré, en invitant tout Musulman à le suivre. En un instant le peuple fut en confusion, les Boutiques furent fermées; & cet homme s'étant rendu dans la Place, dite l'Atmeidan, ordinairement la *Scene* des Révoltes. Il s'y trouva vers le soir près de 600 hommes.

On porta la nouvelle de cet événement au Gr. Seig. & au G. V. qui étoient au Camp de Scutari. Ils passèrent sur le champ le Canal & revinrent au Serrail. Ils y furent long-temps à délibérer sur le parti qu'ils avoient à prendre, & ils perdirent le moment d'appaiser le premier feu de cette Rebellion, en faisant marcher des Troupes contre les Soulevez, qui le 29 au soir ne montoient pas à plus de 2000 hommes. Les Janissaires voyant que leur Souverain demuroit dans l'inaction, se rangerent du côté des Rebel-  
le

## 2312 MERCURE DE FRANCE

les ; & toute la Ville ayant suivi leur exemple, les Soulevez demanderent au Gr. Seigneur la tête de plusieurs Ministres. Sa Hauteſſe croyant devoir les contenter, fit érrangler le 1 Octobre, le G. V. le Kiaya, & le Capitan Pacha, dont les corps furent portez dans un Chariot, au Camp des Révoltez, qui bien loin de quitter les armes, déclarerent qu'ils vouloient mettre sur le Trône le Sultan Mamouth, neveu du G. S. Cela fut exécuté le 2. Les Révoltez ayant tiré ce Prince de la Prison où il étoit, & y ayant conduit à la place Achmet III. Le nouveau Sultan a nommé pour G. V. Achmet Pacha, jeune homme élevé dans le Serrail, & Gendre du Sultan déposé ; pour Reys Effendi, ou Grand Trésorier, un ancien Kadileskier, qui a la réputation d'avoir des connoissances & de la prudence ; pour Capitan Pacha, ou Grand Amiral, Abdikap, jeune homme, âgé de 26 ans, & aussi Gendre du Sultan déposé.

D'autres Lettres reçues, ajoutent que le nombre des Révoltez étoit augmenté jusqu'à près de cent mille hommes, qui observoient une exacte discipline ; qu'ils ne faisoient aucun tort à qui que ce soit ; qu'ils avoient fait déchirer en pièces & jeter aux chiens les Corps du Kiaya & du Capitan Pacha ; que celui du G. V. avoit été racheté par sa Famille ; que les Révoltez s'étoient saisis du Mufti, & l'avoient jetté à la Mer ; que le nouveau Sultan avoit fait partir des gens affidés pour arrêter le fils du Sultan déposé qui est à la tête de l'armée, assemblée depuis peu à l'entrée de l'Asie ; & que Sa Hauteſſe avoit été obligée de promettre aux Janissaires de les rétablir sur le pied de 80000 hommes, comme ils l'étoient autrefois.

Les mêmes Lettres portent que le 11 Octobre, le feu avoit consumé près de 2000 maisons, au-  
près

## N O V E M B R E . 1 7 3 0 . 2 5 1 3

près de Topana , & que M. Ange Emo , nouveau Bayle de la République de Venise , qui étoit arrivé à Constantinople la veille de la déposition d'Achmet III. avoit eu la liberté de se rendre à son Palais du Faubourg de Péra, sans être insulté par qui que ce soit.

Les nouvelles d'Afrique portent que le Roy de Maroc , Mulley Abdalah , avoit détruit depuis peu le parti des Rebelles qui s'étoient retirés dans les Montagnes ; que la Ville de Fez dont il s'étoit rendu Maître , avoit été condamnée pour sa rébellion , à lui payer 200000 ducats , & celle de Salé , à lui fournir 200 quintaux de poudre.

On a aussi appris par les Lettres de Ceuta , que vers la fin du mois de Septembre dernier , le Roy de Maroc avoit attaqué dans une Plaine , l'armée des Rebelles , dont plus de 7000. étoient demeurés sur la place , & le reste avoit pris la fuite ; que les Noirs les poursuivoient dans les Montagnes ; que toute leur Artillerie, leur argent & leurs Bestiaux avoient été pris , & que le Roy avoit eu pour sa part du butin 4000 Vaches & 200 Chameaux.

### R U S S I E .

**I**L est arrivé à Petersbourg deux Vaisseaux Espagnols richement chargés , dont toutes les marchandises ont été mises sur le canal de Ladoga pour les transporter à Moscou.

On assure que le General Wiesbach , qui est actuellement auprès du Roi de Pologne , a été chargé dans ses Instructions d'assurer la République de Pologne que la Czarine ne souffriroit jamais qu'on portât aucune atteinte aux Privilèges des Etats du Duché de Curlande.

**L**E Roi étant parti de Warsovie le 23. Septembre, arriva à Grodno le 30. du même mois. Le premier Octobre S. M. reçut les complimens des Sénateurs, des Ministres & des Nonces. Le 2. jour indiqué pour l'ouverture de la Diète, les Nonces se rendirent à leur Chambre; le Prince de Lubomirski Staroste de Spiski, qui est le premier d'entre les Nonces, présidera en cette qualité jusqu'à l'élection d'un Maréchal de la Diète. Cette élection ayant fait naître diverses contestations, la session a été remise de jour en jour jusqu'au 6. sans qu'on ait pu déterminer les Nonces de Lithuanie & le Nonce de Pologne à lever les oppositions qu'ils ont formées à cette élection, prétendant que celles de quelques Nonces n'ayant pas été légitimement faites, on devoit les confirmer ou les casser avant que de procéder à toute autre affaire.

On a appris depuis que le Prince Lubomirski, qui préside dans la Chambre des Nonces jusqu'à l'élection du Maréchal de la Diète, n'ayant pu déterminer le Nonce Marcinkiewits à lever son opposition dans aucune des séances depuis le 7. jusqu'au 11. d'Octobre, a été obligé de remettre encore la session au 13. dans l'esperance de faire revenir ce Nonce qui s'est absenté apres avoir laissé une copie de sa protestation au Greffe de cette Ville, sans cependant avoir exigé qu'elle y fut enregistrée; mais comme on appréhende qu'il n'y ait encore quelque Nonce qui ait d'autres oppositions à former pour retarder l'élection du Maréchal, on commence à craindre que la Diète ne se sépare comme celle de l'année dernière.

Le 12. Octobre, le Prince Lubomirski nomma des Députés pour aller solliciter le Non-

## NOVEMBRE. 1730. 2515

Le Nonce Marcinkiewitz à revenir prendre séance & à lever son opposition ; mais comme ils n'ont pu l'y déterminer , ce Nonce partit le 13. après avoir fait enregistrer sa protestation contre tout ce qui pourroit être décidé pendant son absence. Le principal motif de sa protestation est le peu d'attention qu'on a eue d'engager le Comte Maurice de Saxe à rendre le Diplôme d' Election éventuelle donné en sa faveur par les Etats du Duché de Curlande , quoique cela eut été expressément stipulé dans une des Constitutions de la Diette générale de 1726.

Le 14. le Président de la Chambre mit en délibération s'il devoit congédier l'Assemblée , ou s'il renvoyeroit la session au Lundi suivant : cette seconde proposition ayant été approuvée , les Nonces s'assemblerent encore le 16. Le Prince Lubomirski ayant fait connoître à l'Assemblée , que suivant les Loix du Royaume la retraite & la protestation du Nonce Marcinkiewits empêchoit la Diette de délibérer , il prit congé des Sénateurs , sortit de la Chambre , & rompit la Diette.

Le 20. les Sénateurs & les Ministres s'assemblerent dans l'appartement du Château pour le Conseil qui se tint le cinquième jour après la Diette. Le Roi en fit l'ouverture par un discours dans lequel il leur représenta les fatigues qu'il avoit souffertes , même au préjudice de sa santé pour contribuer autant qu'il le pouvoit au bien & à l'avantage du Royaume ; il ajouta qu'il étoit persuadé de leurs bonnes intentions pour le bien de la Patrie ; mais que quelques personnes s'y opposant , il eseroit qu'on prendroit des mesures pour empêcher que ses fideles sujets n'en pussent recevoir aucun préjudice.

Le 27. le Roi arriva à Warsovie de Grodno.

DAN-

## D A N E M A R C K.

**M**R. de Plessen , Conseiller Privé & Gentilhomme de la Chambre du Roi , & M. de Rosencrantz , aussi Conseiller Privé , étant arrivés d'Odensée à Copenhague le 13. du mois dernier , firent fermer toutes les portes de la Ville , & doublerent les gardes ; ensuite ayant fait assembler au Palais le Conseil , les Chefs des Tribunaux , de la Milice , du Clergé & le Corps de Ville , ils leur annoncerent la mort du Roi , après quoi M. de Plessen alla sur le Balcon du Palais crier à haute voix *Vive le Roi Christian VI.* Cette proclamation fut faite ensuite dans toutes les Places de la Ville par deux Hérauts d'armes au bruit de plusieurs décharges du Canon des Remparts , & au son de toutes les Cloches. La Reine Douairiere qui s'est retirée à Bamstrup à une lieue d'Odensée , y est malade.

## A L L E M A G N E.

**O**N a reçu avis du Duché de Meckelbourg , qu'une Compagnie d'Infanterie des Troupes de la Commission Impériale étoit entrée dans la Ville de Buzow , dont elle avoit enlevé plusieurs des principaux Habitans pour les conduire prisonniers à Rostock , parce que les principaux d'entr'eux avoient déclaré hautement qu'ils répandroient leur sang pour la défense de leur Souverain. Outre cette exécution , on a arrêté dans les Villes de Gadebusch , de Crivitz , de Stemberg & de Grabau la plupart de ceux qui paroissent affectionnés à ce Prince.

## I T A L I E.

**D**Ans le Consistoire du 2. Octobre , le Cardinal Ottoboni , Protecteur des affaires de France , proposa l'Evêché de Tarbes pour  
M.

M. Charles Antoine de la Rocheaymon , qui étoit Evêque de Sarepte , l'Abbaye de Notre Dame de Silly , Ordre de Prémontré , Diocèse de Sez pour M. Louis François Neeie , & celle de Notre Dame de Jofaphat , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Chartres pour l'Abbé de la Bastie. Il préconisa ensuite l'Abbé de Choiseuil pour l'Abbaye de Bolbonne , Ordre de Citeaux , Diocèse de Mirepoix.

La République de Luques ayant appris que le Chanoine Fatinelli , son Agent à la Cour de Rome , ne pouvoit obtenir d'audience du Pape , a fait dire au Cardinal Secrétaire d'Etat , qu'elle consentiroit à admettre M. Cervioni , nommé à l'Archevêché de Luques , aussi-tôt que le Pape l'ordonneroit , pourvu qu'on lui permit de faire les protestations & de prendre les mesures nécessaires pour conserver les privilèges de la Ville à ce sujet.

Le Pape a nommé M. Dominique Passionei de Fossombrone , Archevêque d'Ephese , actuellement Nonce Apostolique auprès des Cantons Suisses Catholiques , Nonce à Vienne ; M. Delci de Sienne , Vice-Légat d'Avignon , Nonce en France , où l'Abbé Rota continuera à être chargé des affaires de S. S. jusqu'à l'arrivée de ce nouveau Nonce ; M. Jean Baptiste Barni , de Lodi , Gouverneur de Macerata , Nonce auprès des Cantons Suisses Catholiques.

Le bruit court que M. Firrao , ci-devant Nonce en Suisse , qui étoit allé à Lisbonne pour y être Nonce à la place de M. Bichi , retournera à Rome ; que M. Bichi exercera de nouveau la Nonciature pendant quelques mois , & qu'ensuite il sera fait Cardinal.

Le bruit court aussi que le Cardinal Coscia a promis de donner sa démission de son Arche-

## 2518 MERCURE DE FRANCE

vêché de Benevent, que le Cardinal Petra sera nommé à cet Archevêché; que la Charge de Grand-Pénitencier sera donnée au Cardinal Salviati; celle de Préfet de la Signature, au Cardinal de sainte Agnès, & celle de Préfet du Collège de *Propaganda Fide*, au Cardinal Ruspoli.

Les Rebelles de l'Isle de Corse, continuent leurs pillages, & la République de Genes, n'espérant plus de les ramener à leur devoir par la voye de la douceur, prend actuellement des mesures pour les soumettre par la force.

### E S P A G N E

**L**E 18. Octobre, le Roi & la Reine accompagnés du Prince, de la Princesse des Asturies & des Infants, arriverent du Port de sainte Marie au Palais de l'Alcazar de Seville, après avoir été retenus quelques jours sur le Guadalquivir par les vents contraires. Les Infantes Dona Marie-Therese & Dona Marie-Antoinette Ferdinande qui y vont par terre, n'y sont pas encore arrivées.

Tous les Vaisseaux de transport qu'on avoit fretés l'été dernier, ont été renvoyés dans leurs Ports, à la réserve de ceux qui étoient destinés à transporter de la Cavalerie qu'on a retenue par une nouvelle convention.

On a appris par un Vaisseau arrivé à Cadix, qu'on avoit conduit à Carthagene 16 millions de pieces de huit, pour les employer à l'achat des Marchandises d'Europe qu'on doit vendre à la prochaine Foire, & qu'on y attendoit encore 8. à 10. millions.

On a appris par des Lettres de Lisbonne de la fin du mois dernier, qu'il y avoit eu au Japon un Tremblement de terre des plus terribles; que la Ville de Macao, qui en est la Capitale, avoit été entièrement détruite, & qu'il y avoit péri plus d'un million d'habitans.

GRANDE

## GRANDE BRETAGNE.

LE Duc de Riperda, qui étoit à Londres depuis environ deux ans, en est parti sur la fin du mois dernier pour la Hollande.

On mande de Dublin, qu'il y étoit arrivé le 24. Octobre, un Colonel & d'autres Officiers au service du Roi Tr. Chr. pour y engager, avec permission du Roi, 750. Soldats qui doivent servir de recruë aux Régimens Irlandois qui sont en France.

*MORTS DES PAYS ETRANGERS.*

LE Pere Ignace de Laubrussel, Jesuite, Confesseur de la Princesse des Asturies, qui avoit été Précepteur du feu Roi d'Espagne Don Louis I. du Prince des Asturies & des Infants, mourut au Port de sainte Marie le 9. du mois dernier, âgé de 64. ans.

On a appris d'Odenfé, dans l'Isle de Fyonie ou de Funen, que le 11. du mois dernier, l'Anniversaire de la Naissance du Roi de Dannemarck fut célébrée, non par des divertissemens, mais par des Prières publiques pour le rétablissement de sa santé. Le soir, quoique S. M. fut tres-foible, on tint cependant le Conseil Privé dans la Chambre, où le Roi donna l'Ordre de l'Elephant à M. de Plessen, Grand-Chambellan du feu Prince Charles. Vers les dix heures du soir, S. M. eut une foiblesse, après laquelle ce Prince entra en agonie, & mourut le 12. à deux heures du matin, âgé de 58. ans & un jour, étant né le 11. Octobre

bre

2520 **MERCURE DE FRANCE**  
bre 1672. Ce Prince, qui se nommoit Frederic IV. du nom, étoit fils de Christian V. Roi de Dannemarc & de Norwegue ; auquel il succeda le 25. Août 1699. & de Charlotte-Amelie de Hesse. Il avoit épousé Louise, fille de Gustave Adolphe, Duc de Meckelbourg Gustrou, laquelle mourut le 15. Mars 1721. & dont il a eu un Prince né en 1697. mort en 1698. Christian, Prince Royal, à présent Roi de Dannemarc, qui est né le 10. Décembre 1699. Frederic-Charles, né en 1701. mort en 1702. George, né en 1703. mort en 1704. & Charlotte-Amelie, Princesse de Dannemarc, née le 6. Octobre 1706. Il avoit épousé en secondes Nôces le 4. Avril 1721. Anne-Sophie de Reventlaw, Duchesse de Sleswick, fille du feu Comte de Reventlaw, Chancelier de Dannemarc. Il a eu de ce second Mariage Christine-Amelie, née le 23. Octobre 1723. morte le 8. Janvier 1724. & Frederic-Chrétien, né le premier Juin 1726. mort le 15. May 1727. Le nouveau Roi Christian VI. du nom, a épousé le 7. Août 1721. Sophie-Magdelaine, fille de Chrétien Henry, Marquis de Brandebourg Culmbach Bareith, dont il a eu Frederic, né le 31. Mars 1723. & Louise née le 19. Octobre 1726.

Le Cardinal Charles Colligola de Spolette, Cardinal du Titre de sainte Marie *in Campitello*, mourut le 19. d'Octobre d'une pleuresie dans la 49. année de son âge ; il étoit Trésorier General de la Chambre Apostolique lorsque le feu Pape le fit Cardinal dans le Consistoire du 9. Décembre 1726. mais ayant été réservé *in pectore*, il ne fut déclaré que dans celui du 30. Avril 1728.



## FRANCE,

*Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

LE 23. Octobre, la Duchesse d'Orleans donna une petite Fête à Bagnolet pour le Divertissement des deux Princesses ses filles, à laquelle toutes les Dames du Palais Royal & plusieurs autres attachés à S. A. R. & aux Princesses, se trouverent, de même que plusieurs Seigneurs attachés à la Maison d'Orleans. S. A. R. fit donner aux Princesses & aux Dames qui étoient du Souper, à chacune un habit de Satin gaufré, d'une nouvelle fabrique établie depuis peu au Village de Bagnolet. Les Seigneurs qui étoient de la danse, eurent aussi des habits & des vestes de même. Le tout fut trouvé très-galant & d'un très-bon gout; il y eut plusieurs danses & contre-danses qui furent parfaitement bien executées par les jeunes Princesses & par les Dames & les Seigneurs qui eurent l'honneur de danser avec elles.

Le 25. du même mois, la jeune Princesse de Bade, Niece du Duc d'Orleans, se rendit au Palais Royal pour rendre visite à S. A. R. qui la reçut très-gracieusement, & lui fit présent d'une magnifique Poupée, de la grandeur de cette jeune Princesse, ornée de Boucles d'oreilles de diamans, de Papillons & autres ornemens de tête aussi en brillans, avec plusieurs habits magnifiques pour la Poupée. Les Princesses d'Orleans ajoutèrent à ce Present plusieurs Bijoux très-galans, qui furent mis dans les poches de la Poupée, laquelle étoit accompagnée d'une Figure de Crocheteur en carton,

carton, portant une Valise qui renfermoit differens habits & nipes pour l'usage de la Poupée.

Le 7. le Marquis de Castellar, nouvel Ambassadeur du Roi d'Espagne, se rendit aux Carmelites, où il eut Audiance de la Reine Douairiere d'Espagne, qui le reçut très gracieusement. Ce Ministre témoigna à S. M. C. les assurances d'amitié qu'il venoit lui faire de la part du Roi & de la Reine d'Espagne.

Le 8. de ce mois, Madame d'Orleans, Abbessse de Chelles, alla à la Magdeleine de Trenal dîner avec la Duchesse d'Orleans sa mere & avec les Princesses ses Sœurs. L'après dîné, la Reine d'Espagne s'y rendit aussi, & quelque tems après M. le Duc d'Orleans, accompagné du Duc de Chartres, son Fils, y arriva. Desorte que S. A. R. eut le plaisir de voir dans la même journée presque toute son auguste Famille rassemblée.

Le 25. Octobre, la jeune Princesse de Bade, fille du Margrave de Bade Baden, & Niece du Duc d'Orleans, partit de Paris pour s'en retourner à Rastalt, en parfaite santé. M. Petit, Chirurgien Juré, Démonstrateur Royal & Membre des Académies des Sciences de Paris & de Londres, lui avoit extirpé à la joue une loupe d'une grosseur prodigieuse, & avec tant de succès, que cette Princesse n'en sera pas même marquée; aussi a-t-elle récompensé noblement l'habile main qui a si bien operé, & a de plus fait present à M. Petit d'un *Necessaire*, c'est-à-dire, d'un assortiment de tout ce qu'il convient pour faire & servir du Caffé, du Thé & du Chocolat, contenant différentes pieces, comme Aiguère, Soucoupe, plusieurs Pots, Tasses, Drageoires, Cuilliers, &c. le tout en Vermeil doré, & Porcelaines de Dresde, d'un prix considerable & d'un travail exquis.

Cette Princesse a donné à la Sacristie du Con-

VENG

vent des Petites Cordelières, où elle a occupé un Appartement pendant son séjour à Paris, un Bassin & une Aiguier d'argent, & a fait des présens à toutes les Religieuses; pour leur marquer sa satisfaction sur leurs soins & sur leurs attentions.

Le Roi a nommé le Duc de Saint-Aignan, Chevalier des Ordres de S. M. Ambassadeur à Rome.

Le 29. du mois dernier, le Marquis de Castellar, Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire du Roi d'Espagne, eut sa première Audience particulière du Roi, de la Reine & de Monseigneur le Dauphin, étant conduit par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs.

Le 31. Octobre, veille de la Fête de tous les Saints, le Roi revêtu du grand Collier de l'Ordre du S. Esprit, se rendit dans la Chapelle du Château de Versailles, où S. M. entendit la Messe & communia par les mains de l'Abbé de Choiseul, son Aumônier en quartier; ensuite le Roi toucha un grand nombre de Malades.

L'après midi, S. M. assista dans la même Chapelle aux premières Vêpres chantées par la Musique, auxquelles l'Evêque d'Aire officia pontificallement.

Le premier de ce mois, jour de la Fête, le Roi entendit la grande Messe célébrée pontificallement par l'Evêque d'Aire, & chantée par la Musique. L'après midi S. M. entendit le Sermon du Pere Cotoner de la Compagnie de Jesus; ensuite les secondes Vêpres qui furent chantées par la Musique, auxquelles le même Prélat officia. Le Roi assista aussi aux Vêpres des Morts.

Le même jour, la Reine entendit la Messe dans la même Chapelle, & S. M. communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand-Aumônier.

Le 2. jour des Trépassés, le Roi & la Reine en-

l'ij tendirent

rendirent la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique. Après la Messe, le Roi partit pour Ramboüillet.

La Reine ayant voulu rendre à Dieu ses actions de grâces particulières, de son heureux accouchement, & de la naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou, S. M. vint le 6 de ce mois à l'Eglise Métropolitaine de Paris. La Reine accompagnée de Mademoiselle de Clermont, Sur-Intendant de Sa Maison, des Dames de sa Cour & de ses principaux Officiers, arriva à midi à l'Eglise Métropolitaine, où les détachemens des Régimens des Gardes Françoises & Suisses étoient en haye & sous les armes. L'Archevêque de Paris, revêtu de ses habits Pontificaux & à la tête des Chanoines, reçut la Reine à la porte de l'Eglise, avec les cérémonies accoutumées; & après avoir complimenté Sa Majesté, il la conduisit dans le Chœur. La Reine y fit sa prière, & alla ensuite à l'Autel de la Vierge entendre la Messe, qui fut dite par un de ses Chapelains. La Reine ayant été reconduite à la porte de l'Eglise, avec les mêmes cérémonies qui avoient été observées à son arrivée, S. M. partit pour retourner à Versailles.

Le 11 Novembre après-midi, les RR. PP. de la Compagnie de JESUS, firent avec beaucoup de solennité, dans leur Eglise de la Maison Professe de Paris, qui étoit éclairée par un grand nombre de lumieres, l'ouverture de l'Octave de la Fête de la Canonisation de S. Louis de Gonzague & de S. Stanislas Kostka, de leur Compagnie. Le lendemain l'Archevêque de Paris, à la tête du Chapitre de l'Eglise Métropolitaine, se rendit à cette Eglise, & y célébra pontificalement la Messe, qui fut chantée à plusieurs chœurs de  
musique

## NOVEMBRE. 1730. 2525

musique. L'après midi, l'Evêque de Cisteron prononça le Panegyrique de ces deux Saints avec beaucoup d'éloquence, & l'Abbé de Gontault, Doyen du Chapitre, officia au Salut.

Les jours suivans, differens Evêques y ont célébré pontificalement la Messe, & ont officié aux Saluts.

Le 12 de ce mois, le Comte de Seested, Ambassadeur Extraordinaire du Roy de Danemarck, eut, en long Manteau de deuil, une Audience particuliere du Roy, dans laquelle il donna part à S. M. de la mort du Roy de Danemarck, Frederic IV. Il fut conduit à cette Audience par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, qui le conduisit ensuite à l'Audience de la Reine, & à celle de Monseigneur le Dauphin. Le 16. le Roy prit le deuil pour cette mort.

Le 19. le Roy & la Reine partirent de Versailles pour aller passer quelques jours au Château de Marly.

Le 13, l'ouverture du Parlement se fit avec les cérémonies accoutumées, par une Messe solennelle, célébrée pontificalement dans la Grand-Salle du Palais, par l'Archevêque de Bourges, à laquelle M. Portail, Pr. Président, & les Chambres assisterent.

A la rentrée du Parlement de Dijon, à la saint Martin, M. le President de la Marche, qui est un jeune Magistrat, né Orateur, s'étoit chargé de faire le Discours des Mercuriales & de l'Audience publique, & il s'en acquitta parfaitement. Le Discours aux Chambres assemblées, fut pour apprendre aux Officiers à ne pas juger par hu-

## 2526 MERCURE DE FRANCE

meur. Ce sujet parut nouveau & fut traité avec toute la politesse, la noblesse & l'éloquence possible, ainsi que celui pour les Avocats, sur l'amour de la vérité; & il finit par un éloge magnifique du Roy & du Ministère.

Le 14, la Reine vint à Paris, & alla entendre la Messe dans l'Eglise de la Maison Professe des Jesuites, à l'occasion de la Fête qu'on y célébroit. S. M. accompagnée de Mademoiselle de Clermont, Sur-Intendante de Sa Maison, des Dames de sa Cour, du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier, & de ses principaux Officiers, fut reçue à la porte de l'Eglise par le Pere Supérieur, accompagné des Jesuites de la Maison, de ceux du College de LOUIS LE GRAND, & de ceux du Noviciat. Après que le P. Supérieur eut complimenté la Reine par un Discours aussi éloquent que convenable à la piété de S. M. la Reine fut conduite dans le Sanctuaire, & elle y entendit la Messe, qui fut dite par un de ses Chapelains; pendant laquelle on chanta un Motet. S. M. ayant été reconduite à la porte de l'Eglise avec les ceremonies observées à son arrivée, elle se rendit au Monastere des Religieuses de l'*Ave Maria*, d'où S. M. alla dîner au Palais des Thuilleries, après avoir passé par la Place Royale. La Reine trouva à l'Eglise des Jesuites, à celle de l'*Ave Maria*, & au Palais des Thuilleries, les Gardes Françaises & Suisses en haye & sous les Armes. L'après midi, S. M. partit de Paris vers les quatre heures, pour retourner à Versailles, & s'arrêta quelque temps au Couvent des Religieuses de Sainte Marie de Chaillot.

Le 22. de ce mois, la Fête de Sainte Cecile fut célébrée avec éclat dans l'Eglise des Enfants  
Rouges

## NOVEMBRE 1730. 2527

Rouges; on y chanta une grande Messe & les Vêpres en Musique & à grand chœur, de la composition de l'Abbé Seneschal, qui fut généralement applaudie.

Le 25. la Lotterie de la Compagnie des Indes pour le remboursement des Actions fut tirée en la maniere accoutumée à l'Hôtel de la Compagnie. On a publié la Liste des Numero des Actions & dixièmes d'Actions qui seront remboursées, faisant en tout le nombre de 300. Actions.

Le premier de ce mois, Fête de la Toussaint, il y eut Concert spirituel au Château des Thuilleries. M. Mouret fit chanter *Exultate justis*, Motet de M. de la Lande, suivi d'un autre Motet à deux Basses-Tailles qui fut très goûté. Les Dlle, Erremens & Petitpas chanterent avec applaudissement un petit Motet nouveau à deux Dessus, de la composition de M. Le Maire. La Dlle le Maire chanta *Usquequò*, petit Motet de M. Mouret, avec une grande précision. Le Concert fut terminé par le *Dixit Dominus* de M. de la Lande.

Le 2. jour des Morts, on exécuta le Divertissement de *la Chasse du Cerf*. & plusieurs Pièces de symphonie, après lesquelles on chanta le *De profundis* de M. de la Lande.

Il y a eu Concert François tous les Mercredis de ce mois, dans lesquels on a chanté plusieurs Divertissemens de differens Maîtres, & tous les Concerts ont toujours été terminés par un Motet à grands chœurs, de M. de la Lande.

Le 4. de ce mois, M. de Blamont; Sur-Intendant de la Musique du Roi, fit chanter chez la Reine le 4<sup>e</sup> & 5<sup>e</sup> Acte de l'Opera d'*Amadis de*

L iiii     Gaule;

## 2528 MERCURE DE FRANCE

*Gaule* ; La D<sup>lle</sup> Pitron chanta le Rôle d'*Arca-bonne* , la D<sup>le</sup> Lenner celui d'*Oriane* , le S<sup>r</sup> d'Angerville celui d'*Archelaüs* & le S<sup>r</sup> Guedon remplit celui d'*Amadis*.

Le 12. on chanta un Divertissement intitulé *Les Plaisirs de l'Hyver* , de la composition de M. Capuce , Maître de Musique de l'Académie de Dijon , qui fut fort applaudi. Cet Auteur vient de donner au Public un Livre de Pièces de Viols qui est fort goûté.

Le 15. on chanta un Divertissement de M. de Blamont qui a pour titre *Le Retour des Dieux sur la Terre* , lequel avoit été chanté devant L. M. le jour de leur mariage à Fontainebleau.

Le 20. on chanta à Marli le Prologue & le premier Acte du Ballet des *Fêtes Grecques & Romaines* de M. de Blamont ; les D<sup>les</sup> Antier & Le Maure chanterent les Rôles de *Clio* & d'*E-rato* , & le S<sup>r</sup> d'Angerville celui d'*Apollon* , & dans la Pièce les D<sup>les</sup> Le Maure , Barbier & le Noir remplirent les principaux Rôles. La D<sup>lle</sup> Pitron chanta ensuite un Air détaché.

Le 22. on chanta la suite du second & du troisième Acte , dans lesquels les D<sup>les</sup> Antier , Lenner & Barbier chanterent les principaux Rôles , & le S<sup>r</sup> le Prince fit celui de *Tibule*.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Caën le 21. Novembre 1730. sur la Fête célébrée dans l'Eglise des R R. P P. Jesuites.*

Tout le monde sçait avec quel zele les R R. P P. Jesuites font éclater leur joye lorsqu'il s'agit de l'interêt de la Religion & de la gloire du Roi. On vit à Caën l'année passée les Réjouissances publiques qu'ils firent pour  
la

# NOVEMBRE. 1730. 2529

la Naissance du Dauphin ; elles furent unanimement applaudies.

Ils ont cette année signalé leur piété par la Fête de la Canonisation des Bienheureux S. S. Louis de Gonzague & Stanislas Kostka , de leur Compagnie. L'ouverture s'en fit le Dimanche 12. Novembre. La veille de cette solemnité M. de Luynes , Evêque de Bayeux , fulmina les Bulles de la Canonisation , & le *Te Deum* fut ensuite chanté au bruit de l'Artillerie , laquelle fut placée sur les Remparts qui donnent sur la Cour de l'Eglise des Jesuites. On fit le Salut le soir , & cette Eglise fut illuminée de plus de 6000. Lampions & de quantité de cierges & de bougies , Illumination qui a été continuée pendant l'Octave entiere.

Le lendemain Dimanche la Messe fut célébrée par M. l'Evêque après une Procession générale. Les Vêpres furent dites de la même maniere , & la même solemnité a été continuée pendant toute l'Octave , avec un éclat & un concours extraordinaire.

Le Dimanche 19. jour de l'Octave , on entendit dès le matin une salve des mêmes Canons. M. Vicaire , Curé de S. Michel de Vaucelles , prononça le Panegyrique des deux Saints avec beaucoup d'éloquence & d'applaudissement. Sur le soir on entendit encore le bruit du Canon ; c'étoit le signal d'une illumination magnifique & d'un feu d'artifice qui fut tiré avec un grand succès devant l'Eglise des Jesuites.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Chambort, le 30. Octobre 1730.

**L**E mariage de M. le Duc de Chastelleraud avec Mademoiselle la Palatine de Russie fut hier célébré ici avec une magnificence digne de la majesté des Personnes Royales qui honorerent la Cerémonie de leur présence.

Toute la Cour nombreuse & magnifiquement parée assista à la Messe du Roi Stanislas, pendant laquelle on chanta un très beau motet. Quelque tems après le diné fut servi, & le Roi se mit à une Table de 30. Couverts. On y avoit invité les parens des mariés, quelques amis & plusieurs personnes de distinction de la Province. Mademoiselle la Palatine n'y dîna pas.

A trois heures les Fiançailles se firent dans le Cabinet de la Reine, Epouse du Roi Stanislas. La Mariée étoit en habit de Cour, & M. le Duc de Chastelleraud étoit aussi magnifiquement vêtu. On se separa immédiatement après cette Cerémonie, & on se rejoignit à quatre heures dans la Chapelle; la Mariée y fut conduite par le Roi, & M. l'Evêque de Blois commença la benediction Nuptiale par le Discours qui suit.

*Le mariage dans la nouvelle alliance est élevé à la dignité du Sacrement; il est le type & la figure, il doit être l'expression & l'image de l'union de Jesus-Christ avec son Eglise. Détournons donc nos regards de tout l'éclat mondain qui accompagne cette auguste Cerémonie; la jeunesse & la beauté sont de foibles avantages que le tems emporte & détruit. La Naissance la plus éclatante est peu de chose pour de véritables Chrétiens qui ne connoissent rien de*

*plus*

# NOVEMBRE. 1730. 2531

plus-grand que la qualité d'Enfans de Dieu & de coheritiers de Jesus-Christ. Qu'est-ce que les biens, les Titres & les rangs & les Trônes même & les Couronnes sont dans la main de Dieu qui les donne selon son bon plaisir; mais vous devez connoître qu'une foi vive, une Religion éclairée & animée par la charité, fondée sur des principes, entretenus par des pratiques qu'une estime & une confiance réciproque, fruits & fondemens d'une constante fidélité conjugale, font la véritable bonheur de l'état où vous allez entrer. Pendant que tous les Rois & Reines de la terre, depuis le midi jusqu'à Septentrion, prennent part à l'alliance que vous contractez, nous demandons à Dieu qu'il vous fasse profiter des exemples que vous avez devant les yeux dans ceux à qui vous êtes attachés par tant de titres, du sang de reconnaissance & de devoir, & nous espérons qu'il fera naître de vous une postérité digne des Chevaliers (a) sans peur & sans reproche & des Héros (b) qui dans le siècle dernier ont deffendu l'Europe contre l'invasion de l'Ennemi des Chrétiens.

Le *Veni Creator* fut chanté ensuite par la Musique qui est excellente; de la Chapelle on se rendit à la Salle de la Musique; on y chanta un Divertissement fait exprès pour la fête du jour, après quoi on alla chez la Reine, où l'on trouva plusieurs Tables de jeux. Le souper fut servi sur une Table de 30. Couverts, du milieu de laquelle en sortoit une aubre sans être séparée de la grande. Et Roi & la Reine se mirent à cette petite Table du côté qui regardoit la Compagnie. M. le Duc.

(a) Louis de la Trimouille fut surnommé le Chevalier sans peur & sans reproche.

(b) M. Fablonousai.

de Chastelleraud sur le côté à la droite du Roi, & M<sup>le</sup> la Duchesse de Chastelleraud sur le côté à gauche de la Reine.

Le Roi fit l'honneur aux Mariés de boire leur santé debout ; il la porta à M. le Prince de Talmond, & elle fut buë à la ronde. Quoique le soupé fut assez long, il n'en fut pas moins gay. En sortant de table, le Roi mena M. le Duc de Chastelleraud dans la Chambre où étoit sa toilette, & lui fit l'honneur de lui donner la chemise. La Reine en usa de même pour Mad<sup>e</sup> la Duchesse de Chatelleraud.



MORTS, NAISSANCES.  
& Mariages.

**D**Ame Marie Anne Boucher, Epouse de M. Anne François, Marquis de Harville, Brigadier des Armées du Roi, & Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment de Clermont, Cavalerie, mourut à Bordeaux le 15. du mois dernier, âgée d'environ 25. ans.

Jacques Dumetz, Brigadier des Armées du Roi, mourut le 19. Octobre, âgé de 48. ans.

M. Joseph de Nagu, Marquis de Varenne, Capitaine des Suisses de la Reine d'Espagne, veuve du Roi Louis I, mourut à Paris le 27. du même mois dans la 48. année de son âge.

Dame Charlotte le Normand, veuve de M. Louis Godefroi, Comte d'Estrades, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Maire perpétuel de la Ville de Bordeaux, mourut à Paris le 30. du mois dernier, âgée d'environ 58. ans.

Jacques Deshayes, Secrétaire du Roi ; & Di-  
recteur.

## NOVEMBRE. 1730: 2533

recteur General de la Compagnie des Indes, mourut le 31. Octobre, âgé de 57. ans.

D. Elisabeth Mignot, veuve de Louis Goffeau de Rochebrune, Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, mourut le 7. Novembre, âgée de 92. ans.

Denis-François Boutheillier de Chavigny, Archevêque de Sens, Abbé de N. D. d'Oigny, Ordre de S. Augustin, Diocèse d'Autun, de S. Loup, même Ordre, Diocèse de Troyes, & de Vauluisant, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Sens, Prieur de S. Denis de Marnay, ci-devant Evêque de Troyes, mourut dans son Diocèse, le 9. de ce mois, âgé d'environ 65. ans.

Dame Anne-Marie-Françoise-Louïse Boucherat, veuve de M<sup>r</sup>. Nicolas-Auguste de Harlay, Comte de Cely, Conseiller d'Etat ordinaire, Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire à l'Assemblée de Francfort, & aux Conférences de l'Empire, & depuis premier Ambassadeur & Plenipotentiaire pour la Paix de Riswick, mourut en cette Ville, le 23. de ce mois, dans la soixante quatorzième année de son âge.

Claude-Jean-Baptiste Dodard, premier Medecin du Roi, mourut à Versailles le 25. de ce mois, âgé d'environ 66. ans. Il avoit été premier Medecin de feu Monseigneur le Dauphin, Pere de Sa Majesté.

Le 20. de ce mois, D. Marguerite Delphine de Valbelle, épouse d'André Geoffroy de Valbelle, Marquis de Rians, Baron de Méyrargués & de Cadarache, Mestre de Camp de Cavalerie, accoucha d'un fils, qui fut tenu sur les Fonts, & nommé François, Felix, Alphonse, par Côme-Alphonse de Valbelle, Marquis de Montfuron, Comte de Ribiers, Capitaine-Sous-Lieutenant des Gen-

## 2534 MERCURE DE FRANCE

Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi, Brigadier de ses Armées, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, & par Madame Françoise-Felicité Colbert de Torcy, épouse d'André Joseph Ancezune, D'otaison, Marquis d'Ancezune, Mestre de Camp de Cavalerie.

Elisabeth de Champeron, épouse de Dominique Anel, Premier Chirurgien de feuë Madame Royale de Savoye, accoucha le 13. Septembre d'un fils, qui fut tenu sur les Fonts le 20. Novembre & nommé Antoine Charles, par Charles de Rohan, Prince de Soubise, & par Dame Marie-Therese Isidore, Comtesse de Zanoy, épouse du Comte de Kinigzeg, Ambassadeur Extraordinaire de S. M. I. au Congrès de Soissons, & Maréchal de l'Empire.

Dame Marie-Sophie de Courcillon, épouse de Charles-François Dalbert Dailly, Duc de Pequigny, Pair de France, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde du Roi, accoucha le 18. Novembre d'une fille, qui fut nommée Marie-Therese, par Leonard Elie, Marquis de Pompadour, &c. Gouverneur & Grand-Senechal Honoraire de Périgord, & par Dame Jeanne-Marie Colbert, veuve de Charles Honoré Dalbert, Duc de Luynes & de Chevreuse, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de la Province de Guyenne.

Jean-Luc de Lauzieres, Marquis de Themines, de Cardaillac, &c. Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Orleans, Premier Prince du Sang, Gouverneur des Ville & Châteaux de Dommes, épousa le 13. Novembre D. Angelique Sophie d'Hautefort, fille de feu Louis-Charles d'Hautefort, Marquis de Surville, Lieutenant General des Armées du Roi, & de Dame Louise de Crevant d'Humieres.

ARRESTS.

NOVEMBRE. 1730. 2515



A R R E S T S,

ORDONNANCES, &c.

**A R R E S T** du 22. Août, qui proroge pendant trois ans, à compter du premier Octobre prochain, la moderation des Droits ci-devant accordée sur les Beurres & Fromages venant de l'Etranger, & sur ceux du crû du Royaume.

**A U T R E** du même jour, qui proroge pendant trois ans, à compter du 23. Octobre prochain, la permission ci-devant accordée aux Negocians François qui font le Commerce des Isles & Colonies Françoises de l'Amerique, de faire venir des Pays étrangers des Lards, Beurres, Suifs, Chandeles & Saumons salez, sans payer aucuns Droits.

**A U T R E** du même jour, qui ordonne que le Franc-salé sera délivré aux Officiers veterans-honoraires, & Veuves, en justifiant du paiement de la Capitation de l'année qui aura précédé celle dans laquelle le Franc-salé sera delivré.

**ORDONNANCE** du Roy, du 26. Août, concernant le Regiment Royal d'Artillerie, par laquelle il est dit que Sa Majesté jugeant qu'il est du bien de son service, de maintenir dans les Compagniers de Sapeurs, Bombardiers & Canoniers, les Charges de Capitaines en second, & d'augmenter dans les Compagnies de Mineurs la  
solde

## 2536 MERCURE DE FRANCE

solde des Apprentifs qui ne sont actuellement payez que sur le pied de cinq sols six deniers ; Elle a ordonné & ordonne qu'à l'avenir les Charges de Capitaines en second des Compagnies de Sapeurs, Bombardiers & Canoniers, continueront d'être remplies, & que ceux qui en seront pourvûs, seront payez des appointemens qui leur sont attribuez par ses Ordonnances ; Et qu'à commencer au premier Octobre prochain les vingt-deux Apprentifs, dans chacune des Compagnies de Mineurs, seront payez sur le pied de sept sols par jour indistinctement, &c.

**A R R E S T** du 27. Août, portant qu'il sera établi en l'Hôtel de la Compagnie des Indes un nouveau Dépôt, libre & volontaire, pour tous ceux des Actionnaires qui voudront librement & volontairement y déposer leurs Actions.

**A U T R E** du 29. Août, qui exempte des Droits dûs au Roy ou à ses Fermiers, & des Droits de Peage, les Grains qui seront transportez des Provinces, du Royaume dans celle de Provence, pendant un an, à compter du 15. Septembre 1730.

**A U T R E** du 5. Septembre, qui revoque les Lettres Patentes du 19. Août 1727. portant Privilege exclusif pour l'établissement des Manufactures de Cuivre.

**ORDONNANCE** du Roy, du 6. Septembre, concernant la Patente de Santé que doivent prendre les Capitaines & Patrons des Bâtimens qui commercent dans les Echelles de Levant & de Barbarie.

# NOVEMBRE. 1730. 2537

ARREST du 12. Septembre, qui ordonne qu'il sera procédé par M<sup>rs</sup> les Intendans des Provinces & Generalitez du Royaume, à l'adjudication de la fourniture de l'Etape aux Troupes pendant l'année prochaine 1731.

ARREST de la Cour des Aydes, du 22. Septembre, pour faire jouir Pierre Carlier de la Ferme generale du Privilege exclusif de la vente du Tabac, en attendant l'Enregistrement de son Bail.

ARREST du 26. Septembre, qui ordonne que les nouveaux Sous - Baux des Aydes & droits y joints des Generalitez y mentionnées, faits par Carlier pour les deux dernieres années de son Bail, qui commenceront au premier Octobre 1730. seront sans frais.

AUTRE du même jour, qui révoque pour un an, à compter du 15. Octobre prochain, celui du 13. Avril 1728. qui exemte de tous droits des Fermes & autres, les Bleds, Froments, Méteils, Seigles, Orges, Baillarges & autres grains, farines & legumes, qui passeront des Provinces des cinq grosses Fermes dans les Provinces réputées étrangères & des Provinces réputées étrangères dans celle des cinq grosses Fermes; & defend la sortie desdits grains hors du Royaume.

AUTRE du même jour, en interprétation de celui du 14 Août 1727. & qui regle les formalitez à observer par les Marchands & Négocians qui acheteront à Nantes des Marchandises permises venant des Indes, & qui proviendront des ventes de la Compagnie.

ORDONNANCE du Roi, du 8. Octobre 1730. par laquelle il est ordonné que les  
déchets

## 2538 MERCURE DE FRANCE

déuils que Sa Majesté a costume de porter à la mort des Têtes Couronnées, des Princes & Princesses du Sang, & des autres Princes & Princesses de l'Europe, ainsi que ceux qui se portent dans les familles des Sujets de S. M. seront réduits à l'avenir à la moitié du tems prescrit par l'Ord. du 23. Juin 1716. N'entend néanmoins S. M. comprendre dans cette réduction, les déuils que les femmes portent à la mort de leurs maris, & ceux qui se portent à la mort des femmes, peres, meres, beaux peres & belles-meres, ayeuls & ayeules, & des autres personnes de qui on est heritier ou légataire universel, lesquels demeureront fixez au tems prescrit par ladite Ordonnance du 23. Juin 1716. renouvelant S. M. en tant que besoin seroit, les defenses faites par ladite Ordonnance de draper, si ce n'est pour les maris & femmes, peres & meres, beau-peres & belles-meres, ayeuls & ayeules, & des personnes de qui on est heritier ou légataire universel..

ORDONNANCE du Roi, pour le licenciement & le remplacement de la moitié de la Milice. Du 12. Octobre 1730.

Sa Majesté ayant par ses Ordonnances des 31. Juillet 1728. & 25. Janvier 1729. pourvu au licenciement & remplacement de la moitié des Soldats de Milice qui ont été levez en 1726. & 1727. & voulant congédier l'autre moitié desdits Soldats, & qu'il en soit levé d'autres à leur place; S. M. a ordonné & ordonne ce qui suit.

### ARTICLE PREMIER.

Les Miliciens qui restent du nombre de ceux levez en execution des Ordonnances des 25. Février & 16. Décembre 1726. demeureront absolument libres, à compter du jour de la publication de la presente Ordonnance; à l'effet de quoi

sera délivré à ceux qui en demanderont, des Certificats signez des Intendans ou de leurs Subdélégués, portant qu'après avoir accompli les quatre années de service dont ils étoient tenus, ils ont été congédiez, & en conséquence lesdits Miliciens, soit Sergens ou Soldats, cesseront, à commencer du premier Novembre prochain, de recevoir les deux sols ou le sol de solde qui leur a été réglé.

II. Veut néanmoins S. M. que ceux desd. Miliciens de 1726. & 1727. qui après s'être absentez ont obtenu leur grace, à condition de continuer à servir pendant plusieurs années, restent Miliciens, jouissent de la solde jusqu'à ce que leur tems soit accompli.

III. Ordonne S. M. que dans les mois de Février & de Mars prochain les Intendans feront faire par les Paroisses de leurs départemens, le remplacement des Miliciens congédiez au nombre de 300. par Bataillon, le tout dans la forme prescrite par l'Ordonnance du 25. Janvier 1729. dont S. M. en tant que de besoin, renouvelle les dispositions.

IV. Permet aux Miliciens congédiez, de continuer leur service, si bon leur semble; à l'effet de quoi ceux qui s'y porteront volontairement, en feront leur déclaration devant l'Intendant ou son Subdélégué, avant qu'on ait tiré au sort; & cet engagement sera pour 1731. & 1732. au moyen de quoi ils continueront de jouir de leur solde sans interruption.

V. Les Miliciens continueront de jouir, tant pour eux que pour leurs peres & meres, des exemptions accordées par l'Article XXIX. de l'Ordonnance du 25. Janvier 1729.

VI. S. M. ordonne de nouveau, que la gratification que les garçons sont en coutume de donner à celui ou ceux sur qui le sort est tombé pour la Milice

Milice, ne pourra excéder pour chacun la somme de 30. livres, sur laquelle il leur sera acheté deux chemises & deux cravates ou cols de grosse toile, un habresac & une paire de souliers; & le surplus sera remis au Milicien sans aucune déduction.

VII. Entend Sa Majesté que les Collecteurs ne puissent en aucune manière que ce soit être employés au détail de la Milice, & leur défend de délivrer aucuns deniers de leur Recette pour prétendus frais de Milice.

VIII. Les Miliciens levés en execution de l'Ordonnance du 25. Janvier 1729. continueront de servir pendant l'année prochaine 1731. & la suivante 1732. & recevront la solde ordonnée, bien entendu que ceux qui manqueront par mort, maladie ou désertion seront remplacés par les Paroisses.

IX. Défend Sa Majesté de recevoir à la Milice des garçons étrangers, à moins qu'ils ne soient habitans dans la Paroisse depuis six mois, & nés de parens domiciliés dans le Ressort de la Jurisdiction Royale dont la Paroisse est dépendante.

X. Défend Sa Majesté aux Officiers de ses Troupes sous les peines portées par l'Article XXVIII. de l'Ordonnance du 25. Janvier 1729. d'engager aucun de ceux sur qui le sort sera tombé pour la Milice.

XI. Défend pareillement aux Ecclesiastiques, Gentilshommes, Communautés, Séculières ou Régulières, de donner retraite à aucun garçon sujet à la Milice, sous les peines portées par l'Article XVIII. de la même Ordonnance.

XII. Veut Sa Majesté qu'à l'égard des Déserteurs de la Milice, il en soit usé comme il est prescrit par l'Article IV. de l'Ordonnance du 25. Février 1730.

NOVEMBRE. 1730. 2541

XIII. Chaque Bataillon continuera d'être composé de six Compagnies de cent hommes chacune, & du nombre d'Officiers mentionnés dans l'Article XXII. de l'Ordonnance du 25. Janvier 1729.

XIV. Veut Sa Majesté que tous lesdits Bataillons soient complets, & en état de marcher où son service les appellera, au premier Avril 1731.

XV. Les Ordonnances ci-devant rendues sur le fait de la Milice, & notamment celles des 25. Fevrier 1726. 25. Janvier 1729. & 25. Fevrier 1730. seront executées suivant leur forme & teneur en ce qui n'est point contraire à la presente &c.

**DECLARATION** du Roy, portant qu'il ne sera laissé aucun Mouffe dans les Echelles de Levant & de Barbarie. Donnée à Versailles le 12 Octobre 1730. Régistrée en Parlement, à Aix, le 3. Novembre suivant, dont voici l'Extrait :

LOUIS, par la grace de Dieu, &c. Nous aurions été informez que plusieurs Mouffes s'employez au commerce dans la Méditerranée, sont restez en Levant & en Barbarie, à cause des mauvais traitemens qu'ils ont reçûs à bord des Bâtimens, sur lesquels ils étoient embarquez, & que les Musulmans ayant trouvé beaucoup de facilité à les séduire, attendu la foiblesse de leur âge, les ont induits à embrasser la Religion du Pays : Et voulant remedier à un abus que notre zèle pour la Religion, & notre affection pour nos Sujets, ne Nous permettent pas de tolerer, Nous avons fait & faisons par ces Présentes, signées de notre main, très-expresses inhibitions & deffenses à tous Capitaines, Maîtres ou Patrons, de maltraiter & laisser maltraiter par les gens de leurs Equipages, les Mouffes qui seront embarquez sur les Bâtimens qu'ils

2542 MERCURE DE FRANCE  
qu'ils commanderont ; à peine d'être punis sui-  
vant l'exigence des cas ; leur permettons seule-  
ment de faire subir à ces Mouffes les punitions  
ordinaires & accoutumées : Défendons aussi aus-  
dits Capitaines, Maîtres ou Patrons, lorsqu'ils  
seront dans les Echelles du Levant & de Barbarie,  
de laisser descendre à terre aucuns desdits Mouf-  
fes, sans les mettre sous la garde d'un Officier ou  
d'un Matelot de confiance, à peine de 300 livres  
d'amende pour chaque Mouffe, qui faute de cette  
précaution, sera resté dans lesdites Echelles. En-  
joignons aux Consuls, Vice-Consuls, & autres  
personnes chargées de nos affaires dans lesdites  
Echelles du Levant & de Barbarie, de faire men-  
tion sur les Rolles d'équipages, des Mouffes qui  
seront restez dans lesdites Echelles, & de ce qui  
pourra y avoir donné lieu, de quoi ils seront re-  
quis par lesdits Capitaines, Maîtres ou Patrons ;  
& faute par lesdits Capitaines, Maîtres ou Pa-  
trons de rapporter ladite mention sur lesdits Rô-  
les d'équipages, voulons qu'ils soient cenfez &  
réputez avoir laissé descendre lesdits Mouffes à  
terre sans un homme de confiance, & que comme  
tels ils soient condamné à lad. amande de 300 liv.

ARREST du 22 Octobre, qui ordonne que  
dans le 1 Avril 1731, pour toute préfixion & der-  
nier délai, les propriétaires d'Offices & Droits  
supprimez, seront tenus de faire proceder aux li-  
quidations de leur finance, & d'en recevoir les  
remboursemens ; passé lequel temps ils en demeu-  
reront déchés, leurs Liquidations & Titres annul-  
lez, les quittances de finance déchargées du con-  
trôle, & le tout porté aux Archives du Conseil.  
Sa Majesté quitte & déchargée de tous rembour-  
semens à l'avenir.

AR-

NOVEMBRE. 1730. 2543

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du  
30. Octobre 1730.

Le Roi est informé de la publication d'un  
Ecrit qui a pour titre : *Memoire pour les Sieurs  
Samson, Curé d'Olivet, Couës, Curé de Darvois,  
Gaucher, Chanoine de Jargeau, Diocèse d'Or-  
leans &c. sur l'effet des Arrêts des Parlemens,  
tant provisoires que définitifs, en matiere d'Ap-  
pel comme d'abus des Censures Ecclesiastiques.*  
dans lequel Ecrit on a inféré la substance d'une  
Consultation donnée par quatorze Avocats au  
Parlement de Paris, le 10. Juillet 1718. &  
qui n'avoit point paru alors dans le public, avec  
une nouvelle Consultation des 27. Juillet & 7.  
Septembre 1730. par laquelle quarante Avocats  
au même Parlement déclarent *qu'ils persistent  
dans la premiere*, que quelques-uns d'entr'eux  
avoient signé en 1718. ou *qu'ils y adhèrent.* Sa  
Majesté auroit jugé à propos de faire examiner  
ces Consultations en son Conseil; & il n'a pas  
été difficile d'y reconnoître, que l'esprit en gene-  
ral de cet ouvrage est d'attaquer les premiers prin-  
cipes du gouvernement de la France, & de dimi-  
nuer le respect des Peuples pour cette autorité  
suprême, qui residant tout entier dans la seule  
personne du Souverain, forme le caractere essen-  
ciel de la Monarchie, & en maintient depuis tant  
de siecles la grandeur & la felicité.

Que pour altérer, s'il étoit possible, cette uni-  
té du Gouvernement, qu'on ne peut partager  
sans la détruire, les Auteurs des Consultations  
ne craignent point d'avancer, que, *suivant les  
Constitutions du Royaume, les Parlemens sont  
le Senat de la Nation*, titre, que ces Compagnies,  
instruites de la nature de leur pouvoir, & fideles  
à celui qui en est l'auteur, seroient sans doute  
bien éloignées d'adopter; & quand même on en  
réduirois

## 2544 MERCURE DE FRANCE

duiroit l'effet à ce qui regarde l'administration de la Justice , ce seroit toujours une entreprise criminelle , de vouloir faire entendre que le vain titre de *Senat de la Nation* , est le fondement de cette autorité , que les Parlemens ont si souvent reconnu eux-mêmes ne tenir que du Roi seul.

Que par une temerité encore plus inexcusable , on a affecté de ne donner au Roi que la qualité de *Chef* de la Nation, dont les Parlemens sont le *Senat*. On voit en effet dans les Consultations , que tout ce qui concerne l'administration de la Justice , y est rapporté à la Nation, à ce qu'on appelle son *Tribunal souverain*, aux Ordonnances qui ont été formées par son vœu, dans l'assemblée des *Etats*, & dont on éleve l'autorité bien au-dessus de celles qui ont été faites , sans l'avoir entendue : On y represente les Magistrats des Parlemens , & ceux qui ont droit d'y avoir séance , comme étant *souverainement dépositaires des Loix de l'Etat* ; on accumule en leur faveur , les qualitez de *Senateurs* , de *Patrices* , d'*Assesseurs du Trône dans l'administration de la Justice* ; & après avoir supposé que tout ce qu'ils ont fait , est une preuve suffisante qu'ils avoient droit de le faire , on ajoute que *personne n'est Juge au-dessus de leurs Arrêts* , sans excepter Sa Majesté d'une proposition si generale.

Qu'indépendamment de ces traits , qui montrent trop clairement le caractère seditieux de cet ouvrage , on y remarque une affectation perpetuelle , à ne parler en general que de *Puissance publique* , de *Jurisdiction exercée souverainement par les Parlemens sur tous les membres de l'Etat* , comme ayant le *caractere representatif de l'autorité publique* , sans y adjouter aucune expression qui fasse sentir que cette autorité reside dans le Prince , comme dans la source : Et  
cette

Cette affectation est portée si loin, que dans un Ecrit, où il semble qu'on se soit proposé de donner une idée générale de la constitution fondamentale de l'Etat, on évite avec une attention marquée de parler du Roi, qui n'y est nommé sur ce sujet que lorsqu'il s'agit de l'appeller *le Chef de la Nation*, ou de soutenir, que les Arrêts des Parlemens ne peuvent jamais être reformés parce qu'ils sont rendus *au nom de Sa Majesté.*

Qu'on ose même y avancer cette proposition générale, que *les Loix sont de verisables conventions entre ceux qui gouvernent, & ceux qui sont gouvernez*; proposition qui ne seroit pas approuvée dans les Républiques mêmes, mais qui est absolument intolérable dans une Monarchie; puisqu'en dépouillant le Souverain de la plus auguste de ses qualitez, qui est celle de Législateur, elle le réduit à ne pouvoir traiter que d'égal à égal, par forme de contract, avec les Sujets, & l'expose par conséquent à recevoir la loi de ceux mêmes à qui il doit la donner.

Enfin, que par une suite du même esprit qui regne dans tout le corps de l'ouvrage, le pouvoir de l'Eglise n'y est pas plus respecté que celui du Roi, & que les principes qui y sont répandus, tendent également à revolter les Peuples contre toute autorité.

Sa Majesté, qui doit à Elle-même & à l'Etat, la conservation des droits Sacrés & inviolables de sa Couronne, ne sçauroit faire éclater trop promptement sa severité contre un Ecrit où ils sont ouvertement attaqués; & si Elle ne la porte pas d'abord aussi loin que l'importance de la matiere peut l'exiger, c'est parce qu'elle ne sçauroit douter, que ceux qui paroissent avoir signé cet Ecrit, reconnoissent eux-mêmes, avec indignation, la surprise qu'on leur a faite, ne se hâtent de la réparer par un desaveu formel, ou par une prom-

pre & parfaite retractation, qu'ils devoient regarder comme le seul moyen qui leur reste pour flechir S. M. & desarmer la rigueur de sa Justice: A quoi étant necessaire de pourvoir, pour reprimier tout ce qui peut être une occasion de trouble & de confusion dans le Royaume, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que l'Imprimé qui a pour titre, *Memoire pour les Sieurs Samson, Curé d'Olivet, Couët, Curé de Darvois, Gaucher, Chanoine de Fargeau, Diocèse d'Orleans, & autres Ecclesiastiques de differens Diocèses, appellans comme d'abus, contre M. l'Evêque d'Orleans, & autres Archevêques & Evêques de differens Diocèses, intimoz, sur l'effet des Arrêts des Parlemens, tant provisoires que definitifs, en matiere d'appel comme d'abus des Censures Ecclesiastiques.* A Paris, de l'Imprimerie de Philippe Nicolas Lottin, sera & demeurera supprimée, comme contenant des propositions contraires à l'autorité du Roi, seditieuses & tendantes à troubler la tranquillité publique; & en conséquence, ordonne que tous les exemplaires dudit Memoire, qui ont été répandus dans le public, seront incessamment rapportez au Greffe du Sieur Herault, Conseiller d'Etat, Lieutenant General de Police, pour y être lacerés. Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions & deffenses à tous ses sujets, de quelque état & condition qu'ils soient, d'en vendre, debiter, ou autrement distribuer, même d'en retenir aucun, à peine de punition exemplaire contre ceux qui s'en trouveront saisis. Ordonne en outre Sa Majesté, que la minute dudit Memoire, sur laquelle il a été imprimé, sera remise dans le jour, par ledit Lottin, Imprimeur, au Greffe dudit Sieur Herault; & que les quarante Avocats dont les noms ont été imprimés au bas de la Consultation, des 27. Juillet & 7. Septembre

NOVEMBRE. 1730. 2547

1730. inserée dans le Memoire , seront tenuës dans un mois , à compter du jour de la signification qui sera faite à chacun d'eux du present Arrêt , de desavouer ou de retracter ladite Consultation , par Acte signé d'eux , qu'ils remettront au Greffe du Conseil ; sinon & faute par eux d'y avoir satisfait dans ledit délai , ils demeureront par provision interdits de toutes leurs fonctions en vertu du present Arrêt , Sa Majesté se réservant au surplus d'ordonner , audit cas , ce qu'il appartiendra. Et sera le present Arrêt lû , publié & affiché par tout où besoin sera : Enjoint audit Sieur Herault d'y tenir la main, & à l'exécution de ce qui le concerne dans les dispositions dudit Arrêt. Fait au Conseil d'Etat du Roi, S. M. y étant, &c.

AUTRE du 31. Octobre , qui ordonne que conformément au Tarif arrêté au Conseil le 13. Juin 1730. il sera payé aux Jurez Vendeurs , Controlleurs & Compteurs de Poissons d'eau douce , deux sols six deniers pour chaque livre de prix du Poisson d'eau douce , qui sera vendu ou consommé dans la Ville, Fauxbourgs & Banlieues de Paris, au lieu de deux sols six deniers employez par erreur dans l'expédition & dans les imprimés dudit Tarif.

AUTRE du 21. Novembre , qui ordonne qu'en remettant au Garde du Trésor Royal en exercice , tant par les propriétaires des Finances des anciens Offices supprimez sur les Quais, Ports, Halles , &c. de Paris , que par les propriétaires des Rentes sur les Aydes & Gabelles , sur les Tailles , ou interêts au denier cinquante , provenant des remboursemens cy-devant faits des Finances de pareils Offices , les Titres & Pieces y mentionnez , il leur sera délivré pour valeur de leur remboursement des Recepissés à la décharge du Trésorier des Revenus casuels , pour être employez

## 2548 MERCURE DE FRANCE

en acquisition des nouveaux Offices créez par Edit du mois de Juin dernier.

AUTRE du 25. Novembre 1730. rendu au sujet d'une déclaration donnée, suivant l'Arrêt du 30. Octobre dernier, par quarante Avocats au Parlement de Paris, &c.

Vû par le Roi, étant en son Conseil, la Déclaration donnée suivant l'Arrêt du 30. Octobre dernier, par les quarante Avocats, dont les noms ont été imprimez au bas de la Consultation, au sujet de laquelle ledit Arrêt a été rendu, ladite Déclaration conçüe en ces termes :

*Les quarante Avocats dont les noms sont imprimez au bas de la Consultation qui a donné lieu à l'Arrêt du 30. Octobre dernier, ne pourroient se consoler du soupçon qui paroît avoir frappé Votre Majesté sur leur fidelité, s'il ne leur procuroit l'occasion de faire à V. M. une protestation authentique de leurs sentimens sur son autorité.*

*Nous avons toujours été intimement convaincus, & nous ferons toujours gloire de le professer hautement, que le Royaume de France est un Etat purement Monarchique; que l'autorité suprême réside dans la seule personne du Souverain; que V. M. tient dans son Royaume la place de Dieu même, dont elle est l'image vivante; que la soumission qui lui est due, est un devoir de Religion, auquel on doit satisfaire, non par la terreur des peines, mais par le mouvement de sa conscience; qu'il n'y a aucune Puissance sur la terre qui ait le pouvoir de dégager les Peuples de cette fidelité inviolable qu'ils doivent à leur Souverain, que l'excommunication même, si redoutable quand elle est prononcée pour des causes légitimes, ne peut jamais rompre le nœud sacré qui lie les Sujets*

NOVEMBRE. 1730. 2549

à leur Roi; que pour quelque cause que es puisse être; on ne peut porter la plus légère atteinte à son autorité; qu'il est le seul Souverain Législateur dans ses Etats; que les Parlemens & autres Cours du Royaume ne tiennent que de V. M. seule l'autorité qu'ils exercent; que le respect & la soumission qu'on rend à leurs Arrêts, remontent à V. M. comme à leur source, & que par cette raison la Justice s'y rend au nom de Votre Majesté, que c'est V. M. qui parle dans les Arrêts, & qu'ils ne sont exécutoires, qu'autant qu'ils sont munis du Sceau de V. M.

Voilà, Sire, les vérités dans lesquelles nous affermis chaque jour l'exercice de notre ministère, sous les yeux du Parlement si attentif à conserver tous les prérogatives de votre autorité sacrée: Notre cœur ne vous reprochera jamais de nous en être écartés, nous ne les abandonnerons jamais; & pour le maintien de ces mêmes vérités, nous serons prêts en tout tems & en toute occasion, de sacrifier nos biens & nos personnes.

Nous regardons encore, Sire, comme un principe immuable, que les Ministres de l'Eglise, membres de l'Etat & Sujets de V. M. sont, comme tous les autres Ordres du Royaume, soumis à toutes les loix qui portent le caractère de l'autorité Royale; qu'ils tiennent uniquement de J. C. & de son Eglise le pouvoir spirituel dont le salut des âmes est l'objet, & qui se fait obéir par la crainte des peines spirituelles; mais que c'est à V. M. seule, qu'ils doivent la juridiction extérieure qu'ils exercent dans vos Etats, de l'usage de laquelle ils sont nécessairement comptables à V. M. & par conséquent au Parlement qui rend la Justice en votre nom & à qui il appartient, sous votre autorité, de réprimer par la voye de l'appel comme d'abus, tout ce qui pourroit blesser de

de leur part. les loix & les maximes du Royaume.

Tel est le point essentiel sur lequel nous avons esté de la liberté que nous avons de répondre aux questions sur lesquelles nous sommes consultez par les Parties qui ont recours à nous, & que nous nous flattons, Sire, que V. M. voudra bien nous conserver.

Nous prenons enfin la liberté de protester à V. M. que nous n'avons entendu les expressions dont on s'est servi dans le Mémoire, que conformément aux veritez que nous venons d'exposer à V. M. & dans le même esprit que plusieurs ont été employées dans quelques Ordonnances des Rois. Prédécesseurs de V. M. & dans les Auteurs les plus approuvez; tout autre sens, toute autre interprétation est encore plus éloignée de notre cœur que de votre esprit: nous desavouons, Sire, & nous détestons tout ce qui pourroit tendre à donner la moindre atteinte à votre autorité; & si nous connoissons des termes encore plus forts, nous nous en servirions pour exprimer à V. M. la droiture & la fidélité de nos sentimens. Ladite déclaration signée le Roy, Berroyer & autres Avocats, au nombre de quarante, dont les noms ont été imprimez à la fin de la Consultation, au bas de laquelle déclaration sont écrites ces mots: Je soussigné Avocat au Parlement, & Bâtonnier des Avocats, déclare au nom de l'Ordre desdits Avocats, que les sentimens & les principes contenus dans la déclaration cy-dessus, sur l'autorité du Roi, non seulement ceux des Avocats qui ont signé la présente déclaration, mais encore de l'Ordre entier, & qu'il y adhère pleinement. Signé, Tartarin. Sa Majesté étant satisfaite de ladite déclaration, en lesdits Avocats reconnoissent d'une manière si claire & si formelle, ce qu'ils doivent à son autorité & aux droits inviolables de la Couronne;

# NOVEMBRE. 1730. 255

Et en conséquence, voulant faire voir qu'Elle les regarde comme de bons & fideles Sujets, & rendre public le témoignage solennel qu'ils lui en donnent, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que ladite déclaration demeurera attachée à la minute du présent Arrêt, lequel sera lu, publié & affiché par tout où besoin sera fait au Conseil, &c.

*On donnera deux Volumes le mois prochain, pour pouvoir employer les Pièces qui n'ont pu trouver place pendant le cours de la presente année & qui nous paroissent dignes de la curiosité du Public.*

## T A B L E.

<b>P</b> ieces Fugitives. L'Enfer, Ode,	2332
Sixieme Lettre sur la Bibliotheque des Enfans & sur l'essai du Rudiment pratique de la Langue Latine,	2336
Bouquet à M. de Pibrac, & Dialogue entre le Cœur & l'Esprit,	2364
Réponse aux Reflexions sur l'Eau de vie,	2369
Portrait en Vers,	2379
Lettre sur la gloire des Orateurs & des Poëtes,	2382
Madrigal,	2399
Défense des Remarq sur les Principes du Droit, <i>ibid</i>	
Ode sur la Naissance du Duc d'Anjou,	2417
Enigme, Logogryphes, &c.	2419
Nouvelles Litteraires, des Beaux Arts, &c.	2423
Histoire generale de Languedoc, &c.	2425
Histoire Litteraire de Lyon, &c.	2432
Méthode nouvelle pour connoître toutes les Maladies,	2441
Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, &c.	2453
Nouvelles Estampes de Watteau,	2465
Suites des Médailles du Roi,	2467
Garnatille, à la Reine, <i>Air nosé</i> ,	2468

Spectacles.. Opéra de Pyrrhus, <i>Extrait</i> ,	2469
Décorations,	2479
Le Prince de Noisi, <i>Comédie nouvelle</i> ,	2482
Le Triomphe de l'Interêt, <i>Extrait</i> ,	2492
Celebre Comedienne morte à Londres,	2494
Nouvelles Etrangères, Lettre sur l'état présent des affaires de Perse & de la Porte;	2496
Autre Lettre du 17. & 20. Septembre sur le mê- me sujet,	2506
Suite des mêmes Nouvelles,	2510
Révolution à Constantinople. Déposition du G. S. &c.	2511
Nouvelles de Russie, Pologne, Danemarck & Al- lemagne,	2513
D'Italie, d'Espagne & d'Angleterre,	2516
Morts des personnes illustres des Pays Etran- gers,	2519
Francé, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	2521
Lettres écrites de Caën & de Chambort;	2529
Morts, Naissances & Mariages;	2532
Arrêts Notables,	2535

### Errata d'Octobre.

**P**Age 2188. ligne 17. le bras s'en trouve tou-  
jours si violemment fatigué, &c. lisez, le bras  
de ce Parain se trouve toujours si pesant que le  
patient est obligé, &c. P. 2286. l. 1. Bauther  
Mascei, l. Barthelemi Mascei. P. 2313. l. 2. en  
l. ou P. 2327. l. 11. Dandre, l. d'Ardres. *Ibidem*  
l. 27. Chateauthierri, l. Chateautiers.

### Fautes à corriger dans ce Livre.

**P**Age 2399. ligne 2. Chateautierri, lisez Cha-  
teautiers. P. 2461. l. 11. observée, l. observé.  
P. 2473. l. 13. reproche, l. ce reproche. P. 2493.  
l. 3. du bas, d'Aurigni, l. d'Auvigni. P. 2500.  
l. 28. Cotte d'émail, l. Cottes de Maille.  
*La Planche des Médailles, à la page* 2465  
*L'Air noté doit regarder la page* 2468

1-  
1937











OCT 13 1938



The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial statements. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The document also highlights the need for regular reconciliation of bank statements and the company's records to identify any discrepancies early on.

In addition, the document provides a detailed breakdown of the accounting cycle, which consists of eight steps: identifying the accounting cycle, journalizing, posting, determining debits and credits, preparing a trial balance, adjusting entries, preparing financial statements, and closing the books. Each step is explained in detail, with examples provided to illustrate the process. The document also includes a section on the preparation of financial statements, such as the balance sheet, income statement, and statement of cash flows.

The final part of the document discusses the importance of internal controls and the role of the auditor. It explains how internal controls can help prevent errors and fraud, and how an auditor's role is to provide an independent opinion on the fairness of the financial statements. The document concludes with a summary of the key points discussed and a final note on the importance of accuracy and transparency in financial reporting.